ESTIMATES

Department of Justice Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2001

Canada

Improved Reporting to Parliament
Pilot Document

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2001

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/39-2001
ISBN 0-660-61687-4

102-01146/

Foreword

In the spring of 2000 the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Earlier this year, departments and agencies were encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on results – benefits to Canadians – not on activities. It sets the department's performance in context and associates performance with earlier commitments, explaining any changes. Supporting the need for responsible spending, it clearly links resources to results. Finally the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organization according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp
Comments or questions can be directed to this Internet site or to:
Results Management and Reporting Directorate
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0R5
Tel.: (613) 957-7167 – Fax: (613) 957-7044

Department of Justice

Performance Report

For the period ending
March 31, 2001

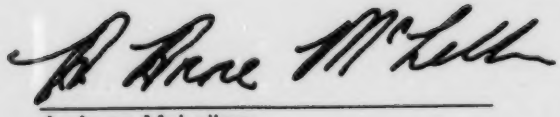

A. Anne McLellan
Minister of Justice and
Attorney General of Canada

Table of Contents

1.0 THE MINISTER'S MESSAGE **1**

2. DEPARTMENTAL PERFORMANCE **3**

2.1 Planning and Operating Environment 3
2.2 Mandate, Roles and Responsibilities 6
2.3 Strategic Plan 7
2.4 Strategic Outcomes and Chart of Key Results Commitments 10
2.4.1 Government Client Services Business Line *11*
2.4.2 Law and Policy Business Line *11*
2.4.3 Administration Business Line *11*
2.5 Performance Accomplishments 12
2.5.1 Government Client Services Business Line *12*
2.5.2 Law and Policy Business Line *20*
2.5.3 Administration Business Line 35

3.0 CONSOLIDATED REPORTING **40**

3.1 Sustainable Development Strategy (SDS) 40

4.0 FINANCIAL PERFORMANCE **42**

4.1 Financial Performance Overview 42
4.2 Financial Table 1: Summary of Voted Appropriations 43
4.3 Financial Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 44
4.4 Financial Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 45
4.5 Financial Table 5: Revenues 45
4.6 Financial Table 6: Statutory Payments 46
4.7 Financial Table 7: Transfer Payments 46
4.8 Financial Table 8: Resource Requirements by Organization and Business Line 47
4.9 Financial Table 9: Contingent Liabilities 48

5.0 OTHER INFORMATION **49**

5.1 Contacts for Further Information and Website 49
5.2 Legislation Administered and Associated Regulations 50
5.3 Listing of Statutory and Departmental Reports 51

6.0 INDEX **55**

1.0 The Minister's Message

It is my pleasure to present to Parliament and the people of Canada, the 2000 – 2001 Performance Report for the Department of Justice Canada.

Over the review period, Justice Canada has focused on carrying out the government's safety and security agenda through a balanced approach to criminal justice.

Our achievements and work with partners and stakeholders to strengthen our justice system have centered on issues Canadians have identified as their top concerns: preventing crime in our communities, protecting the public, and responding to the needs of victims of crime. Legislation introduced this past spring represents the government's ongoing work and commitments to better protect Canadians.

Bill C-15, introduced in March 2001, includes important *Criminal Code* amendments to safeguard children from crime, particularly, cyber-crime by targeting those who seek to victimize children using the Internet. This proposed legislation would also strengthen provisions related to criminal harassment, home invasion, the safety of peace officers, and cruelty to animals.

This spring I also introduced Bill C-24, an aggressive legislative package that takes aim at organized crime. Together with $200 million in new funding for a strategic prosecution strategy and increased policing, it received broad support from the public and Parliamentarians and was passed by the House of Commons in June 2001.

The Youth Justice Renewal Strategy sets out directions that reflect the values of Canadians and their desire for effective policies that focus on crime prevention, meaningful consequences, and an intensified approach to rehabilitation and reintegration of youth. The new *Youth Criminal Justice Act*, the centerpiece of the Strategy, was passed by the House of Commons on May 29, 2001 and is now before the Senate.

Justice Canada's Policy Centre for Victim Issues continues to protect the safety, security and privacy of victims in the criminal justice system by ensuring that their views are considered in the development of federal policy and legislative reform. Last August 2000, I announced $10 million in federal funding for provinces and territories to implement legislation for victims of crime and support innovative pilot projects to help victims of crime and their families.

The National Strategy on Community Safety and Crime Prevention is mandated to provide citizens, communities and municipalities with knowledge, tools and supports to reduce crime and victimization. The Strategy recognizes the complex social, economic and cultural processes that contribute to crime and victimization. It also recognizes that effective, long lasting solutions are often found within communities. In the last fiscal year, we invested almost $27 million to support 687 community–based crime prevention projects in 500 communities across the country.

Our Strategic Plan for 2001-2005 sets out how we will meet the challenges of the future with an emphasis on serving Canadians and providing leadership and excellence in responding to the needs of government and clients.

Highlights in the Strategic Plan include a revitalized public consultation and citizen engagement strategy that directly involves Canadians in the legislative reform process in areas as diverse as child custody and access, law enforcement and criminal liability, corruption, and electronic signatures. Our commitment to improve Canadians' ability to understand and access justice system services is evident in the work underway to strengthen the public legal education program and improve our online information and electronic response systems.

Additionally, we are developing a strategic planning capacity and information-sharing tools that improve forecasting and management of criminal prosecutions and developing a scanning system to identify emerging law and policy issues.

Justice Canada is well on its way in efforts to expand our regional offices to include policy and communications expertise and to recognize their important role in contributing to a broader perspective of providing legal services and policy development. For example, in March 2001, we brought together our existing regional offices in the three territories to create a new Northern Region that will better address the unique challenges of the people and communities in Canada's North.

On the international front, our achievements continue to mark Canada as a leader on transnational justice issues. We are working on a wide range of international crime and human rights issues, contributing expertise to a growing number of organizations such as the United Nations, the Council of Europe, the Organization of American States, the Commonwealth and the G-8. On October 23, 2000 the *Crimes Against Humanity and War Crimes Act* came into force, implementing the Rome Statute of the International Criminal Court in Canada and strengthening our legislative foundation for criminal prosecutions.

The accomplishments of Justice Canada build on the confidence Canadians have in their justice system. The measure of success is derived not just from our achievements, but also from the positive impact policies and legislation have on Canadians' quality of life and Canada's international reputation as a peaceful and law-abiding society. This Performance Report provides Canadians insight into our work towards ensuring that our justice system works for them.

A. Anne McLellan
Minister of Justice and Attorney General of Canada

2. Departmental Performance

2.1 Planning and Operating Environment

Stakeholders and Clients

As the stakeholders, Canadians want to understand their justice system, to access its services easily and to play a meaningful role in the system's evolution.

The Department of Justice, as an effective steward, is responsible for developing policies, laws and programs that will foster a fair, effective, efficient and accessible justice system in which Canadians can have confidence. To meet this challenge, it works in collaboration with federal, provincial, municipal, international and non-governmental partners, including non-profit and volunteer organizations to advance the government's justice agenda. The Department is also responsible for the provision of legal and legislation services to all ministers and their respective departments and to most federal agencies (The Clients). To this end federal departments and agencies are full participants in the legal service delivery process.

Currently, the Department is responsible for implementing several large national initiatives in partnership with other federal departments and provincial and territorial governments. The Firearms Control Program, the Crime Prevention Initiative, the Child-Centred Family Support Strategy Program and the Youth Justice Strategy are four such initiatives.

Planning Context

Changing Societal Environment

Rapid demographic, social, cultural, economic and technological changes are all putting pressures on Canada's justice system. Changes in biotechnology and information technology raise new issues and bring new dimensions to old issues that continue to concern Canadians.

On another dimension, increasing diversity in the make-up and values of the Canadian population necessitates reform to the body of laws and the justice system itself to ensure both are reflective of the needs of a modern society and of the values of Canadians.

Globalization

Globalization is creating a borderless world where issues that used to be dealt with on a purely domestic basis, increasingly have to be dealt with at the international level. This trend requires that Canada be a direct participant in international efforts to develop human rights and criminal justice instruments and to increase economic co-operation amongst

other initiatives. At the same time, transnational crime -- ranging from the illicit drug trade to terrorist crimes to technology-related crime -- requires a globalized response.

The Department of Justice, within its approved mandate, is called to play an active and increased stewardship role in international justice and legal matters. This is effected principally through the establishment of ongoing working relationships with international partners; increased participation in a widening circle of international forums; direct, practical contributions to international legal jurisprudence; effective follow-up to implement enactments or conventions domestically and in direct co-operation with other countries on a bilateral or multilateral basis.

Public Expectations

Public confidence is the cornerstone of a well functioning justice system. Canadians today have higher expectations of their justice system and are demanding a greater voice in policy-making and a greater responsiveness on the part of the system to their needs. They have been expressing a growing concern with the efficiency and effectiveness of the justice system, seeing it at times as fragmented, confusing, slow and expensive.

The Department is responding to these challenges by pursuing a sensible and sustainable approach to streamlining and strengthening the justice system that responds to Canadians' desire to feel more secure in their homes and communities. At the same time, it is promoting crime prevention and restorative justice approaches, decreasing reliance on costly correctional systems, and generally targeting justice system resources to where they can be most effective.

The Department is investing in the Public Legal Education Program and public consultations on law and policy reform to address the need for citizens to better understand their justice system and play a meaningful role in it. The Department has recently updated its Internet site to provide more information to Canadians in an accessible manner.

Efficiency of the Justice System

The increasingly complex environment for Canada, both domestically and internationally, creates an impetus for new laws, procedures and programs. These pressures require the Department to look carefully at efficiency measures, to work with provinces and territories to streamline the administration of justice and criminal procedures, and to work on alternatives to traditional, costly court proceedings.

These same pressures have also led the Department into new areas of co-operation through partnerships and the development of horizontal approaches and solutions to complex issues. Developments on the federal-provincial front require ongoing attention given the shared jurisdiction in this policy area.

At the same time, the Department of Justice is committed to improving its own operations so that it can make its required contribution to maintaining and enhancing Canada's justice system in accordance with its mandate role.

Demand for Legal Services

The demand for legal services continues to increase mainly because of changes in the role of government and in the manner which governmental objectives are achieved. The increasing horizontal nature of the issues government deals with, increases the requirement for the consistent application of the law across federal institutions.

The Charter of Rights and Freedoms, technological changes and globalization all mean that the Department of Justice is faced with increased workload and complexities in the legal issues the government has to address. This in turn, often leads to complex litigation that has a direct impact on public policies and on potential contingent liabilities of the Crown.

The ever-increasing international dimension of the global economy and crime, as well as the judicialization of high profile societal issues, has also significantly contributed to increasing demand and workloads.

Available Resources

The demand for legal services will continue to stretch the amount of resources available to the Department. This issue is further compounded by the fact that the Department has limited ability to control the demand for its services as most of its activities are not discretionary in nature. Program integrity for the Department of Justice therefore hinges on continued improvements in the efficiency and effectiveness of the delivery of its programs.

Reference Level Review and Program Integrity

The Department of Justice has undertaken a fundamental review of its capacity to meet the ongoing workload of the Department, and the resources required to address this workload. This review has been undertaken in recognition of the growing requirement for policy, legal advisory, litigation and prosecution services and the increasing degree of difficulty in meeting these obligations within existing resources.

The review has also examined the ways and means available to Justice to improve its service delivery capacity through the application of technology, and management improvements. Management and re-engineering issues are being examined and key result areas will be incorporated in the Departmental Performance Report and a revised Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS).

New resources obtained as a result of this review are being applied to enhance the effectiveness and efficiency of the Department by increasing our capacity to deliver high

quality legal advice to the Government, to produce and implement quality policy, programs and services to Canadians while engaging citizens in policy discussions and formulation, and to strengthen the administrative infrastructure necessary to support these activities.

2.2 Mandate, Roles and Responsibilities

The Department's work reflects the duties of its Minister's dual role as Attorney General of Canada and as Minister of Justice.

The Attorney General protects the interests of the Crown within the framework of existing legislation. This involves providing legal advice and services to federal departments and agencies, including the regulation and conduct of litigation. The Attorney General also prosecutes for violations of all federal legislation other than the *Criminal Code* in the provinces and for violations of all federal legislation, including the *Criminal Code*, in the territories.

The function of the Minister of Justice relates mainly to the policy considerations underlying those areas of substantive law that the Minister is directly responsible for. The Minister of Justice has general responsibility for federal policies related to the administration of justice, except for policing, corrections and parole.

The Minister has lead or shared responsibility for policy in the area of:

- criminal justice;
- human rights;
- family and youth law;
- administrative law;
- Aboriginal justice,
- access to information and privacy;
- official languages;
- the Government's mandate for courts and judges; and
- Canada's participation in the activities of international organizations working towards the development of private international law and the unification of private law.

The Minister is also responsible for:

- the implementation of policy objectives through programs and services;
- issues relating to accessibility, fairness and equality in the justice system;
- the legal mechanisms used by departments and agencies to achieve the overall objectives of the Government;
- the drafting of government bills and regulations;
- the examination of regulations; and for

ensuring that the government's legislation and regulations comply with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and with other government policy and legislation.

Organizational Structure

The following chart shows the senior management positions responsible for the three business lines of the Department of Justice.

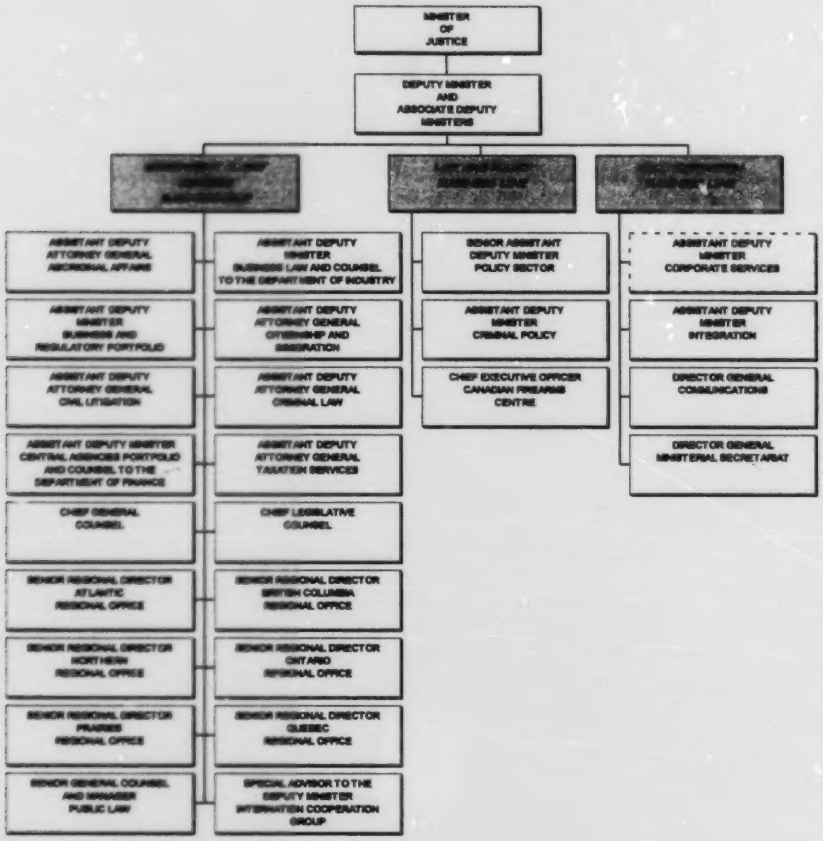

2.3 Strategic Plan

VISION

To be an outstanding department of government and a leader in the national system of justice.

MANDATE

The duties and responsibilities of the Department of Justice are set out in the *Department of Justice Act*, which provides for broad areas of endeavour. The Department provides a full range of legal services to the Government of Canada. These services include the provision of legal advice, the preparation of legal documents, the drafting of legislation and the regulation or conduct of litigation. The Department is charged with ensuring that the administration of public affairs is carried out in accordance with the law. The Department also has the lead responsibility in the planning, development and implementation of government policies in areas related to the administration of justice and other areas as assigned by the Governor in Council.

In addition to the *Department of Justice Act*, the principal legislation governing the work of the Department includes the *Canadian Bill of Rights*, the *Statutory Instruments Act* and the *Statute Revision Act*. The *Canadian Bill of Rights* and the *Department of Justice Act* impose a duty to examine all bills introduced by ministers in Parliament and all regulations submitted to the Clerk of the Privy Council for registration in order to ascertain whether the provisions thereof are consistent with the purposes and provisions of the *Canadian Bill of Rights* and the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. In both cases, the Minister is required to report any inconsistency to Parliament. The *Statutory Instruments Act* requires that regulations be examined on the basis of the criteria set out in that Act. The *Statute Revision Act* provides for the periodic revision and consolidation of public statutes of Canada and the regulations thereunder.

MISSION

The mission of the Department of Justice is:

- to support the Minister of Justice in working to ensure that Canada is a just and law-abiding society with an accessible, efficient and fair system of Justice;
- to provide high-quality legal services and counsel to the government and to client departments and agencies; and
- to promote respect for rights and freedoms, the law and the Constitution.

VALUES

The values of the Department are expressed in terms of people, integrity and fairness and service.

People

The department's strength comes from all members of the organization who are committed to working together on the basis of mutual trust, support, and strength.

Integrity and Fairness

We are committed to respecting and obeying the law and upholding the highest standards of integrity and fairness.

Service

We aim for excellence and constructive contributions in serving the Minister, the government and our clients.

Strategic Plan 2001-2005 - Strategic Directions

Serving Canadians

We will strive to make the justice system relevant, accessible and responsive to the needs of Canadians and we will provide effective stewardship of that system.

Providing High Value and Making Choices

In an environment where our workload is increasing and the needs of government and our clients are changing, we will focus on efficiently and effectively delivering cutting edge leadership and excellence in those areas of law and policy that are integral to the role of government or that are focused on emerging government priorities.

Capitalizing on Our Strengths

We will integrate the law and policy dimensions of our work to better meet the needs of government. We will use our presence across Canada and in all departments to generate timely and strategic advice for the government. We will work together, share information and knowledge, and create an enabling work environment.

As next steps, the Department is developing a Strategic Action Plan and an on-going Department-wide planning process that has strategic and business plan components and links to government-wide planning and performance evaluation requirements such as the Planning Reporting and Accountability Structure and the Report on Plans and Priorities.

The strategic directions and key departmental initiatives and strategies are integral components of the Department's future planning and performance reports.

2.4 Strategic Outcomes and Chart of Key Results Commitments

Strategic Outcomes	How will we get there?
➢ A justice system that is relevant, accessible and responds to the needs of Canadians. ➢ Effective stewardship of that system.	• Renew public consultation and citizen engagement to develop policies and systems. • Improve Canadian's ability to access justice systems by using plain language for legislation and regulations, by strengthening the public education program, by improving the Web Site, Virtual library and on-line legal information services. • Strengthen the public legal education program. • Collaborate with provincial/territorial governments to provide an integrated national justice system that is cost-effective and citizen-centred. • To support internal administration of the Department, manage its resources efficiently and effectively.
➢ Providing High Value Legal services and Making Choices. ➢ Integrate Law and Policy dimensions. ➢ Provide timely and strategic advice for the government	• Proactive and effective delivery of high quality legal services to government clients. • Develop a framework to manage complex and mega cases. • Establish a planning system with Clients to identify legal risks and set priorities to deliver legal and legislative services with timeliness, cost-effectiveness and quality. • Develop a global strategy to guide the Department, nationally and internationally, in emerging areas of law.

In its 2000-01 RPP (Part III of the Main Estimates) the Department identified performance expectations which are summarized below for each of its three business lines.

2.4.1 Government Client Services Business Line

- *Strategic partnerships between the Department and Client Departments and agencies.*
- *New and innovative legal service delivery mechanisms.*
- *Client satisfaction with timeliness, cost-effectiveness and quality.*
- *Leadership, nationally and internationally, in emerging areas of law.*

2.4.2 Law and Policy Business Line

- *Contributing to comprehensive, integrated federal policy responses to the issues facing families, children and youth, Aboriginal people and the information society.*
- *Implementing the government's safety and security agenda through a balanced approach to criminal justice.*
- *Strengthening confidence and trust in the justice system and working towards an equitable and accessible justice system that is responsive to the evolving needs of a diverse population.*
- *Working towards an integrated justice system that is cost-effective, citizen-centred and linked to the community.*
- *Leadership on international justice issues.*

2.4.3 Administration Business Line

- *Enhanced Comptrollership capacity.*
- *Inclusive, citizen-centred, plain language communication in support of departmental priorities.*
- *Positioning the Department for the future through the development of its staff today.*
- *Improving connectivity to address communication requirements.*

2.5 Performance Accomplishments

Financial Information

Business Lines	(millions of dollars) 2000-2001 Planned Spending	*Total Authorities*	Actual
Government Client Services	236.3	*250.9*	**240.3**
Law and Policy	438.3	*586.1*	**587.9**
Administration	48.1	*57.4*	**60.4**
Total Department	722.7	*894.4*	**888.6**

Total Authorities are main estimates plus supplementary estimates plus other authorities.
Actual spending of a business line may exceed the authority granted so long as it does not exceed the total for the department.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.

The figures shown in the above table and those found in Section IV of this Report are based on the Department's Report on Plans and Priorities (RPP) as tabled in its 2000-01 Estimates Part III.

The following accomplishments are described more in terms of activities and outputs than results. The Department is working to improve its result measurement and reporting, and accountability to Canadians, Parliamentarians and clients. Some performance measures have been identified and these will continue to be refined as a means of assessing the Department's progress and enhancing its ability to report on its performance in relation to its key goals and strategies.

2.5.1 Government Client Services Business Line

Planned Spending (2000-01 RPP)	**$236,300,000**
Total Authorities (Public Accounts)	$250,925,871
2000-01 Actuals (Public Accounts)	$240,332,347

The Government Client Services business line's objective is to respond, at the national, regional and local levels, to the requirements of the Government of Canada (its departments and agencies) for quality legal or legislative services, in the most effective and cost-efficient manner, in compliance with the law and government policy.

The Government Client Services business line sets out objectives and areas of special concern annually in the Department's RPP. Results of projects, both completed and ongoing, as well as any changes that occurred during the period of review, are described below.

Legal Service Delivery Framework and Client Driven Services (CDS)

The Legal Services Policy Framework provides a governance model for the delivery of legal services. The Framework defines the kind of business relationship the Department of Justice must have with client departments and agencies. It allows the Department of Justice and its clients to explore innovative delivery approaches, shared responsibility for the costs of legal services and shared accountability for performance and for the allocation and use of resources.

The development and implementation of joint client-Justice business plans (Client Driven Services agreements) is the major mechanism by which the Legal Services Policy Framework is implemented. This agreement process has improved accountability due to increased reporting and monitoring of activities as well as improved quality of legal and legislative services. The process will continue to be evaluated and adjustments may be made periodically to permit the department to continue to provide the quality service the client departments expect.

Federal Prosecution Renewal

In order to ensure the Federal Prosecution Service has the capacity to meet the needs of Canadian society today, and in the future effectively and efficiently, an extensive review of the Federal Prosecution Service was undertaken. The results have been published in the Federal Prosecution Service Review Report available on the Department's web site, http://canada.justice.gc.ca/en/dept/pub/fps/index.html. The review process led to the identification of six priorities for action, which collectively form a framework for Federal Prosecution Service Renewal. The six priorities are:

- Cooperative approaches with the provinces and territories
- Strengthening relationships both inside and outside the Department
- The North
- Alternatives to prosecution and choice of instrument
- Management of mega and complex cases
- Management priorities (including training, retention and recruitment, information technology and knowledge management)

As part of renewal efforts, consultations are being held within the Federal Prosecution Service community and with its partners. Projects are underway to develop strategies for management of complex and/or mega cases, including the implementation of a Memorandum of Understanding with the RCMP and a strengthened team approach to case management. The Federal Prosecution Service is a key player in the Integrated Justice

Initiative and has established an electronic prosecutions secretariat to guide efforts to enhance prosecutor connectivity. A wide range of alternative measures to prosecution is being explored collaboratively with partners, e.g., Drug Treatment Courts, wildlife protection, restorative justice options and the expansion of administrative sanctions.

Legal Risk Management

Legal risk management is a prime example demonstrating the Department's desire to take a leadership position and strengthen its partnerships. The Department is refining its legal risk management concepts and promoting risk management via pilots, communications and training activities across the Government.

The Department has implemented a government-wide legal risk management framework.

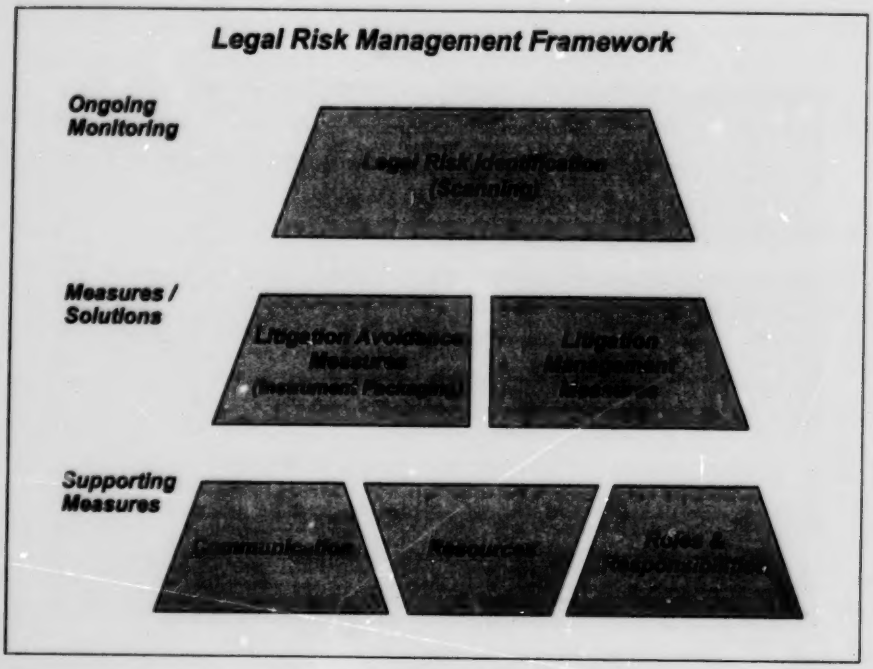

A government-wide scanning process has been developed and related processes, procedures and tools are currently being developed. Scanning pilot projects were launched in seven departments. For example, the Department worked closely with the Department of Fisheries and Oceans to scan all its litigation (prosecutions and civil litigation), to conduct environmental scans, and to implement a Litigation Committee and subcommittees. There is an on-going project involving "scanning" of Aboriginal litigation. Training sessions are being developed in this area on the "Preparation of Risk Assessments" for use nationally by litigators and advisors. Research on the use of automated tools for completion of risk assessments is also taking place.

Dispute Resolution (DR) Practices

There is a shared commitment among those involved in the dispute resolution field in Canada, in both the public and private sectors, to provide Canadians with an accessible and

responsive justice system in which they can have trust and confidence. The growing number of court-annexed DR programs, the variety of DR initiatives being implemented by the provinces and territorial governments, the teaching and study of DR in universities, the proliferation of private DR service providers and the innovative projects being undertaken in many client departments demonstrate this commitment. The Department has played a key role in the ongoing development of DR in Canada and is committed to advancing the understanding and practice of DR across the federal government.

Building upon the strong foundation already established, in the fiscal year 2000-2001, the Department provided targeted support to certain client departments (DIAND, CIDA, CCRA and Environment) using dedicated counsel to help design and guide specific initiatives.

- The Department successfully completed the administration of the DR Fund and participated in a formal evaluation of the Fund to support its renewal. The $4.6 million joint Treasury Board - Justice initiative provided support to various government organizations to launch 38 different projects, representing some of the most interesting and innovative DR work in government. The Department organized a symposium, in partnership with the University of Ottawa, which brought together DR practitioners from various Departments to talk about the work that the fund had supported. The Fund represents not only an important source for innovation across government, but also a positive example of inter-departmental co-operation.

Beyond government, the Department worked closely with provincial and territorial governments, law societies and other non-governmental organizations active in DR field, to share information and to develop policies and practices to support the growing interest in, and demand for, DR across the country. During the reporting period, the Department participated in extensive outreach activities, ranging from federal/provincial/territorial working groups, to teaching in the university of Ottawa's mediation program, to participating and presenting at DR related conferences and meetings and to administering Dispute Resolution Award in Law studies.

Crown Agent Programs

The delivery of legal services by private sector counsel (legal agents) is an essential component in the Department's ability to support the Minister of Justice and Attorney General of Canada's commitment to provide effective, efficient and economical legal services to the government as a whole.

The development of a revised Terms and Conditions of appointment document, which clearly defines the relationship between the Department of Justice and Legal agents, was completed during the fiscal year and is scheduled for implementation during fiscal year 2001-2002.

The Agents Affairs Program also launched a number of initiatives focused on removing barriers and enforcing strengths, such as an improved tracking system and consistent

reporting capability to provide sound managerial and forecasting tools to managers and provide clients with information pertaining to agent utilization and trends.

Civil Litigation

The Civil litigation function encompasses all litigation that is non-criminal and arises in virtually limitless contexts. Its subject matter is as broad and varied as the activities of the government itself. It ranges across many areas of law and is conducted in many forums, including all levels of courts, administrative tribunals, public commissions and inquiries, inquests, arbitration boards, bi-national and multinational trade panels and other international bodies.

During the fiscal year 2000-2001, the government continued to face an unprecedented number of domestic and international lawsuits of all size and complexity. The ongoing Legal Risk Management Strategy constitutes the principal initiative by which the Department examined its civil litigation function to be able to respond to this trend. Some of the initiatives implemented to date include well-developed scanning processes with government clients, the implementation of Dispute Resolution concepts and practices, and the use of new technologies in support of litigation.

Aboriginal Law

Métis and Non-status Indian Litigation

In recent years Métis and Non-Status Aboriginal groups have brought a growing number of claims against the federal government. Some of these cases will likely reach the Supreme Court of Canada over the course of the coming year. Because Supreme Court rulings in favour of the Métis in key areas could have extremely significant implications for the federal government, the Department of Justice has, over the past year, continued to manage this complex and sensitive litigation and is taking steps to prepare the Government for all possible effects.

Preparing a cohesive response to Métis and Non-Status Aboriginal claims and strategically managing the on-going litigation in conjunction with other key departments such as the Privy Council Office and the Department of Indian and Northern Affairs, best situates the federal government to respond to all possible outcomes of these important legal cases.

Litigation Re-engineering Initiative — **Collective Results**

In partnership with the Department of Indian Affairs and Northern Development, the Department of Justice has undertaken a long-term initiative focussed on how litigation practices and procedures could be changed in order to make the most effective use of resources and to strategically manage the increasing volume of Department of Indian Affairs and Northern Development litigation. Over the last year and a half, the two departments have been working towards implementing a number of recommendations related to reengineering or the strategic management of litigation. Some of these recommendations included:

- The management of cases by portfolio: to date, six portfolios (not including Residential Schools) have been established and are at various stages of development;
- The formal risk assessment process which facilitates the strategic management of requests for risk assessments through a Risk Assessment Committee;
- The standardization of the Department of Justice case management system in order to meet the business and reporting needs of the Department of Justice as well as of Department of Indian Affairs and Northern Development and to ensure consistent reporting of Aboriginal litigation on a national basis; and
- The review of the contingent liability figures provided by the Department of Justice and reported by the Department of Indian Affairs and Northern Development to the Department of Finance and the Auditor General

Virtual Team Project — **Collective Results**

This project was launched in fiscal year 2000-2001 to provide lawyers with the hardware, software, and support to manage documents, analyze and therefore better prepare cases and trials, especially those related to residential schools and Métis litigation. By taking full advantage of recent technological advancements, the Department is linking together the various individuals involved in a litigation case in various geographical locations, thereby enabling them to work together as a single, dedicated unit.

The software and hardware required to implement the project was installed in two regional offices and implementation has begun in three other regions. Work has also begun in the Department of Indian Affairs and Northern Development and in the Department of Justice on the electronic collection of documents. This has allowed the Department of Justice to begin legal analysis on-line; individual litigation teams in different regional offices can therefore now draw on both the documents and the analysis of colleagues in Aboriginal Law, resulting in a more efficient and expeditious handling of cases.

Creation of Northern Region

In March 2001, a new Northern Region was established in the Department of Justice bringing together existing regional offices in the Yukon, Northwest Territories and Nunavut. The new Northern Region office will be located in Whitehorse.

The creation of a new region is, in part, in response to the goal of the Government of Canada to reduce the number of Aboriginal people who come in contact with the criminal justice system and the importance of the Department of Justice Canada's roles in the justice system, both in the prosecution of criminal cases and in the development of policy and programs to address social and legal issues.

The new region will enhance the ability of the Department to foster partnerships with other federal departments and agencies, Territorial and First Nations governments, as well as Aboriginal and other non-governmental organizations engaged in activities in Canada's

North. The new region will provide a forum to identify common needs and issues, exchange information and best practices and develop Northern "solutions" and provide a work environment that responds to the unique needs of the Department's employees in the North.

Crimes Against Humanity and War Crimes Legislation

Collective Results

The Department continues to provide strong leadership in the crimes against humanity and war crimes field, working in close co-operation with the RCMP and Citizenship and Immigration to ensure that all available avenues are used to bring to justice persons suspected of committing genocide, crimes against humanity, war crimes and other reprehensible acts during times of conflict.

The *Crimes Against Humanity and War Crimes Act* came into force on October 23, 2000. The new law implements the Rome Statute of the International Criminal Court (ICC) in Canada, and replaces the current war crimes provisions of the *Criminal Code*. It strengthens the legislative foundation for criminal prosecutions in Canada and reaffirms Canada's pledge that Canada will not be a safe haven for war criminals.

Law Practice Management

Collective Results

The law practice management capacity of the Department was strengthened during the last fiscal year, including the Department's business planning and performance measurement functions. Drawing on a multi-disciplinary team of professionals (lawyers, financial analysts, planners, and computer analysts), senior managers were provided with vital analysis of legal and financial trends that affect the operations of the Department.

Law practice management expert panels were organized to present the latest ideas, trends and developments and share corporate knowledge on best practices in law practice management. These panels, and others in the future, will serve as forums for learning and sharing knowledge.

Units have been strengthening their law practice capacity by introducing management practices and assigning staff to positions designed to improve business planning, program development and performance management as well as resource management processes.

Performance Measurement

Collective Results

Work on performance measurements has begun in partnership with clients. For example, the Department is working with the RCMP to define performance indicators and develop

appropriate tools and processes to monitor and report on performance. Also, performance measures are being developed via the Competition Bureau's Reengineering Implementation Project. This performance information will assist in improving our ability to manage resources effectively.

The Department is building a database to provide a Business Line-wide picture of available performance measurement data. With the implementation of a more comprehensive complement of business processes and tools, the Department can initiate a performance measurement system to monitor performance.

Legislation Information Management System (LIMS):

Collective Results

The Department is working with the House of Commons, the Senate, the Privy Council Office and Public Works and Government Services Canada, to improve the technology and processes for the drafting, publishing and consolidation of regulations and statutes. A new information management system will make both new and consolidated legislation available on the Internet within a few days after it has been passed, and will offer an improved search engine that will make the system easier to use.

Indian Residential Schools

Collective Results

Canada is facing lawsuits from over 8,000 former residential students from nearly 80 schools across the country. The claims range from physical and sexual abuse through to educational malpractice and cultural loss. Most claims involve a religious organization, which operated or worked in the school in question.

The Department represents the government in the very complex and sensitive litigation arising from the schools. Wherever possible, settlements of claims are sought, and as in out of court processes, the safety of those bringing forward these claims is a primary consideration. The Department continues to work in partnership with the Department of Indian and Northern Development to resolve these claims and to support negotiations on how churches and government will pay compensation for validated abuse claims, and in the development and implementation of mechanisms to validate claims

2.5.2 Law and Policy Business Line

Planned Spending (2000-01 RPP)	**$438,300,000**
Total Authorities (Public Accounts)	$586,052,630
2000-01 Actuals (Public Accounts)	$587,930,005

The overriding objective of the Department's policy business line is to support the Minister in ensuring that Canadians have a fair, effective, affordable and well functioning justice system that responds to their concerns about safety and security, meets the needs of a modern pluralistic society and reflects their values.

The Department's policy efforts set out in the 2000-2001 Report on Plans and Priorities focussed on the following strategic themes:

- Introducing justice policies integrated with the government's broad policy agenda in order to deal with complex issues comprehensively and systematically;
- Implementing the government's safety and security agenda through a balanced approach to criminal justice;
- Strengthening confidence and trust in the justice system;
- Providing leadership in international justice issues through proactive and coherent policy and operations approaches;
- Working toward an integrated justice system that is cost-effective, citizen-centred and linked to the community; and
- Working toward an equitable and accessible justice system responsive to the evolving needs of a diverse population.

Accomplishments are grouped under these themes.

Integration of justice policies with government's broad policy agenda

Collective Results

Family Law

Child Support

- On November 1, 2000 new technical amendments to the Federal Child Support Guidelines came into force. These amendments were needed to clarify the intended application of some sections and to make the English and French versions consistent.

- In addition, a consultation strategy on child support was developed with the provinces and territories that incorporates exchanges on reviews and research as well as a series of workshops across the country. These workshops include targeted workshops for youth and Aboriginal people. **Through the Child-Centred Family Justice Fund, the department provided $ 14.1 millions in grants and contributions.**

- A consultation paper was also drafted with the provinces and territories setting out specific proposals relating to improving custody and access and child support provisions of the fiscal year.

- Regarding the Federal Child Support Guidelines, the level and consistency of child support awards continued to be monitored using the data collected from selected court sites through the *Survey of Awards*. Also, the calculation of awards has been completed for the taxes of the year 2000 as part of the annual monitoring of the stability of published awards amounts.

Child Victims Project

- The Department of Justice is completing the consultation process on the issues raised in a discussion paper entitled *Child Victims and the Criminal Justice System*. The public consultation phase is finished and the Federal/Provincial/Territorial (F/P/T) consultation is near completion.

- The public consultation and the F/P/T roundtables have been useful in identifying those issues and suggestions in the discussion paper where it would be most useful to explore options for reform to protect children from extreme forms of neglect, abuse and exploitation.

- The Department is also working with the provinces and territories on ways to improve linkages between justice agencies and the early warning, prevention and enforcement stages of child protection.

Custody and Access

- In the areas of custody and access, ranges of issue-specific projects have been completed by the Department related to the Joint Senate/House of Commons Committee's report *For the Sake of the Children*. Some of the issues being studied and reported on include: assessing children's rights in proceedings; identifying and managing high conflict cases; treatment of false allegations; consultations with family mediators; parenting plans; and minority issues as they relate to custody and access.

- Concerning support enforcement, the study of compliance and non-compliance with child support orders now includes data from Prince Edward Island, Nova Scotia, and Saskatchewan. More data collection will take place next year in the Province of British Columbia.

National Children's Agenda

The Department of Justice is working closely with a number of other federal departments, the provinces and territories, and non-governmental organizations on the Federal Children's Strategy, announced in the October, 1999 Speech from the Throne, and on the broader National Children's Agenda (NCA). The Department has also been successful in forging links with other government departments to enable appropriate Justice involvement in issues relating to the NCA that may impact on the Justice system.

Aboriginal Justice Strategy

In 2000-2001, the final year of its five-year mandate, the Aboriginal Justice Strategy (AJS) continued to address the needs of Aboriginal communities by supporting community justice programs, participating in self-government negotiations regarding the administration of justice, and engaging in policy development. The AJS has currently been extended for a one-year period (2001-2002) until the details of long-term funding are determined.

- **Through strong FPT partnerships and $5.9 million in contributions, the AJS supported 90 cost-shared programs serving over 280 Aboriginal communities.** The final evaluation of the AJS reported that "the AJS is showing progress and successes". These community-based healing and reconciliation programs continue to complement the initiatives undertaken by the National Centre for Crime Prevention, the Native Courtworker Program and the Youth Justice Renewal Program.

- The Aboriginal Justice Directorate (AJD) continued to provide multi-disciplinary policy advice, development and support on Aboriginal justice matters to the Minister, Deputy Minister, as well as negotiators within the Department and across the federal government. As of March 2000, the AJD was involved in 27 negotiation tables for self-government that required input on the administration of justice component of self-government. Half of these tables cover communities that have AJS community justice programs.

- The Aboriginal Justice Learning Network (AJLN) continued its outreach, education and training activities under the general direction of an Aboriginal Advisory Committee and Elders' Panel composed of representatives from across Canada who work in the area of Aboriginal Justice.

Electronic Commerce and Privacy in the Private Sector

- In August 2000, the Minister of Justice announced a review of the federal privacy regime. This review was suggested in part by the advent of information technology and biotechnology, and the coming into force of the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act*, which addresses privacy in the private sector. The review is focused on whether current laws are adequate to protect the privacy of Canadians.

- As part of its privacy review during the past fiscal year, the Department consulted federal departments and agencies to provide advice on ongoing government initiatives. Furthermore, the Department is consulting federal departments and agencies and studying previous calls for reform, including proposals by the Privacy Commissioner. The Department will also consult Canadians widely regarding their perceptions and concerns concerning privacy of the individual.

Access to Information

- In response to concerns expressed by various parties including, for example, Members of Parliament, the Information Commissioner and members of the public, the Minister of Justice and the President of the Treasury Board announced the establishment of the Access to Information Review Task Force.

- The Task Force is conducting a comprehensive review of the access to information regime including the need for administrative and legislative changes and will make its recommendations in the fall of 2001 regarding possible legislative amendments.

Pay Equity Review

- Further to the Government's announcement on October 29, 1999 to review pay equity, the Ministers of Justice and Labour have agreed to collaborate on this important initiative.

- In October 2000, the Ministers of Justice and Labour appointed Beth Bilson, Dean of the College of Law at the University of Saskatchewan, as Chair of the Federal Pay Equity Task Force. Her first responsibilities as Chair included conducting consultations with major stakeholder organizations to identify issues and concerns and to finalize the draft Terms of Reference for the Pay Equity Task Force. These consultations were completed in December 2000 and a Report was submitted to the Ministers of Justice and Labour with recommendations for further action.

A balanced approach to criminal justice

Youth Justice Policy

- On February 5, 2001, Bill C-7 (formerly Bill C-3) was introduced in the House of Commons. On March 26, 2001, the proposed *Youth Criminal Justice Act* was referred to the Standing Committee on Justice and Human Rights. The Bill is the centerpiece of a broader initiative to renew youth justice in Canada, whose key directions are crime prevention, meaningful consequences, and an intensified approach to rehabilitation and reintegration of youth.

- Implementation of the broader Youth Justice Renewal (YJR) Initiative and preparation for the implementation of the *Youth Criminal Justice Act* were the focus of 2000-2001. Within that context, several major accomplishments were attained including:
  - **$7. 2 million were transferred to organizations for various projects through YJR fund;**
  - a two-day national Police Forum which brought together some 150 officers from across the country to discuss the new Youth Criminal Justice legislation;
  - a conference for the managers of the 17 Youth Justice Innovative Pilot Projects, which are testing new approaches to youthful offenders; and
  - a one-day Forum for Public Legal Education and Information organization managers to discuss the Bill and their approach to designing and distributing youth justice educational and informational materials and products in light of the *Youth Criminal Justice Act*.

Youth Justice Services Funding Program

- **In 2000-01, the department contributed $179.0 million to Youth Justice Services.** New five-year financial arrangements have been negotiated with the provinces and territories to support the implementation of the proposed Youth Justice Legislation (Bill C-7) and the overall policy objectives of the Youth Justice Renewal Initiative.

- These new agreements will cover some of the incremental costs associated with the legislative reform, and promote and support a wide range of services and programs that will greatly assist in achieving the objectives of the Initiative. These agreements constitute a crucial component of the flexible implementation phase that is being undertaken in close co-operation with the jurisdictions.

Firearms Control

The Canadian Firearms Program began actual implementation in December of 1998. Since that time it has proven to be of significant public benefit.

- The Canadian Firearms Program is achieving its public safety objectives by keeping firearms from those who should not have them. Over 3,000 licences have been refused or revoked by public safety officials. In terms of licence revocations, that is twenty-seven times more than the total for the last five years of the previous program.

- By the end of December, 2000 over two million firearm owners in Canada - over 90% - had complied with the requirement to be licensed by that date, thus completing the first major phase of the implementation program. Contributing factors to the success included simplified forms, better client service including an outreach program to help owners fill in their forms, and an intense campaign.

Organized Crime

The Department developed an extensive package of amendments to the *Criminal Code*, which were tabled in Bill C-24 on April 5, 2001.

- The Department worked closely with provincial governments in developing these legislative proposals in four areas: new offences to target involvement in criminal organizations, and particularly the leaders of organized crime; clarification of the powers of law enforcement officers by providing an accountability process to protect officers from criminal liability for certain acts that would otherwise be considered illegal; broader powers to obtain forteiture of the proceeds of crime; and, measures to protect participants in the criminal justice process from intimidation, particularly intimidation by those who lead criminal organizations.

- The legislative proposals were accompanied by new resources for an intensive prosecution strategy and increased law enforcement efforts against organized crime.

- These measures build upon several years of initiatives to combat organized crime. They are designed to respond directly to concerns of Canadians about the threat to their communities from organized crime. Further refinement and expansion of anti-organized crime efforts will continue over the next year.

Victims of Crime

- The Department of Justice is implementing the Federal Victim Strategy as promised in the 1998 Government Response to the Fourteenth Report of the Standing Committee on Justice and Human Rights, *Victims' Rights, A Voice Not A Veto*.

- The Policy Centre for Victim Issues has been established within the Department to coordinate the federal victim initiative, to monitor the implementation of *Criminal Code* amendments (C-79, SC 1999 c. 25) proclaimed in December 1999 to enhance the role of victims in criminal proceedings, and to ensure that the perspective of victims is considered in the development of federal victim-related policy and criminal law reform.

- The Policy Centre is mandated to, among other things, consult with victims, victim advocates, service providers and provincial and territorial officials, conduct research on the effectiveness of law reforms and other initiatives, develop and disseminate information regarding the criminal justice system and the victim's rights and applicable legislation, services and assistance available to victims of crime.

- Lastly, a Victims Fund provides grants and contributions to non-governmental organizations for innovative projects and to provinces and territories to assist with the implementation of victim-related *Criminal Code* amendments and the Canadian Statement of Basic Principles of Justice for Victims of Crime. **In 2000-01, the department provided $1.3 million in grants and contributions.**

Impaired Driving

Bill C-18 was passed by Parliament in June 2000 and was proclaimed in force on March 15, 2001. It increases the maximum penalty for impaired driving causing death from 14 years to life imprisonment, and allows peace officers who are investigating a collision involving injury or death to apply by telephone for a warrant to obtain a blood sample from a driver believed to be drug impaired.

Corporate Criminal Liability

The tragedy at the Westray Mine in 1992 led to a provincial public inquiry which, in 1997, recommended *inter alia* that the approach of Canada's criminal law to corporate criminal liability be revisited. In response to this recommendation, as well as a request from the Attorney General of Nova Scotia and growing interest from members of Parliament, the Department has begun an examination of the law in this area, in terms of both the liabilities under the criminal law of corporations themselves, and also the liability of directors and employees of corporations.

DNA

- On June 30, 2000, legislation was proclaimed and came into force authorizing the Solicitor General of Canada to establish a national DNA Data Bank and amending the *Criminal Code* to authorize judges to order the taking of bodily substances from offenders (both adult and young offenders) convicted of designated *Criminal Code* offences for the purposes of the national DNA Data Bank.

- The Department of Justice played a key role in the development of the policy underlying this legislative scheme and in drafting its provisions to ensure they are both effective and in conformity with constitutional requirements. This legislation constituted a key part of the Government's DNA legislative strategy that began with the enactment of the *Criminal Code* DNA warrant scheme in 1995. In order to ensure the efficient implementation of the new legislation, Departmental officials worked with their provincial counterparts to develop uniform prosecutorial guidelines to assist prosecutors in exercising the discretion given them under the law.

Public confidence and trust in the justice system

Grants and Contributions – The Public Legal Education and Information (PLEI) Program

- Over $1 million was invested during the past fiscal year in the development of PLEI information products including brochures, videos and workshops.

- The Department continued as well its support to one organization in each province, which acts as partner in delivering the PLEI Program. These organizations deliver public legal education and information across Canada with a view to ensuring that Canadians, especially those who lack access to other sources of information are aware of their legal rights, responsibilities and obligations.

- This network of organizations has assisted the Department in increasing confidence in the justice system by ensuring that timely information on issues such as family violence, child support guidelines, and peace bonds is readily accessible.

The Grants and Contributions Program

The Department continues to use grants and contributions to support innovations in key policy areas, such as restorative justice, access to justice, and improvements to the justice system. The knowledge gained from these projects assists the Department in improving its policy capacity and thus its responsiveness to an ever-changing justice environment.

During the course of the last fiscal year, **the Department provided $ 89 million funding to various organizations for projects designed to enhance the justice system in Canada.** Examples of projects funded include the Dispute Resolution Awards in Law Studies, the development of a law school in Iqaluit, the Collaborative Justice Project and various conferences.

Lawful Access

The government has initiated a five-year project to aid law enforcement and national security agencies in finding solutions to the technical and legal problems created by new and emerging technologies. Solutions to these problems will address the need to obtain lawful access to electronic communications and stored electronic data. The ability to maintain lawful access to communications, while preserving legitimate privacy interests, is an integral part of crime prevention strategies, which target organized crime's various activities. The Department of Justice is responsible for developing legislative policy and providing legal advice in this endeavor.

Federally Appointed Judiciary

- The strength of Canada's judiciary is a key factor in our prosperity and health as a nation. There can be no justice without a fair trial overseen by a competent, independent, impartial and effective judiciary.

- The financial independence aspect of judicial independence has been affirmed through the introduction of Bill C-12, *An Act to amend the Judges Act and another Act in consequence*, on February 21, 2001. Bill C-12 seeks to implement the Government's response to the recommendations of the 1999 Judicial Compensation and Benefits Commission. Specifically, it would implement the Commission's recommendations respecting salary increases, modest annuity improvements (such as the introduction of an early retirement option), and increased insurance and allowance benefits. Bill C-12 would also provide for payment of the judiciary representational costs on a shared basis.

The Conviction Review Process

- Section 690 of the *Criminal Code* allows people who have exhausted all rights of appeal and who believe they were wrongly convicted of an indictable offence or sentenced to preventive detention under the dangerous and long-term offender part of the *Criminal Code* to apply for a review of their conviction by the Minister of Justice.

- On March 14, 2001, after an extensive public consultation process, the Minister of Justice introduced Bill C-15, the *Criminal Law Amendment Act, 2001*, which includes amendments aimed at improving the conviction review process which will be more open, accessible and accountable to the public.

Leadership on international justice issues through proactive and coherent policy and operations approaches

Collective Results

Private International Law Area

- The most important international commercial law projects of this year include:
  - the draft Convention on International Interests in Mobile Equipment and related draft Aircraft Equipment Protocol co-sponsored by Unidroit and the International Civil Aviation Organization (ICAO), which provides a framework for the creation and effects of an international interest in mobile equipment;
  - the finalization of the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL) draft Convention on Assignments in International Trade; UNCITRAL's further work in the area of arbitration; and
  - the signature and ratification of the World Bank Convention on the Settlement of Investment Disputes between States and Nationals of Other States (ICSID), which requires the agreement of all Canadian jurisdictions.

- In the family law area, the Department of Justice is also participating in the drafting of legislation for both the 1999 Hague Convention on the International Protection of Adults and the 1996 Hague Convention on jurisdiction, applicable law, recognition, enforcement and cooperation in respect of parental responsibility and measures for the protection of children.

International Criminal Justice

- The Department is also contributing its expertise to a growing number of international fora, such as the United Nations Crime Commission, the Council of Europe, Organization of American States, the Commonwealth and the G-8. The resultant increasing number of international agreements, treaties and operations arrangements combating international crime will contribute to public safety and enhanced international order.

International Criminal Court

- The *Crimes Against Humanity and War Crimes Act* came into force on October 23, 2000. This Act ensures that Canada is able to meet its obligations under the Rome Statute of the International Criminal Court and it strengthened the legislative

foundation for the prosecution in Canada of genocide, crimes against humanity and war crimes. The Department continues to work with the department of Foreign Affairs and International Trade to support the establishment of the International Criminal Court.

International Anti-Corruption Activities

- The Department has been involved in advancing international anti-corruption efforts in international fora, including the Organization for Economic Cooperation and Development, the Organization of American States (OAS), the United Nations, and the G8, and played a key role in Canadian preparations for the Global Forum on Fighting Corruption and Safeguarding Integrity II.

- Canada ratified the Inter-American Convention against Corruption on June 6, 2000. The Department of Justice worked closely with the Department of Foreign Affairs and International Trade to assist in the development of recommendations, within the OAS and at a meeting of Government Experts, for a follow-up mechanism to the Convention.

- The Department contributed to the preparation of the Annual Report to Parliament on the implementation of the Convention on the Bribery of Foreign Public Officials in International Business Transactions and on the enforcement of the *Corruption of Foreign Public Officials Act*.

High-Tech Crime (Internationally)

The Department continued its involvement in various international fora (e.g., G-8, Council of Europe, United Nations) to address computer-related crime. This includes, participating actively in the negotiation of an international convention on cyber-crime, within the Council of Europe, developing principles within the G-8 concerning trans-border access to stored data and examining means to trace communications through computer networks, and taking a lead role in developing the agenda for the workshop on computer-related crime at the 10th United Nations Workshop on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders, April 2000.

Working towards an integrated justice system that is cost-effective, citizen-centred and linked to the community and an equitable and accessible justice system responsive to the evolving needs of a diverse population.

Collective Results

Community Safety and Crime Prevention

- During 2000-2001, the National Strategy on Community Safety and Crime Prevention Phase II continued in its efforts to reduce crime and victimization in Canada. Under the Strategy, communities are being provided with the knowledge, tools (e.g., policy frameworks related to the Strategy's priority groups), and support required to address the root causes of crime and victimization. This approach, called crime prevention through social development, recognizes the complex social, economic, and cultural processes that contribute to crime and victimization.

- During the past fiscal year, the Strategy, through its four funding programs, **invested almost $27 million in grants and contributions to fund 657 community-based crime prevention projects.** Of particular interest were the 16 new projects that received support under the Business Action Program on Crime Prevention. This program, under the direction of the Business Network on Crime Prevention (composed of representatives from the business world), offers matching funds for community safety and crime prevention projects undertaken by non-profit business organizations and professional associations. Examples of issues being addressed by these funded projects are: initiatives to reduce auto theft, shop theft and arson and to prevent violence.

Diversity and Gender Equality

- In working towards a more equitable and accessible justice system which provides substantive equality to all Canadians and responds to the needs of a changing population the Department actively participated in follow-up activities to the Fourth World Conference on Women held in Beijing in 1995 as preparation for United Nations General Assembly Special Session in June 2000.

- The Department continues to co-chair with British Columbia the Federal-Provincial-Territorial Working Group on Diversity, Equality and Justice, which deals with diversity issues from an inter-jurisdictional perspective. The FPT Working Group is refining the Integrated Diversity and Equality Analysis Screen (IDEAS) to better assist in the assessment of the potential impact of justice initiatives on Aboriginal people,

persons with disabilities, youth and children, racial minorities, women and other vulnerable groups.

Native Courtworker Program

- The Native Courtworker (NCW) Program, through its work in both the courts and Aboriginal communities, has achieved recognition as an effective instrument for dealing with many of the challenges posed by the interface between criminal justice and Aboriginal people. This program is important for all Canadians, as Aboriginal people are involved with criminal justice in disproportionate numbers, with serious social and fiscal consequences.

In 2000-2001, the Department focused its efforts to strengthen the NCW Program in three key areas:

- It undertook a joint process with its provincial /territorial and Aboriginal delivery agency partners that will lead to renewed cost-sharing agreements reflecting the evolving role of courtworkers across Canada.

- Within the established policy forum known as the NCW Tripartite Working Group, it developed tripartite working arrangements that will allow the implementation of recommendations for the future of the Program, and it led the first phase of this work with the joint drafting of a national courtworker training manual.

- It responded to funding pressures in the NCW Program by developing a business case for the expansion of this effective program through enhanced federal funding.

The Legal Studies for Aboriginal People Program

The purpose of this program is to promote equitable representation of Aboriginal peoples in the legal profession. It is also open to Métis, Inuit and non-status Indians. **During fiscal year 2000/2001, the program awarded bursaries totalling $210,631 to 27 Aboriginal students.**

Legal Aid

- **In 2000-2001, under the Legal Aid program, the Department contributed $81.9M to the provincial and territorial governments to enable them to assist low-income Canadians accused of certain criminal offences in meeting their legal needs.** In March of 2001, the Department secured additional funding of $20M for criminal legal aid. This will be added to the $81.9M contribution to the provinces and territories in fiscal year 2001-2002.

- The Federal-Provincial-Territorial (F/P/T) Permanent Working Group on Legal Aid (PWG) continued to focus on the negotiation of the F/P/T contribution agreements for criminal and young offender Legal Aid. This PWG effort will help to ensure that the federal contribution to Legal Aid is effectively distributed to provide optimal benefit to eligible Canadians in need of Legal Aid across the country.

- A Legal Aid research program was agreed to by the F/P/T Ministers Responsible for Justice in August 2000 to support development of a long-term strategy to improve equal accessibility. The joint research program will focus on determining the nature and extent of unmet need for Legal Aid across Canada and will assist in the development of legal aid policies, funding arrangements and practices in program delivery that best respond to the needs of Canadians.

Access to Justice Services Agreements

The Department is in the process of negotiating the renewal of the Access to Justice Agreements with the three territories that expired on March 31, 2001. These agreements cover Legal Aid, Aboriginal Courtwork and Public Legal Education and Information services and provide the territories with the flexibility they need to meet the distinct challenges of delivering justice services in the North. The renewed agreements will provide the Territories with their share of the $20 million in enhanced criminal Legal Aid funding that has been approved for the 2001-2002 fiscal year.

Comprehensive review of the *Canadian Human Rights Act*

- On April 8, 1999, the Minister of Justice announced the establishment of an independent Panel, chaired by Justice LaForest, to conduct a review of the *Canadian Human Rights Act* -- the first comprehensive review since 1977. The Review Panel promulgated its Report, entitled *Promoting Equality: A New Vision*, in June 2000.

- The result of extensive consultations with public and private stakeholders, the Report contains 165 recommendations, which are wide-ranging and include proposals for a number of substantive and procedural changes.

Support for Policy

Strengthening Policy Support Infrastructure

The Department of Justice is implementing a major overhaul of its Justice policy support infrastructure. Improvements are underway to strengthen the Department's policy priority identification processes and link them better with those of other departments and jurisdictions within the framework of the government's overall policy agenda.

- A new resource allocation and utilization system is being developed for implementation next fiscal year and the focus on resource utilization and results in policy operations is thereby being reinforced and systematised. Incremental funding has been applied to strengthen the Policy Sector's capacity to carry out essential research, consultation and evaluation on the major policy initiatives for which the Minister of Justice has responsibility, and to ensure that there is the critical mass of resources available for sound, professional policy conceptualization, development, implementation and evaluation.

2.5.3 Administration Business Line

Planned Spending (2000-01 RPP)	**$48,100,000**
Total Authorities (Public Accounts)	$57,432,036
2000-01 Actuals (Public Accounts)	$60,362,060

The primary objective of the business line is to ensure effective strategic management of the administration of justice program by establishing corporate management and administrative frameworks and services that ensure the optimal internal management of the Department and its resources.

Collective Results

Human Resources Management

As a part of the Department Strategic Plan, a four-year Human Resources Plan was developed which identifies the key human resources management priorities for the Department. Four priorities are identified in the Human Resources Plan. They are: Recruitment, Retention, Career Development and Learning and HR Management Rebuild, including improved administrative and infrastructure support. This Plan was submitted to the Treasury Board in January 2001 and lays the path for the future of human resources management within the Department.

Recruitment

The Department has developed a comprehensive recruitment strategy which is a four-year project providing a strategic framework that will enable the department to rebuild its human resources pool and to meet future hiring demands. Through positioning the Department in a positive light to potential recruits, the strategy will target and recruit ideal candidates in critical areas and will increase workforce representation of designated group members throughout the Department.

The Department's recruitment strategy is comprised of a number of separate but complementary initiatives. These initiatives form the foundation on which to build a knowledge-based organization, where attracting and retaining high caliber professional resources are mission-critical. A number of these initiatives were completed in 2000/2001:

- launch of the Legal Excellence Program (LEP).
- Reduction of determinate staff from 25.5% to 14.7%.
- New four-year Employment Equity Plan.
- Implementation of New Orientation Program.

Lastly, the department continues to invest in technology and has launched a new HR and You Website. In addition, the Department has implemented a recruitment tracking system that will allow us to monitor the results of our recruitment practices and our progress towards the realization of our new employment equity goals. This will also assist us in determining any Employment Equity impacts, the results of our branding exercise and the Legal Excellence Program, the competitiveness of our compensation package for the legal profession, etc.

Retention

As a result of the Reference Level Review exercise, the Department has made considerable progress in addressing the workload issues that had been identified as a corporate priority as a result of the Justice Forums and PS Survey and will continue to do so over the course of the next year. The Department has also developed a departmental policy on Telework and is making optimum use of alternative work arrangements and of other available means to provide a better work environment for our staff.

The Department will be reintroducing its Exit Interview Program in 2001-2002 in order to be able to track why valued employees are leaving the department and to be better positioned to respond to issues in this regard.

Also, a new corporate objective – to foster a harassment-free workplace - was introduced this past year. Promoting respectful attitudes and behaviour is a long-standing priority for Justice, one that assumes even greater importance as we renew our efforts to build an equitable and diverse workforce. Last year's Justice Forums and Public Service Survey confirmed that fostering a culture in which each individual is respected is fundamental to attaining our goals as a department, and in making Justice a true workplace of choice.

Learning

In the Fall of 2000, the department's training units were consolidated into a new Professional Development Directorate. The Professional Development Directorate supports the Department's commitment to becoming a learning organization by offering

courses, advice, and guidance to all employees. This reorganization flows from the second element of our Strategic Directions, which were announced in February 2001.

The departmental pilot Mentoring Program for employees was evaluated this past year and given its huge success, plans are underway to expand the program nationally. The Mentoring Program encourages learning, sharing and professional and personal growth of employees at all levels, assists in the integration of new employees and supports the retention and development of employees.

Communications

- The Communications Branch, which is responsible for the Department's internal and external communications, continued to inform the public on the Minister's main priorities: crime prevention, youth justice, needs of victims and organized crime.

- The Communications Branch has played a vital role in repositioning the Legal Risk Management (LRM) initiative. Through the redesign and redevelopment of the initiative's intranet site, departmental employees and client groups (other government departments) will be able to share vital and up-to-date information and use it to assist them in identifying and minimizing legal risk. In addition, the Branch continues to provide support to the LRM management team through various communications vehicles such as: fact sheets, brochures, speaking engagements, and preparing spokespersons to respond to media inquiries. The Branch is also working towards increasing the initiative's visibility with other government departments.

- As well, the Communications Branch is implementing a new strategy to promote its services to Canadians and government clients and raise the awareness of the Department's appeal as an employer of choice. Elements of the strategy include the development of a visual identity, two publications aimed at raising awareness of the impact of the Department's work on the daily lives of Canadians (*Justice Canada*), and another promoting career options in the department to potential employees (*Justice at Work*). A speaker/outreach program and a more co-ordinated exhibits program are also part of the new promotion strategy.

- Communications support was provided for a wide variety of criminal law policy initiatives, such as youth justice, protection of children from crime on the Internet (cybercrime), new measures to fight organized crime, as well as high profile court cases.

- Electronic communications is another sector where the Communications Branch was active. The Branch has assumed responsibility for both the Intra-Net and Internet departmental sites as well as for quality assurance for all materials published on both sites. The Communication Branch will also provide support for the Government On-Line initiative through the Department's Justice Online central project office.

- The Communication Branch produced over 200 news releases, backgrounders and speeches, and contributed to public outreach by supporting departmental participation in justice-related conferences and events. Media relations are a large component of the Branch's work. As well as dealing with daily media calls and preparing spokespersons to respond to questions, courses continued to be given to litigators across the country to improve communications with the news media. Over the past year, the Branch created communications advisor positions in five regional offices across the country to enhance the delivery of services and strengthen the Department's presence in the regions.

Financial Management - Modern Comptrollership

Collective Results

- During 2000-01, the Department's objective was to introduce modern comptrollership practices to enhance its decision-making capacity. In July 2000, a gap analysis was completed on the Department's comptrollership status in accordance with benchmarks developed by the Treasury Board Secretariat and the Office of the Auditor General. The Department was given a rating of level 3, where a level 5 is considered the highest world-class standard for modern comptrollership practices. The Department is now progressing towards the total implementation and integration of modern comptrollership concepts into its management model.

- On April 1, 2001, the Department of Justice successfully implemented the infrastructure component of the Financial Information Strategy (FIS), a key element in the effort to modernize comptrollership. FIS is a government-wide initiative designed to enhance decision-making and accountability across government, and improve organizational performance through the strategic use of financial and non-financial performance information. With the implementation of FIS the Department:

    - joined other federal government departments in adopting accrual accounting methods for recording and reporting financial information;
    - revised its policies and procedures to reflect the new financial management regime;
    - assumed responsibility for accounting processes, which have devolved from central agencies;
    - configured and tested its Integrated Finance and Materiel System to support the shift to accrual accounting;
    - implemented and tested interfaces to new central agency systems;
    - recorded and valued its capital assets, and
    - developed and delivered training to affected communities.

Over the coming year the Department will continue to refine its financial management policies and practices to promote decision-making and accountability throughout the organization.

Information Management / Information Technology (IM/IT)

The two priorities in 2000-01 were to expand communications and facilitate the sharing of knowledge.

- The Department focused on improving connectivity using Internet technology to address communication requirements between headquarters, regions, Departmental Legal Services Units (DLSUs), tele-workers, clients and citizens. During the year, secure remote access to core applications, electronic resources and services were provided to over 300 employees including staff working in 10 DLSUs, 8 Integrated Proceeds of Crime (IPOC) Units and other locations not on the Justice computer network.

- Additional NCR, regional and DLSU employees are coming on-line each month. DLSU infrastructure has been deployed with emphasis now turning to employee training and knowledge management of their new tools. Regional training and infrastructure are substantially in place. Seamless options for DLSU's are being tested and look very promising to simplify DLSU connectivity issues. Additional IPOC units and Federal Prosecution Services support are being targeted for improved connectivity at this time.

- At the same time, WAN and LAN upgrades have provided higher speed connections and faster application response times. It has also allowed for the hook up of new staff to System resources without degrading IT infrastructure performance. In addition, Help Desk and network support services have been provided to new staff.

- The Department continued to pursue opportunities to share knowledge and work products in support of its legal services and policy activities. A key result was an increase in the number of departmental employees able to access the legal opinions database (LOPORS). This number rose from 450 to 1300. Furthermore, an information management renewal project was initiated to revise techniques and implement new technologies to manage the storage, access and sharing of department records.

3.0 Consolidated Reporting

3.1 Sustainable Development Strategy (SDS)

Highlights for the period ending March 31, 2001

Major Initiatives	Expected Results	Progress Achieved
Objective 1: ***Enhance Capacity of Department to give legal advice on sustainable development (SD) to clients***		
• Development of Continuing Legal Education module on SD	• Enhanced capacity to give legal advice on SD, including increased awareness and knowledge within the Departmental Legal Services Units	• Ongoing internal training and information sharing on a wide range of SD topics • Client priorities, including SD, were reviewed as part of the annual planning process • SD "Homepage" is maintained
Objective 2: ***Identify and Update Links Between SD and the Department's Services***		
• Updated strategy to achieve continuous progress in SD	• Update the Department's 1997-2000 Sustainable Development Strategy.	• Justice and the Law Commission of Canada agreed on ongoing information exchange for proposed sustainable communities projects
Objective 3: ***Support Law Reform to Promote SD***		
• Enhance capacity to help client departments identify potential law reforms aimed at removing existing barriers to SD	• Law reform to promote SD	• Justice is supporting clients in several major reviews of SD legislation
Objective 4: ***Ensure Consistent and High Quality Advice Related to SD***		
• Establish Departmental SD network • Develop guidelines for incorporating SD considerations into legal advice • Incorporation of SD in policy planning checklists • Include SD in communications	• Enhanced infrastructure to promote high quality legal support for SD initiatives	• SD network was created • SD is incorporated in policy planning checklists • Extensive communications centred on developing Justice's second SDS • Started Dispute Resolution Projects

Major Initiatives	Expected Results	Progress Achieved
Objective 5: ***Improve the Department's Physical Stewardship***		
• Improve performance measurement data tracking capacity and linking of reporting tools	• Improved reporting capacity / provide direction to guide future initiatives / enable long term outcome forecasting to assist in setting short & long term targets	• Justice has focused on improved performance measurement in developing its second SDS
• Reduced reliance on fossil-fuel vehicles for mail distribution by using alternative methods	• Reduction in carbon monoxide emissions and in mail distribution costs	• Justice continued to increase its use of electronic communications
• Reduced paper product use	• Reduced operating cost and solid waste	• Stabilize paper product use
• Implement green procurement and contracting for services policies	• Raise awareness / provide alternative solutions / promote green procurement / encourage suppliers to develop and promote green products	• Green procurement of the four highest volume items purchased centrally for Justice Headquarters
• Provide staff with waste recycling/reduction training	• Increase staff awareness / increase waste diversion / reduced operating costs	• Training was provided in Justice Headquarters

(The complete SDS can be found on the Department of Justice website, at http://canada.justice.gc.ca/Consultations/sustain/SDS_en.pdf.)

4.0 Financial Performance

4.1 Financial Performance Overview

Operating Expenditures:

The increase of $165.9 million between 2000-01 Operating planned spending and the 2000-01 actual expenditures is comprised of the following:

Increased resources through Supplementary Estimates:	($000)
• Money Laundering	577
• Child-Centred Development Strategy	3,882
• Aboriginal and Métis litigation	9,366
• Pay equity	1,293
• Collective Bargaining	1,316
• Firearms	122,067
• Lawful Access	1,852
• CCRA – Omnibus & Other Submissions	1,988
• Transfer from Grants and Contributions to operating for Youth Justice	2,350
• Tobacco Smuggling Litigation	7,789
• Carry Forward of 1999-00 Resources	7,899
• Victims of Crime	2,921
• Organized Crime (De Trang) prosecution	2,000
• Other	2,484
Decreased resources through Supplementary Estimates:	
• Transfer to Atomic Energy Control Board	(203)
Other adjustments:	
• Lapse per the Public Accounts	(1,467)
• Other	200

Non-Respendable Revenues:

The decrease of $109.2 million difference between 2000-01 planned revenue and the 2000-01 actual revenues is due primarily to a reduction in the amount of service fees collected for Firearms as result of fee waiver incentive.

Transfer Payments:

The $7.8 million difference between 2000-01 planned spending and the 2000-01 actual expenditures is comprised of the following:

Increased resources through Supplementary Estimates:	($000)
• Firearms	14,384
• Others	925
Decreased resources through Supplementary Estimates:	
• Reprofiling – Youth Justice Renewal	(9,120)
• Reprofiling – Child–Centred Family Law Strategy	(3,415)
• Reprofiling – National Crime Prevention	(3,412)
• Transfers to Operating	(2,350)
• Lapse per the Public Accounts	(4,297)
• Other adjustments	(500)

Note: Reprofiling is a process by which the current year funds of an initiative are allocated to future years for spending. These are approved by the Treasury Board.

Financial Summary Tables

4.2 Financial Table 1: Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority (millions of dollars)

Vote		2000-01 Planned Spending	2000-01 *Total Authorities*	2000-01 Actual
	Administration of Justice Program			
1	Operating expenditures	316.6	*487.2*	**485.8**
5	Grants and Contributions	370.2	*366.7*	**362.4**
(S)	Minister of Justice - Salary and motor car allowance	0.1	*0.1*	**0.1**
(S)	Contributions to Employee benefit plans	35.8	*40.4*	**40.3**
	Total Department	722.7	*894.4*	**888.6**

Note: Total Authorities are main estimates plus supplementary estimates plus other authorities. Due to rounding, figures may not add to totals shown.

4.3 Financial Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line (millions of dollars)

Business Lines	FTEs	Operating	Capital	Voted Grants & Contributions	Subtotal: Gross Voted Expenditures	Statutory Grants and Contributions	Total Gross Expenditures	Less: Respendable Revenues	Total Net Expenditures
Government Client Services	1,967	236.3	-	-	236.3	-	236.3	-	236.3
(total authorities)	*1,967*	*250.9*	-	-	*250.9*	-	*250.9*	-	*250.9*
(Actuals)	**2,060**	**240.3**	-	-	**240.3**	-	**240.3**	-	**240.3**
Law and Policy	323	68.1	-	370.2	438.3	-	438.3	-	438.3
(total authorities)	*323*	*219.4*	-	*366.7*	*586.1*	-	*586.1*	-	*586.1*
(Actuals)	**268**	**225.5**	-	**362.4**	**587.9**	-	**587.9**	-	**587.9**
Administration	380	48.1	-	-	48.1	-	48.1	-	48.1
(total authorities)	*380*	*57.4*	-	-	*57.4*	-	*57.4*	-	*57.4*
(Actuals)	**411**	**60.4**	-	-	**60.4**	-	**60.4**	-	**60.4**
Total	2,670	352.5	-	370.2	722.7	-	722.7	-	722.7
(total authorities)	*2,670*	*527.7*	-	*366.7*	*894.4*	-	*894.4*	-	*894.4*
(Actuals)	**2,648**	**526.2**	-	**362.4**	**888.6**	-	**888.6**	-	**888.6**

Other Revenues and Expenditures	
Non-Respendable Revenues	(149.4)
(total authorities)	*(149.4)*
(Actuals)	**(40.2)**
Cost of services provided by other departments	36.5
(total authorities)	*36.5*
(Actuals)	**45.2**
Net Cost of the Program	609.8
(total authorities)	*781.5*
(Actuals)	**893.6**

Note: *Numbers in italics denote Total Authorities for 2000-01 (main and supplementary estimates and other authorities).* **Bolded numbers denote actual expenditures/revenues in 2000-01.** Due to rounding, figures may not add to totals shown. Operating numbers include contributions to employee benefit plans and Minister's allowances.

4.4 Financial Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line (millions of dollars)

Business Lines	Actual 1998-99	Actual 1999-00	Planned Spending 2000-01	*Total Authorities 2000-01*	Actual 2000-01
Government Client Services	178.9	195.5	236.3	*250.9*	240.3
Law and Policy	426.1	472.7	438.3	*586.1*	587.9
Administration	41.8	48.0	48.1	*57.4*	60.4
Total	646.8	716.2	722.7	*894.4*	888.6

Note: Total Authorities are main estimates plus supplementary estimates and other authorities. Due to rounding, figures may not add to totals shown

4.5 Financial Table 5: Revenues

Non-Respendable Revenues (millions of dollars)

Business Lines	Actual 1998-99	Actual 1999-00	Planned 2000-01	*Total Authorities 2000-01*	Actual 2000-01
Government Client Services	-	-	-	-	-
Law and Policy	7.5	16.1	147.4	*147.4*	35.5
Administration	0.9	0.8	2.0	*2.0*	4.7
Total Revenues Credited to the CRF	8.4	16.9	149.4	*149.4*	40.2

Note: Includes services and service fees for Firearms, Family Order and Agreements Enforcement Assistance, Central Divorce Registry, Court Costs and miscellaneous revenue outside government, as well as revenue generated from fines and forfeitures, rent for dwelling and utilities and others.

4.6 Financial Table 6: Statutory Payments

Statutory Payments by Business Line (millions of dollars)

Business Lines	Actual 1998-99	Actual 1999-00	Planned Spending 2000-01	*Total Authorities 2000-01*	Actual 2000-01
Government Client Services	18.9	21.3	28.2	*24.5*	24.5
Law and Policy	5.5	8.6	3.6	*11.8*	11.8
Administration	3.1	3.4	4.0	*4.2*	4.2
Total Statutory Payments	27.5	33.3	35.8	*40.5*	40.5

Note: Includes contributions to Employee Benefits Plan, Minister's Salary and Car Allowance, spending of Crown Assets and Collection Agency Fees.

4.7 Financial Table 7: Transfer Payments

Transfer Payments by Business Line (millions of dollars)

Business Lines	Actual 1998-99	Actual 1999-00	Planned Spending 2000-01	*Total Authorities 2000-01*	Actual 2000-01
GRANTS					
Government Client Services	-	-	-	-	-
Law and Policy	12.6	22.5	29.4	*26.3*	24.2
Administration	-	-	-	-	-
Total Grants	12.6	22.5	29.4	*26.3*	24.2
CONTRIBUTIONS					
Government Client Services	-	-	-	-	-
Law and Policy	278.1	300.5	340.8	*340.4*	338.2
Administration	-	-	-	-	-
Total Contributions	278.1	300.5	340.8	*340.4*	338.2
Total Transfer Payments	290.7	323.0	370.2	*366.7*	362.4

4.8 Financial Table 8: Resource Requirements by Organization and Business Line

Comparison of 2000-01 Planned Spending, and Total Authorities to Actual Expenditures by Organization and Business Line (millions of dollars)

	Business Lines			
Organization	**Government Client Services**	**Law and Policy**	**Administration**	**TOTAL**
Minister's Office			2.2	2.2
(total authorities)			*2.2*	*2.2*
(Actuals)			**2.2**	**2.2**
Deputy Minister's Office			1.1	1.1
(total authorities)			*1.1*	*1.1*
(Actuals)			**1.1**	**1.1**
Civil Law and Corporate Management Sector *	24.4		40.8	65.2
(total authorities)	*24.4*	*6.2*	*50.1*	*80.7*
(Actuals)	**25.2**	**5.8**	**50.9**	**81.9**
Legal Operations Sector	201.4	5.0		206.4
(total authorities)	*215.6*			*215.6*
(Actuals)	**204.1**			**204.1**
Policy Sector		433.3		433.3
(total authorities)		*579.9*		*579.9*
(Actuals)		**582.1**		**582.1**
Legislative Services Branch	10.5			10.5
(total authorities)	*10.9*			*10.9*
(Actuals)	**11.0**			**11.0**
Communications and Executive Services Branch			4.0	4.0
(total authorities)			*4.0*	*4.0*
(Actuals)			**6.2**	**6.2**
TOTALS	236.3	438.3	48.1	722.7
(total authorities)	*250.9*	*586.1*	*57.4*	*894.4*
(Actuals)	**240.3**	**587.9**	**60.4**	**888.6**
% of TOTAL	**27.0%**	**66.2%**	**6.8%**	**100.0%**

Note: *Numbers in italics denote Total Authorities for 1999-00 (main and supplementary estimates and other authorities).* **Bolded numbers denote actual expenditures/revenues in 1999-00.** Due to rounding, figures may not add to totals shown.

* Includes the Constitutional Affairs and the Information Management Branch

4.9 Financial Table 9: Contingent Liabilities

Contingent Liabilities (dollars)

List of Contingent Liabilities	Current Amount of Contingent Liability
Bellamy, B.	25,000
Bussey	30,000
Cina, D.	1,500,000
Doe, A	125,000
Donalco Inc. & Group	30,000
Edwards, L.	200,000
Kramer, K.	40,000
Schreiber, K.	1,000,000
Skandarajah,	25,000
Trucker & Baldasaro	3,000
Total Contingent Liabilities	**2,978,000**

Note: Contingent liabilities are potential liabilities which may become actual liabilities when one or more future events occur or fail to occur.

5.0 Other Information

5.1 Contacts for Further Information and Website

The Hon. A. Anne McLellan, Minister of Justice and Attorney General of Canada, East Memorial Building, 284 Wellington Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tel: 613-992-4621

Morris Rosenberg, Deputy Minister and Deputy Attorney General, East Memorial Building, 284 Wellington Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tel: 613-957-4997

Rachel Larabie-LeSieur, Director General, Communications Branch, East Memorial Building, 284 Wellington Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8 Tel: 613-957-4221, Fax: 613-941-2329

Wendy Sailman, Director, Public Affairs Division, East Memorial Building, 284 Wellington Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tel: 613-957-4211, Fax: 613-954-0811

John Sims, QC, Associate Deputy Minister, East Memorial Building, 284 Wellington Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tel: 613-957-4550, Fax: 613-957-2546

Mario Dion, Associate Deputy Minister, St-Andrew's Tower, 275 Sparks Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tel: 613-641-4073, Fax: 613-941-4074

Mary Dawson, Associate Deputy Minister, St-Andrew's Tower, 275 Sparks Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tel: 613-957-4898, Fax: 613-952-4279

Website: The Department of Justice website is at http://canada.justice.gc.ca

5.2 Legislation Administered and Associated Regulations

The Minister of Justice has sole responsibility to Parliament for the following Acts:

Annulment of Marriages (Ontario)	*R.S.C. 1970, c. A-14*
Canada Evidence	*R.S., c. C-5*
Canada-United Kingdom Civil and Commercial Judgments Convention	*R.S., c. C-30*
Canadian Bill of Rights	*1960, c. 44*
Commercial Arbitration	*R.S., c. 17 (2nd Supp.)*
Contraventions	*1992, c. 47*
Crown Liability and Proceedings	*R.S., c. C-50*
Divorce	*R.S., c. 3 (2nd Supp.)*
Escheats	*R.S., c. E-13*
Extradition	*R.S., c. E-23*
Family Orders and Agreements Enforcement Assistance	*R.S., c. 4 (2nd Supp.)*
Federal Court	*R.S., c. F-7*
Firearms	*1995, c. 39*
Foreign Enlistment	*R.S., c. F-28*
Foreign Extraterritorial Measures	*R.S., c. F-29*
Fugitive Offenders	*R.S., c. F-32*
Human Rights, Canadian	*R.S., c. H-6*
Identification of Criminals	*R.S., c. I-1*
International Sale of Goods Contracts Convention	*1991, c. 13*
Interpretation	*R.S., c. I-21*
Judges	*R.S., c. J-1*
Justice, Department of	*R.S., c. J-2*
Law Commission of Canada	*1996, c. 9*
Marriage (Prohibited Degrees)	*1990, c. 46*
Modernization of Benefits and Obligations Act	*2000, c. 12*
Mutual Legal Assistance in Criminal Matters	*R.S., c. 30 (4th Supp.)*
Official Languages	*R.S., c. 31 (4th Supp.)*
Official Secrets	*R.S., c. O-5*
Postal Services Interruption Relief	*R.S., c. P-16*
Prize, Canada	*R.S.C. 1970, c. P-24*
Revised Statutes of Canada, 1985	*R.S., c. 40 (3rd Supp.)*
Security Offences	*R.S., c. S-7*
State Immunity	*R.S., c. S-18*
Statute Revision	*R.S., c. S-20*
Statutory Instruments	*R.S., c. S-22*
Supreme Court	*R.S., c. S-26*
Tax Court of Canada	*R.S., c. T-2*
United Nations Foreign Arbitral Awards Convention	*R.S., c. 16 (2nd Supp.)*
Young Offenders	*R.S, c. Y-1*

The Minister shares responsibility to Parliament for the following Acts:

Access to Information	*R.S., c. A-1 (President of the Treasury Board)*
Bills of Lading	*R.S., c. B-5 (Minister of Transport)*
Criminal Code	*R.S., c. C-46 (Solicitor General of Canada and Minister of Agriculture and Agri-Food)*
Garnishment, Attachment and Pension Diversion	*R.S., c. G-2 (Minister of National Defence, Minister of Finance and Minister of Public Works and Government Services)*
Privacy	*R.S., c. P-21 (President of the Treasury Board)*

5.3 Listing of Statutory and Departmental Reports

Legend

P - means that the printed format is available
W - means that the electronic copy is available on the Department of Justice website

1998-1999 Status Report and Action Plan 1999-2002 For the Implementation of Part VII of the *Official Languages Act*	W
A Guide to the Making of Federal Acts and Regulations	W
A Quick Look at Canada's Firearms Law - (Mini Guide) Questions and Answers about the Firearms Act, Regulations and Support Material	P, W
A Survey of the Preliminary Inquiry in Canada (April 1993)	W
Abuse Is Wrong In Any Language (JUS-P-677E) For immigrant women who are suffering from abuse in a relationship or in a family.	P, W
An Introduction to Canada's Firearms Law For the Aboriginal Peoples of Canada (Questions & Answers)	P, W
Canada's Court System (JUS-P-703) For students and others interested in learning about Canada's court system.	P, W
Canada's Department of Justice Brochure	P, W
Canada's System of Justice (JUS-P-645) For students and others interested in learning about Canada's justice system.	P, W
Canada's War Crimes Program – Annual Report 2000 – 2001	W
Canada's Youth Criminal Justice Act – A New Law, A New Approach	W
Canadian Charter of Rights and Freedoms	W
Canadian Charter of Rights Decision Digest (August 1999)	W
Canadian Custody and Access Provisions: A Legislative Comparison	W
Child Custody and Access in Foreign Jurisdictions: A Legislative Comparison of the United Kingdom, Florida, Indiana, Washington, Minnesota, California,	W

Australia, and New Zealand.

Child Support – A Workbook for Parents (February 1998)	W
Helps parents calculate monthly child support payments.	
Child Support – The Complete Workbook (November 1997) Helps the professional community estimate child support amounts using the Federal Child Support Guidelines.	W
Child Support Initiative: Research Framework (March 1999)	W
Complaint and Redress Mechanisms Relating to Racial Discrimination in Canada and Abroad	W
Constitution Acts 1967 to 1982	W
Current Police Activity, January 2000	W
Estimates, Part III	W
2001-2002 Report on Plans and Priorities	W
2000-2001 Report on Plans and Priorities	W
Federal Child Support Guidelines Simplified Tables: Five or More Children	W
Federal Child Support Guidelines Simplified Tables: One to Four Children	W
Federal Child Support Guidelines: A Guide to the New Approach (JUS-P-725)	P
Firearms Act Regulation - March 1998	P, W
Focus on Firearms - Brief History of Canadian firearms legislation	P, W
Government of Canada's Response to the Fourteenth Report of the Standing Committee on Justice and Human Rights, "Victim's Rights – A Voice Not a Veto"	W
Government of Canada's Response to the Ninth Report of the Standing Committee on Justice and Human Rights, A Review of the DNA Warrant Scheme	W
Government of Canada's Response to the Twenty First Report of the Standing Committee on Justice and Human Rights, "Toward Eliminating Impaired Driving"	W

Government of Canada's Response to the Report of the Special Joint Committee on Child Custody and Access, "For the Sake of the Children"	W
Government of Canada's Response to the Fourth Report of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade "International Child Abduction: Issues for Reform"	W
Government of Canada's Response to the Law Commission Report on Child Abuse in Canadian Institutions "Safeguarding the Future and Healing the past Government"	W
If Your Federal Payment Has Been Reduced – Family Orders and Agreements Enforcement Assistance	W
Legal Studies for Aboriginal People Bursary Program	W
Overview of Recent Activities and Departmental Achievements (August 2001)	W
Overview of Recent Activities and Departmental Achievements (August 2000)	W
Peace Bonds (JUS-P-696)	P
Protecting Canadians and their Families – Measures to Deal with High-risk Violent Offenders	P
Resolving Disputes, Think About Your Options	P, W
Report to the Attorney General of Canada: Advice and Recommendations Respecting Certain Certificates of Analysis issued by Health Canada	W
Safe Display Regulations For Firearms – Pamphlet	P, W
Safe Storage Regulations For Firearms – Pamphlet	P, W
Safe Transport Regulations For Firearms – Pamphlet	P, W
Summary of Report on Research Strategy for Studying Compliance/Default on Child Support Orders. (February 1999)	W
Self Defence Rewiew, Women in Custody	W
Sustainable Development Strategy	W
The 1988 *Official Languages Act* Provides an overview of the Act, information on legislative and other instruments, the administration of justice, services to the public and the language of work, the participation of both language groups and the advancement of official language minorities, the investigation of complaints and possible court	P

remedy.

The *Corruption of Foreign Public Officials Act* – A Guide	W
The Secret of the Silver Horse (JUS-P533) A story explaining to children that secrets about sexual abuse should not be kept.	P, W
Understanding Canada's Firearms Law Guide to Key Information in the Firearms Act, Regulations and Support Material.	P, W

6.0 INDEX

A

Aboriginal, 22, 32, 33, 51, 53
- Aboriginal Justice Strategy, 22
- Native Courtworker Program, 33

Access to Justice, 34
Acts, 50, 51, 52
- Canadian Human Rights Act, 34
- Corruption of Foreign Public Officials, 54
- Criminal Code, 50
- Firearms Act, 51, 52, 54
- Official Languages Act, 51, 54
- Youth Criminal Justice Act, 51

Administration, 11, 35

B

Business Lines
- Administration, 11, 35
- Government Client Services, 11, 12
- Law and Policy, 11, 20

C

Canadian Bill of Rights, 50
Canadian Charter of Rights and Freedoms, 51
Child Support, 3, 21, 43, 52, 54
Children, 22, 52
Client Driven Services, 13
Constitution, 52
Contraventions, 50
Contributions, 27, 28, 42
Corruption of Foreign Public Officials, 54
Crime Prevention, 3, 32
Criminal Code, 50
Criminal Law, 26, 27
Custody and Access, 22, 52, 53

D

Departmental Legal Services Units, 40
Diversity, 25
DNA, 27, 53

E

Electronic Commerce, 23
Extradition, 50

F

Federal Court, 50
Firearms, 3, 25, 42, 43, 50, 51, 52, 53, 54

G

Gender Equality, 32
Government Client Services, 11, 12
Grants, 27, 28, 42

H

Human Resources, 35

I

Impaired Driving, 26
International Law, 29
- International Criminal Justice, 29

L

Law and Policy, 11, 20
Law Commission, 40, 50
Legal Aid, 33
Legal Services, 40

N

Native, 33
Native Courtworker Program, 33

P

Public Legal Education and Information, 27

R

Research, 52, 54

S

Sexual Abuse, 54
Supreme Court of Canada, 50

T

Tax Court of Canada, 50
Transfer Payments, 27, 28, 42, 43, 46

U

United Nations, 30, 32, 50

V

Victims, 36

W

War Crimes, 50
Women, 32, 50

Y

Young Offenders, 49
Youth, 3, 24, 25, 50

Ministère de la Justice Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/39-2001
ISBN 0-660-61687-4

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp
Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Ministère de la Justice

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le
31 mars 2001

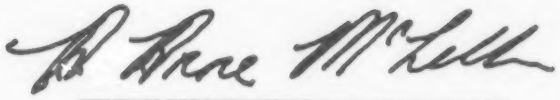

A. Anne McLellan
Ministre de la Justice et
procureure générale du Canada

Table des matières

1.0 MESSAGE DE LA MINISTRE 1

2. RENDEMENT DU MINISTÈRE 4

2.1 CONTEXTE DE PLANIFICATION ET DE FONCTIONNEMENT 4
2.2 MANDAT, RÔLES ET RESPONSABILITÉS 7
2.3 PLAN STRATÉGIQUE 9
2.4 OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS 12
2.4.1 Services aux clients gouvernementaux 13
2.4.2 Droit et orientation 13
2.4.3 Administration 13
2.5 RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT 14
2.5.1 Services aux clients gouvernementaux 14
2.5.2 Droit et orientation 22
2.5.3 Administration 38

3.0 GROUPEMENT DES RAPPORTS 43

3.1 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SDD) 43

4.0 RENDEMENT FINANCIER 45

4.1 APERÇU DU RENDEMENT FINANCIER 45
4.2 TABLEAU FINANCIER 1: SOMMAIRE DES CRÉDITS APPROUVÉS 46
4.3 TABLEAU FINANCIER 2: COMPARAISON DES DÉPENSES TOTALES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES 47
4.4 TABLEAU FINANCIER 3: COMPARAISON HISTORIQUE DES DÉPENSES PRÉVUES ET RÉELLES TOTALES 48
4.5 TABLEAU FINANCIER 5: RECETTES 48
4.6 TABLEAU FINANCIER 6: PAIEMENTS LÉGISLATIFS 49
4.7 TABLEAU FINANCIER 7: PAIEMENTS DE TRANSFERT 49
4.8 TABLEAU FINANCIER 8: BESOINS EN RESSOURCES PAR ORGANISATION ET SECTEUR 50
4.9 TABLEAU FINANCIER 9: PASSIF ÉVENTUEL 51

5.0 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 52

5.1 PERSONNES-RESSOURCES POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ET SITES WEB 52
5.2 LOIS APPLIQUÉES ET RÈGLEMENTS CONNEXES 53
5.3 RAPPORTS ANNUELS PRÉVUS PAR LA LOI ET AUTRES RAPPORTS MINISTÉRIELS 55

6.0 INDEX 59

1.0 Message de la Ministre

J'ai le plaisir de présenter au Parlement et aux citoyens du Canada le Rapport sur le rendement 2000–2001 du ministère de la Justice.

Au cours de la période étudiée, le ministère de la Justice s'est concentré sur la mise en œuvre du programme fédéral visant à assurer la sécurité et la protection des personnes au moyen d'une approche équilibrée à l'égard de la justice pénale.

Nos réalisations et le travail que nous avons effectué avec divers partenaires et intervenants pour renforcer notre système de justice ont porté surtout sur les questions dont les Canadiens se préoccupent en tout premier licu, à savoir, la prévention du crime dans nos collectivités, la protection du public, la satisfaction des besoins des victimes d'actes criminels. La loi présentée le printemps dernier témoigne d'ailleurs de l'engagement du gouvernement à mieux protéger les Canadiens.

Le projet de loi C-15 présenté en mars 2001 comprend d'importantes modifications au *Code criminel* ayant pour but de protéger les enfants contre le crime, en particulier le crime cybernétique, en visant ceux qui cherchent à victimiser les enfants au moyen d'Internet. La loi proposée renforcera également les dispositions liées au harcèlement criminel, à l'invasion de domicile, à la sécurité des agents de la paix et à la cruauté envers les animaux.

Le printemps dernier, j'ai également présenté le projet de loi C-24 qui vise le crime organisé. Outre les crédits de 200 millions de dollars accordés pour mettre sur pied une stratégie de poursuites et renforcer les services de police, la loi a reçu un appui général du public et des parlementaires, et elle a été adoptée par la Chambre des communes au mois de juin 2001.

La Stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes établit des orientations qui tiennent compte des valeurs des Canadiens et des Canadiennes et de leur désir de voir adopter des politiques axées sur la prévention du crime chez les jeunes et sur les conséquences significatives des crimes commis par les jeunes, ainsi que des mesures intensives de réadaptation et de réintégration des jeunes contrevenants. La nouvelle *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, la pièce angulaire de la Stratégie, a été adoptée par la Chambre des communes le 29 mai 2001 et est actuellement devant le Sénat.

Le Centre de la politique concernant les victimes continue d'assurer la sécurité et la protection des victimes de même que la protection de leur vie privée au sein du système de justice pénale en faisant en sorte que l'on tienne compte de leur point de vue dans l'élaboration d'une stratégie fédérale et d'une réforme législative. En août 2000, j'ai annoncé que le gouvernement fédéral verserait une somme de 10 millions de dollars aux provinces et aux territoires pour les aider à mettre en œuvre des lois pour les victimes d'actes criminels et pour appuyer des projets pilotes innovateurs dont le but est de venir en aide aux victimes d'actes criminels et à leur famille.

La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime a pour but d'offrir aux citoyens, aux collectivités et aux municipalités les connaissances, les outils et l'appui dont ils ont besoin pour réduire la criminalité et la victimisation. Cette Stratégie tient compte des facteurs sociaux, économiques et culturels qui contribuent à la criminalité et à la victimisation. Elle reconnaît également que les meilleures solutions se trouvent souvent au sein des collectivités elles-mêmes. Au cours du dernier exercice financier, nous avons investi 27 millions de dollars pour venir en aide à 687 projets communautaires de prévention du crime dans 500 collectivités au pays.

Notre Plan stratégique de 2001-2005 énonce que nous ferons face aux défis que présente l'avenir en mettant l'accent sur le service aux citoyens, sur le leadership et sur l'excellence dans la satisfaction des besoins du gouvernement et des clients.

Les points saillants du Plan stratégique comprennent des consultations publiques et des efforts de concertation renouvelés qui amènent les Canadiens et les Canadiennes à participer aux processus de réforme législative dans des domaines aussi divers que la garde et le droit de visite des enfants, le maintien de l'ordre, la responsabilité criminelle, la corruption et les signatures électroniques. Le travail que nous avons entrepris pour renforcer le programme de vulgarisation juridique et pour améliorer nos systèmes d'information en ligne et de réponses par voie électronique témoigne de notre engagement à améliorer la capacité des citoyens de bien comprendre les services offerts par le système de justice et d'y accéder.

De plus, nous élaborons une capacité de planification stratégique et un système de gestion de l'information qui améliorent la prévision et la gestion des affaires pénales, de même qu'un système d'analyse contextuelle permettant de relever les nouvelles questions qui se posent dans les domaines du droit et des politiques.

Le Ministère a aussi fait des progrès importants dans ses efforts en vue d'agrandir les bureaux régionaux afin de les doter d'une expertise en politiques et en communications ainsi que de reconnaître le rôle important qu'ils jouent dans la création d'une perspective plus vaste à l'égard de la prestation des services juridiques et de l'élaboration des politiques. Par exemple, en mars 2001, nous avons réuni les bureaux régionaux des trois territoires afin de créer une nouvelle Région du Nord qui répondra mieux aux besoins particuliers des peuples et des collectivités du Nord du Canada.

Sur la scène internationale, nos réalisations continuent à faire du Canada un chef de file dans le domaine de la justice transnationale. Nous travaillons à un vaste éventail de questions liées au crime transnational et aux droits de la personne, mettant notre expertise à la disposition d'un nombre croissant d'organisations, telles que les Nations Unies, le Conseil de l'Europe, l'Organisation des États américains, le Commonwealth et le G-8. Le 23 octobre 2000 est entrée en vigueur la *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre*, qui met en application le Statut de Rome du Tribunal pénal international au Canada et renforce nos fondements législatifs pour les poursuites pénales.

Les réalisations du ministère de la Justice reposent sur la confiance que les citoyens ont dans leur système de justice. Notre succès ne se mesure pas uniquement à nos réalisations, mais également à l'incidence positive que les politiques et la législation ont sur la qualité de vie des Canadiens et sur la réputation internationale du Canada en tant que société pacifique et respectueuse des lois. Ce rapport sur le rendement fournit aux Canadiens et aux Canadiennes un aperçu de notre travail visant à garantir la mise sur pied d'un système de justice qui sert leurs intérêts.

A. Anne McLellan
Ministre de la Justice et procureure générale du Canada

2. Rendement du Ministère

2.1 Contexte de planification et de fonctionnement

Intervenants et clients

Au même titre que les intervenants, les Canadiens et les Canadiennes désirent comprendre leur système de justice, accéder facilement à ses services et jouer un rôle significatif dans son évolution.

Il incombe au ministère de la Justice d'élaborer des politiques, des lois et des programmes qui favorisent un système de justice équitable, efficace et accessible dans lequel les citoyens peuvent avoir confiance. Pour relever ce défi, il doit collaborer avec des partenaires fédéraux, provinciaux, municipaux, internationaux et non gouvernementaux, y compris des organismes sans but lucratif et bénévoles, pour faire avancer le programme du gouvernement en matière de justice. Le Ministère a aussi la responsabilité de fournir des services juridiques et législatifs à tous les ministres et à leurs ministères respectifs ainsi qu'à la plupart des organismes fédéraux (les Clients). À cette fin, les ministères et organismes fédéraux sont des participants à part entière dans le processus de prestation des services juridiques.

Le ministère de la Justice est actuellement responsable de la mise en œuvre de plusieurs grandes initiatives nationales de concert avec d'autres ministères fédéraux ainsi que les administrations provinciales et territoriales. Le Programme de contrôle des armes à feu, l'Initiative sur la prévention du crime, la Stratégie d'aide à la famille axée sur les enfants et la Stratégie sur la justice applicable aux jeunes en sont quatre exemples.

Contexte de planification

Évolution de la société

Notre société connaît de rapides changements démographiques, sociaux, culturels, économiques et technologiques qui exercent tous des pressions sur le système de justice canadien. Les changements auxquels nous assistons dans les domaines de la biotechnologie et des technologies de l'information soulèvent de nouvelles questions et modifient la portée de questions existantes qui continuent de préoccuper les Canadiens et les Canadiennes.

D'autre part, la diversité accrue qui caractérise la composition et les valeurs de la population canadienne exige un remaniement des lois et du système de justice en soi, de manière à ce qu'ils reflètent tout aussi bien les besoins d'une société moderne que les valeurs de ses citoyens.

Mondialisation

La mondialisation crée un monde sans frontières où les questions jadis abordées dans un cadre strictement national doivent de plus en plus l'être à l'échelle internationale. Cette tendance amène le Canada à participer directement aux efforts internationaux en vue d'élaborer des instruments de défense des droits de la personne ainsi que des mécanismes d'exécution de la justice pénale et d'accroître la coopération économique entre d'autres initiatives. Parallèlement, le crime international – qu'il s'agisse du trafic illicite des stupéfiants, des crimes de terrorisme ou des crimes à caractère technologique – exige une intervention mondiale.

Le ministère de la Justice est appelé à jouer un rôle d'intendance de plus en plus actif à l'égard de la justice internationale et des questions juridiques qui en découlent. Cela se traduit surtout par l'établissement de relations de travail continues avec des partenaires internationaux, la participation à un nombre croissant de forums internationaux, des contributions directes et tangibles à l'élaboration de la jurisprudence internationale, un suivi efficace visant à assurer l'application à l'échelle nationale des lois et des conventions ainsi adoptées, et une collaboration directe, tantôt bilatérale tantôt multilatérale, avec d'autres pays.

Attentes du public

La confiance du public est essentielle au bon fonctionnement d'un système de justice. Les Canadiens nourrissent aujourd'hui de plus grandes attentes vis-à-vis de leur système de justice. Ils veulent participer davantage à l'élaboration des politiques, et exigent que le système réponde mieux à leurs besoins. Ils se disent de plus en plus soucieux de l'efficacité et de l'efficience du système de justice, qu'ils estiment parfois fragmenté, déroutant, lent et coûteux.

Le Ministère relève les défis qui en découlent en adoptant une approche sensée et durable visant à rationaliser et à renforcer le système de justice de manière à ce qu'il réponde mieux au désir des citoyens de se sentir plus en sécurité au foyer et au sein de leur collectivité. Simultanément, il favorise les approches axées sur la prévention du crime et la justice réparatrice, mise de moins en moins sur des systèmes correctionnels coûteux et s'efforce d'affecter les ressources du système de justice aux postes les plus productifs.

Le Ministère investit dans le Programme de vulgarisation juridique ainsi que dans les consultations publiques sur la réforme du droit et des politiques dans le but de satisfaire le besoin des citoyens de mieux comprendre leur système de justice et d'y jouer un rôle significatif. Il a en outre récemment remodelé son site Internet afin de fournir de façon conviviale davantage de renseignements aux Canadiens et aux Canadiennes.

Efficacité du système de justice

La complexité croissante de l'environnement juridique, tant à l'échelle nationale qu'internationale, stimule la création de nouveaux programmes, lois et procédures. Ces nouvelles exigences obligent le Ministère à examiner de plus près diverses mesures d'efficience, à œuvrer de concert avec les provinces et les territoires pour rationaliser l'administration de la justice et des procédures pénales, et à étudier des solutions de rechange aux procédures judiciaires traditionnelles, qui sont particulièrement coûteuses.

Ces mêmes exigences ont par ailleurs amené le Ministère à étudier de nouvelles possibilités de partenariat et à se pencher sur l'élaboration d'approches horizontales pour résoudre les questions complexes. Les démarches fédérales-provinciales requièrent à cet égard une attention soutenue, compte tenu des responsabilités partagées de part et d'autre en matière de politique.

Cela dit, le ministère de la Justice est déterminé à améliorer ses prestations de manière à contribuer au maintien et à l'amélioration du système de justice canadien, conformément à son mandat.

Demande en services juridiques

La demande en services juridiques continue de croître en raison, surtout, de la modification du rôle du gouvernement et des voies qu'il emprunte pour atteindre ses objectifs. La nature de plus en plus horizontale des questions que le gouvernement est appelé à résoudre accentue la nécessité d'appliquer systématiquement la Loi à l'échelle de toutes les institutions fédérales.

La Charte des droits et libertés, les changements d'ordre technologique et la mondialisation contribuent tous à accroître la charge de travail du ministère de la Justice et la complexité des questions que doit aborder le gouvernement. Il en résulte souvent des litiges complexes qui ont une incidence directe sur les politiques publiques et sur les responsabilités éventuelles de la Couronne.

Le caractère de plus en plus international de l'économie et de la criminalité à l'échelle mondiale, de même que la judiciarisation des questions sociales de grande portée, ont aussi fortement contribué à l'accroissement de la demande et de la charge de travail du Ministère.

Ressources disponibles

La demande croissante en services juridiques va continuer à dépasser les ressources du Ministère. Il s'agit là d'un problème aggravé par le fait que le Ministère ne dispose que de peu de latitude pour endiguer la demande, la plupart de ses activités n'étant pas de nature discrétionnaire. L'intégrité des programmes tient dès lors, pour le ministère de la Justice, à

l'amélioration soutenue de son aptitude à en assurer la prestation de façon efficace et efficiente.

Niveau de référence et intégrité des programmes

Le ministère de la Justice a entrepris une étude de fond sur sa capacité de remplir sa charge de travail et sur les ressources nécessaires pour ce faire. Cette étude tient compte des besoins croissants en matière de politiques, de conseils juridiques, de contentieux et de poursuites, de même que de la difficulté croissante à satisfaire ces besoins avec les ressources existantes.

Elle porte également sur les moyens dont dispose le Ministère pour améliorer ses prestations grâce à l'usage de la technologie et à l'amélioration de sa gestion. Les questions relatives à la gestion et à la restructuration du Ministère y sont soulevées, et les données qui en découleront seront intégrées au Rapport de rendement du Ministère de même qu'à sa structure de planification, de rapport et de responsabilité (SPRR).

Les ressources supplémentaires obtenues au moyen de cette étude servent à accroître l'efficacité et l'efficience du Ministère en améliorant sa capacité d'offrir des conseils juridiques de qualité au gouvernement, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, des programmes et des services de qualité à l'intention des citoyens tout en les faisant participer aux débats entourant l'établissement des politiques, et à consolider l'infrastructure administrative requise pour appuyer ces efforts.

2.2 Mandat, rôles et responsabilités

Le travail du Ministère reflète les fonctions qu'exerce la Ministre dans son double rôle de procureure générale du Canada et de ministre de la Justice.

La procureure générale défend les intérêts de la Couronne dans le cadre de la législation en vigueur. Elle est ainsi appelée à fournir des conseils et des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux, notamment en ce qui a trait à la réglementation et à la conduite des litiges. Dans les provinces et territoires, la procureure générale intente également des poursuites pour des infractions à l'ensemble des lois fédérales, exclusion faite du *Code criminel* dans les provinces et inclusion faite du *Code criminel* dans les territoires.

Quant à la ministre de la Justice, elle a pour fonction principale de tenir compte des considérations générales qui sous-tendent les lois dont l'application relève directement d'elle. Elle est en outre responsable, d'une manière générale, des politiques fédérales relatives à l'administration de la justice, exception faite de celles qui portent sur les services de police, les services correctionnels et les libérations conditionnelles.

La ministre de la Justice partage également la responsabilité des politiques en matière :

- de justice pénale;
- de droits de la personne;
- de droit de la famille et des jeunes;
- de droit administratif;
- de justice autochtone;
- d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;
- de langues officielles;
- de mandat gouvernemental en ce qui a trait aux tribunaux et aux juges; et
- de participation du Canada aux travaux des organisations internationales œuvrant au développement du droit international privé et à l'harmonisation du droit privé.

La ministre est par ailleurs responsable :

- de la réalisation des objectifs visés par les politiques au moyen de programmes et services;
- de questions touchant l'accessibilité, l'impartialité et l'équité du système de justice;
- des instruments juridiques dont se servent les ministères et organismes pour atteindre les objectifs globaux du gouvernement;
- de la rédaction de projets de loi et de règlements pour le compte du gouvernement;
- de l'examen des règlements; et
- de la conformité des lois et des règlements fédéraux à la *Charte canadienne des droits et libertés* et aux autres politiques et lois du gouvernement.

Structure organisationnelle

Le diagramme qui suit présente les postes de gestion clés liés aux trois secteurs d'activité du ministère de la Justice.

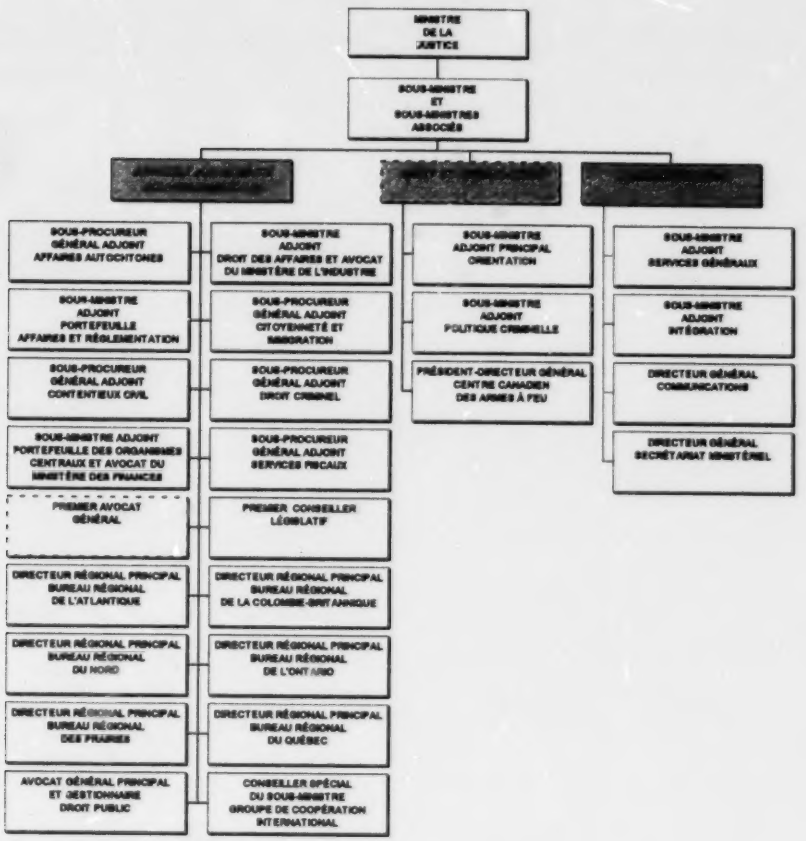

2.3 Plan stratégique

VISION

Être un ministère modèle du gouvernement et un chef de file dans le domaine du système de justice national.

MANDAT

Les obligations et les responsabilités du Ministère sont définis par la *Loi sur le ministère de la Justice*, qui en trace les grandes lignes d'action. Le Ministère fournit une gamme

complète de services juridiques au gouvernement du Canada. Ces services ont notamment trait à la prestation de conseils juridiques, à la production de documents juridiques, à la rédaction de projets de loi ainsi qu'à la réglementation et à la conduite des litiges. Le Ministère est chargé de veiller à ce que l'administration des affaires publiques s'effectue en conformité avec la Loi. Il a en outre pour responsabilité principale d'assurer la planification, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques gouvernementales dans les domaines liés à l'administration de la justice de même que dans d'autres secteurs désignés par le gouverneur en conseil.

Outre la *Loi sur le ministère de la Justice*, les principales lois qui régissent les activités du Ministère comprennent la *Déclaration canadienne des droits*, la *Loi sur les textes réglementaires* et la *Loi sur la révision des lois*. La *Déclaration canadienne des droits* et la *Loi sur le ministère de la Justice* confèrent au Ministère l'obligation d'examiner tous les projets de loi déposés par les ministres au Parlement, de même que tous les règlements soumis pour enregistrement au greffier du Conseil privé, afin de s'assurer que toutes leurs dispositions sont conformes à l'objet et aux dispositions de la *Déclaration canadienne des droits* et de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Dans un cas comme dans l'autre, la ministre doit signaler toute incohérence au Parlement. La *Loi sur les textes réglementaires* exige que les règlements soient examinés selon les critères énoncés dans cette loi. Quant à la *Loi sur la révision des lois*, elle prévoit la révision et la codification périodiques des lois publiques du Canada ainsi que des règlements afférents.

MISSION

Le ministère de la Justice a pour mission :

- de seconder la ministre dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système de justice efficace, équitable et accessible à tous;

- de fournir des conseils et autres services juridiques de qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministères et organismes clients; et

- de promouvoir le respect des droits et libertés, de la Loi et de la Constitution.

VALEURS

Les valeurs du Ministère ont trait au respect des personnes, à l'intégrité et à l'équité, de même qu'au service.

Respect des personnes

La force du Ministère tient au fait que tous ses membres s'engagent à œuvrer de concert dans un esprit de confiance mutuelle, d'appui réciproque et de reconnaissance des forces de chacun.

Intégrité et équité

Le Ministère s'engage à respecter et à appliquer la Loi, de même qu'à promouvoir les plus hautes normes d'intégrité et d'équité.

Service

Le Ministère vise l'excellence et s'efforce de servir de façon constructive la ministre, le gouvernement et ses clients.

Plan stratégique de 2001-2005 – Orientation stratégique

Servir les Canadiens :
Nous nous emploierons à créer un système judiciaire pertinent et accessible qui répondra aux besoins des Canadiens. Nous veillerons à son bon fonctionnement.

Fournir des services de valeur supérieure et faire des choix :

Dans un environnement où notre charge de travail augmente et où les besoins gouvernement et de nos clients évoluent, nous allons nous efforcer de fournir avec efficacité direction et excellence dans les domaines du droit et de la politique essentiels au rôle de l'État ou axés sur les nouvelles priorités de celui-ci.

Tirer parti de nos atouts :

Nous intégrerons les dimensions du droit et de la politique inhérentes à notre travail pour miuex répondre aux besoins du gouvernement. Nous profiterons de notre présence dans toutes les régions du Canada et dans tous les ministères et organismes pour dispenser des conseils stratégiques et opportuns. Nous travaillerons ensemble, partagerons l'information et les connaissances. Nous créerons un milieu de travail favorable.

Pour l'avenir, nous élaborons un Plan d'action stratégique et un processus de planification continue à l'échelle du Ministère. Ce processus repose sur des éléments du plan stratégique et du plan d'activités du Ministère, et tient compte des exigences relatives à la planification et à l'évaluation du rendement dans l'ensemble du gouvernement, notamment en ce qui a trait à la Structure de planification, de rapport et de responsabilité et au Rapport sur les plans et priorités. L'orientation stratégique ainsi que les initiatives et stratégies clés du Ministère feront désormais partie intégrante de ses rapport sur la planification et le rendement.

2.4 Objectifs stratégiques et principaux engagements en matière de résultats

Objectifs stratégiques	Moyens pris pour les atteindre
➢ Un système de justice rationnel, accessible et adapté aux besoins des citoyens. ➢ La bonne fonctionnement de ce système.	• Raviver la consultation publique et l'engagement des citoyens face à l'élaboration des politiques et des systèmes juridiques. • Rendre les systèmes juridiques plus accessibles aux Canadiens et aux Canadiennes en rédigeant les lois et règlements dans un langage clair et simple, en renforçant le programme de vulgarisation juridique et en améliorant notre site Web, notre bibliothèque virtuelle et nos services d'information juridique en ligne. • Renforcer le programme de vulgarisation juridique. • Œuvrer de concert avec les administrations provinciales et territoriales pour créer un système de justice national intégré, efficient et axé sur les citoyens. • Soutenir l'administration interne du Ministère en gérant ses ressources d'une manière efficace et efficiente.
➢ Fournir des services juridiques de qualité et faire des choix pertinents ➢ Intégrer les volets Droit et Orientation. ➢ Fournir au gouvernement des conseils stratégiques et opportuns.	• Fournir de façon efficace et proactive des services juridiques de qualité aux clients gouvernementaux du Ministère. • Élaborer un cadre de travail permettant la gestion des dossiers complexes et d'envergure. • Mettre en place un système de planification auprès des clients du Ministère afin de mieux déterminer les risques juridiques et de fixer clairement les priorités de manière à fournir des services juridiques et législatifs de qualité de façon opportune et efficiente. • Élaborer une stratégie globale visant à guider le Ministère vis-à-vis des secteurs émergents du droit, à l'échelle aussi bien nationale qu'internationale.

Dans son Rapport sur les plans et priorités pour 2000-2001 (Partie III du Budget principal des dépenses), le Ministère a établi des attentes en matière de rendement que nous résumons ci-dessous pour chacun de ses trois secteurs d'activité.

2.4.1 Services aux clients gouvernementaux

- *Conclure des partenariats stratégiques entre le ministère de la Justice et les ministères et organismes clients.*
- *Élaborer des mécanismes novateurs de prestation des services juridiques.*
- *Assurer la satisfaction du client quant à la qualité et à la rentabilité des services juridiques à l'intérieur des échéanciers.*
- *Faire preuve d'un leadership national et international dans les nouveaux domaines du droit.*

2.4.2 Droit et orientation

- *Contribuer à une réponse stratégique globale et intégrée à l'égard de la famille, des enfants et des jeunes, des peuples autochtones et de la société de l'information.*
- *Mettre en œuvre le programme de sécurité et de protection du gouvernement grâce à une approche équilibrée à l'égard de la justice pénale.*
- *Rehausser la confiance du public envers le système de justice et progresser vers un système de justice équitable et accessible qui tienne compte des besoins d'une population diversifiée et changeante.*
- *Progresser vers un système de justice intégré, efficace en matière de coûts, axé sur les citoyens et branché sur la communauté.*
- *Faire preuve de leadership face aux enjeux internationaux en matière de justice.*

2.4.3 Administration

- *Accroître la capacité de contrôle.*
- *Produire, en langage clair et simple, des documents universels et axés sur les citoyens qui reflètent les priorités du Ministère.*
- *Préparer le Ministère à l'avenir en procédant aujourd'hui au perfectionnement de son personnel.*
- *Améliorer la connectivité afin de répondre aux besoins en communication.*

2.5 Réalisations en matière de rendement

Renseignements financiers

Secteurs d'activités	(en millions de dollars) 2000-2001 Dépenses prévues	*Autorisations totales*	Dépenses réelles
Services aux clients gouvernementaux	236,3	*250,9*	**240,3**
Droit et orientation	438,3	*586,1*	**587,9**
Administration	48,1	*57,4*	**60,4**
Total pour le Ministère	722,7	*894,4*	**888,6**

Les chiffres des autorisations totales comprennent ceux des budgets principal et supplémentaire des dépenses et d'autres autorisations.
Les dépenses réelles d'un secteur d'activité peuvent dépasser les autorisations accordées tant et aussi longtemps qu'elles n'excèdent pas le total applicable au Ministère.
Du fait de l'arrondissement des nombres, il se peut que les totaux affichés ne correspondent pas exactement aux données fournies pour chacun des postes.

Les chiffres présentés dans le tableau ci-dessus et dans la Partie IV du présent rapport sont fondés sur la structure de planification, de rapport et de responsabilité (SPRR) du Ministère qui est présentée dans son Budget des dépenses de 2000-2001, Partie III.

La description des réalisations suivantes est davantage fondée sur des activités et des extrants que sur des résultats. Le Ministère s'emploie à améliorer la mesure de ses résultats, l'établissement de ses rapports ainsi que les comptes qu'il rend aux Canadiens, aux parlementaires et à ses clients. Certaines mesures du rendement ont déjà été établies et continueront d'être affinées pour évaluer les progrès du Ministère et accroître sa capacité à rendre compte de son rendement par rapport à ses buts et stratégies clés.

2.5.1 Services aux clients gouvernementaux

Dépenses prévues (RPP 2000-2001)	**236 300 000 $**
Autorisations totales (comptes publics)	250 925 871 $
Dépenses réelles en 2000-2001 (comptes publics)	240 332 347 $

L'objectif des Services aux clients gouvernementaux est de répondre, à l'échelle tant locale que régionale et nationale, aux besoins du gouvernement du Canada, de ses ministères et

de ses organismes en matière de services juridiques ou législatifs de qualité, et ce, de la manière la plus efficace et la plus rentable possible, en conformité avec la loi et la politique gouvernementale.

Les Services aux clients gouvernementaux présentent annuellement leurs objectifs et leurs préoccupations particulières dans le Rapport sur les plans et priorités du Ministère. Les résultats relatifs aux projets achevés ou en cours de même que les changements survenus au cours de la période à l'étude sont présentés ci-dessous.

Cadre de prestation des Services juridiques et Services axés sur la clientèle (SAC)

Le Cadre stratégique des services juridiques fournit un modèle de régie relativement à la prestation des services juridiques. Il définit la nature des relations opérationnelles que le ministère de la Justice doit entretenir avec les ministères et les organismes clients. Il permet en outre au Ministère et à ses clients d'établir des modes de prestation innovateurs et de définir le partage des responsabilités quant aux coûts des services juridiques et aux exigences de rendement, de même que l'affectation et l'utilisation équitables des ressources.

Le principal mécanisme d'application du Cadre stratégique des services juridiques tient à l'élaboration et à la réalisation de plans d'activités conjoints entre le Ministère et ses clients (ententes de services axés sur la clientèle). Ces ententes ont d'ailleurs favorisé une responsabilisation accrue des parties grâce à l'établissement de rapports plus fréquents et à un meilleur contrôle des activités, tout en rehaussant la qualité des services juridiques et législatifs. Nous continuerons d'évaluer ce processus et y apporterons au besoin de rajustements, afin que le Ministère puisse continuer d'offrir à ses clients les services de qualité qu'ils attendent de lui.

Renouvellement du Service fédéral des poursuites

Une étude approfondie du Service fédéral des poursuites a été réalisée afin de s'assurer qu'il a la capacité de répondre d'une manière efficace et efficiente aux besoins actuels et futurs de la société canadienne. Les résultats de cette étude ont été présentés dans le cadre du Rapport d'examen du Service fédéral des poursuites, qu'il est possible de consulter sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : http://canada.justice.gc.ca/fr/min/pub/fps/index.html. L'examen a permis de dégager six domaines d'activité prioritaires qui, ensemble, fournissent un cadre de renouvellement du Service fédéral des poursuites. Ces six priorités s'énoncent comme suit :

- coopération accrue avec les provinces et territoires;
- renforcement des relations de travail, à l'interne comme à l'externe;
- adaptation aux besoins particuliers du Nord canadien;
- recherche de solutions de rechange aux poursuites et de moyens qui permettent de les mettre en œuvre;
- gestion des dossiers complexes et d'envergure;
- priorités en matière de gestion (formation, recrutement et maintien en fonctions du personnel, utilisation des technologies de l'information et gestion du savoir).

Dans cette perspective de renouvellement, nous procédons à des consultations au sein du Service fédéral des poursuites de même qu'auprès de ses partenaires. Des projets en cours portent par ailleurs sur l'élaboration de stratégies de gestion des dossiers complexes et d'envergure, notamment par l'application d'un protocole d'entente avec la GRC et d'une approche plus cohésive à l'égard de la gestion des dossiers. Le Service fédéral des poursuites joue un rôle de premier plan à l'égard de l'Initiative sur la justice intégrée, et il a mis sur pied un secrétariat électronique des poursuites afin d'accroître la connectivité entre les avocats chargés des poursuites. Un large éventail de mesures de rechange est en outre examiné de concert avec les partenaires du Service en ce qui a trait, notamment, à la création de programmes judiciaires de traitement de la toxicomanie, à la protection de la faune, à la justice réparatrice et à l'élargissement des sanctions administratives.

Gestion du risque juridique

La gestion du risque juridique illustre bien la volonté du Ministère d'adopter une position de leadership et de renforcer ses partenariats. Le Ministère s'affaire en effet à affiner ses notions de gestion du risque juridique et à promouvoir la gestion du risque dans l'ensemble du gouvernement au moyen de projets pilotes, de communications et d'activités de formation. Il a d'ailleurs, à cet égard, élaboré un cadre de gestion du risque juridique applicable à l'ensemble du gouvernement.

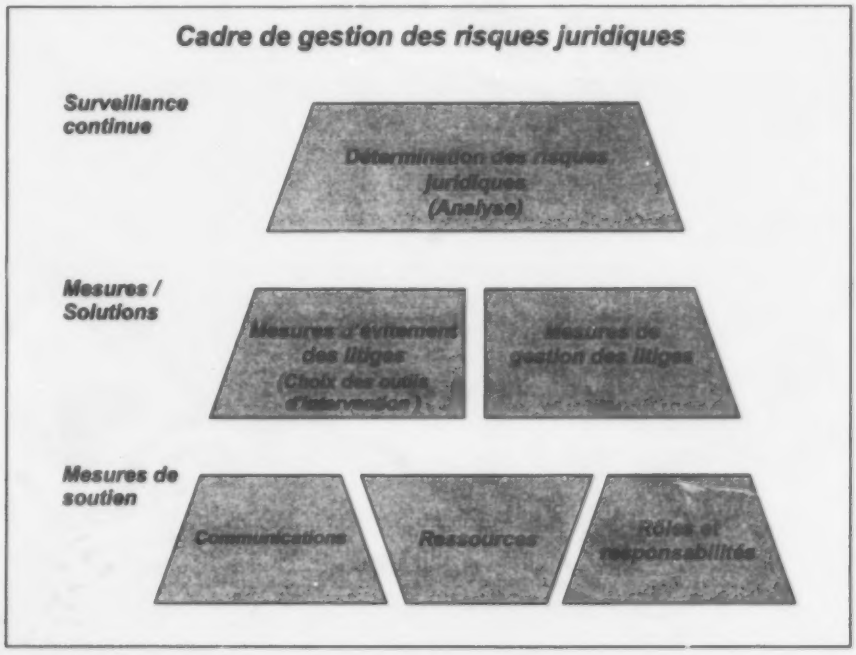

Un processus d'analyse applicable à l'ensemble du gouvernement a ainsi été mis sur pied, et les méthodes, procédures et outils afférents sont présentement en voie d'élaboration. Des projets pilotes ont été entrepris en ce sens dans sept ministères. Le ministère de la Justice a notamment travaillé en étroite collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans

dans le but d'analyser tous ses litiges (poursuites et contentieux au civil), d'en examiner les contextes et de mettre sur pied un comité du contentieux comportant plusieurs sous-comités. Un projet en cours vise en outre l'« analyse » des litiges autochtones. On prépare à cette fin des séances de formation sur l'évaluation du risque à l'intention des avocats-plaideurs et des conseillers juridiques de l'ensemble du pays. On effectue également des recherches sur l'emploi d'outils informatisés pouvant faciliter l'établissement des rapports d'évaluation du risque.

Techniques de règlement des conflits (RC)

Les intervenants qui oeuvrent dans le domaine du règlement des conflits, dans le secteur public comme dans le secteur privé, se sont engagés à fournir aux Canadiens et aux Canadiennes un système de justice accessible et adapté à leurs besoins dans lequel ils peuvent avoir confiance. Le nombre croissant de programmes de RC associés à un tribunal, la diversité des initiatives lancées par les administrations provinciales et territoriales en matière de RC, l'enseignement et l'étude du RC dans les universités, la prolifération des fournisseurs privés de services de RC et les projets innovateurs entrepris par plusieurs ministères clients témoignent d'ailleurs fort bien de cet engagement. Le ministère de la Justice a joué un rôle de premier plan dans le développement soutenu du RC au Canada, et il s'engage à accroître la compréhension et l'application des techniques de RC dans l'ensemble de l'administration fédérale.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Ministère s'est appuyé sur les solides jalons qu'il avait déjà posés pour offrir un soutien ciblé à certains ministères clients (AINC, ACDI, ACDR et Environnement Canada) en leur assignant un avocat à même de les aider à concevoir et à réaliser des initiatives précises.

- Le Ministère s'est acquitté avec succès de l'administration du Fonds de RC, et a pris part à une évaluation officielle de ce Fonds dans le but d'appuyer sa reconduction. Cette initiative de 4,6 millions de dollars mise sur pied conjointement entre le Conseil du Trésor et le ministère de la Justice a permis d'aider divers organismes gouvernementaux à lancer 38 projets différents qui comptent parmi les plus intéressants et les plus innovateurs à avoir vu le jour en matière de RC au sein du gouvernement. De concert avec l'Université d'Ottawa, le Ministère a organisé un symposium sur le RC dans le cadre duquel les représentants de différents ministères ont eu l'occasion d'échanger sur les travaux que le Fonds avait rendu possibles. Le Fonds ne constitue pas seulement une importante source d'innovations à l'échelle du gouvernement, mais aussi un exemple probant de coopération interministérielle.

Hors du cadre fédéral, le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec les administrations provinciales et territoriales, les barreaux et d'autres organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine du RC afin de partager de l'information et d'élaborer des politiques et des techniques susceptibles de soutenir l'intérêt et la demande croissante pour le RC dans l'ensemble du pays. Au cours de la période à l'étude, le Ministère a pris part à de nombreuses activités de rayonnement, qu'il s'agisse de l'organisation de groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux, d'enseignement dans le cadre du programme de médiation offert par l'Université d'Ottawa, de la participation à

des conférences et rencontres traitant du RC ou de l'attribution du Prix du règlement des conflits pour les étudiants en droit.

Programme des mandataires de la Couronne

La prestation de services juridiques par des avocats du secteur privé (mandataires) joue un rôle essentiel quant à la capacité du Ministère de soutenir l'engagement de la ministre de la Justice et de la procureure générale du Canada de fournir des services juridiques efficaces, efficients et économiques à l'ensemble du gouvernement.

La rédaction d'un document relatif aux modalités et conditions de nomination des mandataires, lequel définit clairement les rapports qui les lient au ministère de la Justice, a été achevée au cours de l'exercice écoulé, et son contenu doit entrer en application au cours de l'exercice 2001-2002.

Le Programme de coordination des mandataires a également lancé un certain nombre d'initiatives axées sur l'élimination des obstacles et sur la mobilisation des forces, notamment en ce qui a trait à l'amélioration des mécanismes de suivi et de la cohérence redditionnelle, de manière à fournir des outils de gestion et de prévision fiables aux gestionnaires, et d'éclairer les clients du Ministère quant à l'évolution du rôle des mandataires.

Contentieux des affaires civiles

Le contentieux des affaires civiles s'occupe de tous les litiges qui ne relèvent pas du droit, et ses ramifications sont persque illimitées. Son champ d'application est de fait aussi étendu et varié que les activités mêmes du gouvernement. Il couvre de nombreux secteurs du droit et relève de nombreuses instances, y compris tous les échelons du système judiciaire, les tribunaux administratifs, les commissions et enquêtes publiques, les enquêtes du coroner, les conseils d'arbitrage, les audiences commerciales bipartites et multipartites ainsi que divers autres organes internationaux.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le gouvernement a de nouveau connu un nombre sans précédent de poursuites nationales et internationales d'ampleur et de complexité variables. La Stratégie de gestion du risque juridique s'est avérée la principale initiative susceptible d'aider le Ministère à évaluer ses capacités de gestion du contentieux des affaires civiles pour mieux faire face à cette tendance. Parmi les efforts déployés à ce chapitre, il convient de retenir l'élaboration de processus d'analyse bien conçus auprès des clients gouvernementaux, la mise en œuvre des notions et techniques de règlement de conflits, de même que l'application des nouvelles technologies en matière de litiges.

Droit des Autochtones

Litiges touchant les Métis et les Indiens non inscrits

Ces dernières années, des groupes de Métis et d'Autochtones non inscrits ont formulé un nombre croissant de revendications contre le gouvernement fédéral, et certains de ces dossiers seront vraisemblablement portés devant la Cour suprême du Canada au cours de l'année à venir. Étant donné que des décisions de la Cour suprême favorables aux Métis

dans des secteurs clés pourraient avoir des répercussions de taille pour le gouvernement fédéral, le ministère de la Justice a, au cours de l'année écoulée, continué de gérer ce dossier complexe et délicat, et il prend les mesures nécessaires pour préparer le gouvernement à toute éventualité.

En élaborant une réponse cohérente aux revendications des Métis et des Autochtones non inscrits, et en gérant le dossier en cours d'une manière stratégique, de concert avec d'autres ministères clés tels que le Bureau du Conseil privé et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'administration fédérale se prépare au mieux à réagir à toute issue possible de ces importantes questions juridiques.

Initiative sur la réingénierie du traitement des litiges

Résultats collectifs

En partenariat avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministère de la Justice a lancé une initiative à long terme visant à étudier la possibilité de modifier les méthodes et procédures de traitement des litiges de manière à utiliser au mieux les ressources disponibles et à gérer de façon stratégique le volume croissant des dossiers soumis à l'AINC. Depuis un an et demi, les deux ministères s'affairent à appliquer un certain nombre de recommandations relatives à la réingénierie ou à la gestion stratégique du traitement des litiges. Voici quelques-unes de ces recommandations :

- gérer les dossiers par portefeuille : à ce jour, six portefeuilles (excluant celui des écoles résidentielles) ont été créés et en sont à des stades divers de leur développement;
- élaborer un processus officiel d'évaluation du risque facilitant la gestion stratégique des demandes d'évaluation par l'entremise d'un comité d'évaluation du risque;
- normaliser le système de gestion des dossiers du Ministère pour mieux répondre aux besoins fonctionnels et redditionnels du ministère de la Justice et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de même que pour assurer la production de rapports cohérents sur les litiges autochtones à l'échelle nationale; et
- étudier les données sur les responsabilités éventuelles fournies par le ministère de la Justice et transmises au ministère des Finances ainsi qu'au Vérificateur général par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Projet d'équipes virtuelles

Résultats collectifs

Ce projet a été lancé au cours de l'exercice financier 2000-2001 afin de fournir aux avocats le matériel, les logiciels et le soutien nécessaires à la gestion des documents, à leur analyse et, par conséquent, à une meilleure préparation des causes et des procès, surtout en ce qui a trait aux litiges relatifs aux pensionnats et aux Métis. En tirant pleinement parti des récentes percées technologiques, le Ministère relie entre elles les différentes personnes chargées d'un litige et appelées à y travailler depuis divers lieux géographiques, ce qui leur permet de former une équipe spécialisée à même d'agir de façon concertée.
Le matériel et les logiciels requis pour réaliser ce projet ont déjà été installés dans deux bureaux régionaux et sont en voie de l'être dans trois autres. La collecte électronique des

documents a par ailleurs débuté au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de même qu'au ministère de la Justice. Cette initiative a permis au ministère de la Justice d'aborder l'analyse en ligne des documents juridiques; les équipes du contentieux de différents bureaux régionaux peuvent dès lors consulter en ligne les documents de droit autochtone de même que l'analyse qu'en ont fait leurs collègues, ce qui leur permet de traiter les dossiers plus efficacement et plus rapidement.

Création de la région Nord

En mars 2001, le ministère de la Justice a créé la région Nord, qui réunit les bureaux existants du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Le nouveau bureau de la région Nord se trouvera à Whitehorse.

La création de cette nouvelle région résulte en partie du fait que le gouvernement du Canada s'est donné pour objectif de réduire le nombre d'Autochtones ayant des démêlés avec le système de justice pénale, et de l'importance du rôle que joue le ministère de la Justice au sein du système de justice, que ce soit à l'égard des poursuites pénales ou de l'élaboration de politiques et de programmes liés à des enjeux sociaux ou juridiques.

La nouvelle région accroîtra la capacité du Ministère de former des partenariats avec d'autres ministères et organismes fédéraux, avec les administrations territoriales et des Premières nations, de même qu'avec les regroupements autochtones et d'autres organisations non gouvernementaux œuvrant dans le Nord canadien. La nouvelle région fournira en outre une tribune propice à l'établissement de préoccupations et de besoins communs, à l'échange d'information et de pratiques exemplaires, de même qu'à l'élaboration de « solutions » propres au Nord, tout en offrant un cadre de travail répondant aux besoins uniques des employés du Ministère dans le Nord canadien.

Crimes contre l'humanité et crimes de guerre

Résultats collectifs

Le Ministère continue d'assurer un solide leadership en matière de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, collaborant étroitement avec la GRC de même qu'avec Citoyenneté et Immigration Canada pour s'assurer que tous les moyens disponibles sont mis en œuvre pour traduire en justice les personnes soupçonnées de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre ou de tout autre geste répréhensible en temps de conflit.

La *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre* est entrée en vigueur le 23 octobre 2000. Cette nouvelle loi rend applicable au Canada le Statut de Rome du Tribunal pénal internationale (TPI), et remplace les dispositions actuelles du *Code criminel* concernant les crimes de guerre. Elle renforce l'assise législative relative aux poursuites pénales en territoire canadien, et réitère l'engagement du Canada à ne pas être un refuge pour les criminels de guerre.

Gestion de la pratique du droit

Résultats collectifs

La capacité du Ministère à gérer la pratique du droit s'est vu renforcée au cours du dernier exercice, aussi bien au chapitre de la planification organisationnelle qu'à celui de la mesure du rendement. En faisant appel à une équipe de spécialistes multidisciplinaire (avocats, analystes financiers, planificateurs et analystes en informatique), les cadres de direction ont pu obtenir une analyse cruciale des tendances juridiques et financières qui touchent les activités du Ministère.

Des spécialistes en gestion de la pratique du droit ont été conviés à des forums pour y présenter les plus récentes idées, tendances et percées dans le domaine, de même que pour partager leur connaissance des meilleures pratiques en la matière. Ces forums, comme d'autres à venir, serviront de tribunes de formation et de partage des connaissances.

Les unités de travail ont renforcé leur capacité de gestion de la pratique du droit en adoptant de nouvelles techniques de gestion et en affectant du personnel à des postes conçus pour améliorer la planification des opérations, l'élaboration des programmes, la gestion du rendement et la gestion des ressources.

Mesure du rendement

Résultats collectifs

Nous avons entrepris de nous pencher sur les mesures de rendement en partenariat avec nos clients. À titre d'exemple, le Ministère œuvre de concert avec la GRC pour définir des indicateurs de rendement ainsi que pour concevoir des outils et des processus permettant de contrôler le rendement et d'en rendre compte. De plus, des mesures de rendement sont actuellement élaborées par l'entremise du Projet de mise en œuvre de la réforme du Bureau de la concurrence. Ces données sur le rendement nous aideront ` rehausser notre capacité de gérer efficacement nos ressources.

Le Ministère construit une base de données pour fournir en ligne l'ensemble des données d'évaluation disponibles relativement à chacun de ses secteurs d'activité. Grâce à la mise en place d'un ensemble plus complet d'outils et de processus d'évaluation de ses activités, le Ministère peut élaborer un système de mesure du rendement qui lui permettra de mieux contrôler son rendement.

Système de gestion de l'information sur la législation (SGIL)

Résultats collectifs

Le Ministère œuvre de concert avec la Chambre des communes, le Sénat, le Bureau du Conseil privé ainsi que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada en vue d'améliorer la technologie et les processus liés à la rédaction, à la publication et à la codification des règlements et lois. Un nouveau système de gestion de l'information permettra de rendre accessibles par Internet aussi bien les lois déjà codifiées que les nouvelles lois, et ce, quelques jours seulement après leur adoption; il offrira en outre un meilleur moteur de recherche qui contribuera à en faciliter l'usage.

Pensionnats pour Indiens

Résultats collectifs

Le Canada fait l'objet de plus de 8 000 poursuites de la part d'anciens élèves ayant fréquenté quelque 80 pensionnats répartis dans tout le pays. Les revendications touchent aussi bien aux mauvais traitements physiques et aux agressions sexuelles qu'à la négligence des enseignants et à la perte de la culture, et la plupart d'entre elles sont liées à un organisme religieux qui administrait dans l'école concernée ou y travaillait.

Le Ministère représente le gouvernement dans ce dossier fort complexe et délicat. Partout où faire se peut, on cherche à régler les revendications à l'amiable, et, comme dans toute procédure extrajudiciaire, la sécurité des demandeurs figure au premier rang de nos considérations. Le Ministère continue de travailler en partenariat avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour régler ces revendications, pour appuyer les négociations sur la façon dont les églises et le gouvernement dédommageront les victimes de mauvais traitements reconnus, ainsi que pour concevoir et appliquer des mécanismes visant à établir le bien-fondé des demandes.

2.5.2 Droit et orientation

Dépenses prévues (RPP 2000-2001)	**438 300 000 $**
Autorisations totales (comptes publics)	586 052 630 $
Dépenses réelles en 2000-2001 (comptes publics)	587 930 005 $

L'objectif principal des activités du Ministère en matière de politiques consiste à veiller à ce que les Canadiens disposent d'un système de justice équitable, efficace, abordable et opérationnel qui réponde à leurs préoccupations vis-à-vis de la sécurité, qui satisfasse aux aspirations d'une société moderne et pluraliste, et qui reflète leurs valeurs.

Les efforts du Ministère en matière de politiques, tels qu'énoncés dans son Rapport sur les plans et priorités pour 2000-2001, sont axés sur les thèmes stratégiques suivants :

- intégration des politiques juridiques au programme d'action général du gouvernement afin d'aborder les questions complexes de manière systématique et approfondie;
- mise en œuvre du programme de sécurité et de protection du gouvernement grâce à une approche équilibrée en matière de justice pénale;
- renforcement de la confiance du public à l'égard du système de justice;
- leadership sur les questions de justice internationale grâce à une approche dynamique et cohérente à l'égard des politiques et des activités;
- promotion d'un système de justice intégré à la fois rentable, axé sur les citoyens et branché sur la collectivité;
- promotion d'un système de justice équitable et accessible qui réponde aux besoins évolutifs d'une population diverse.

Suivent les réalisations liées aux différents thèmes.

Intégration des politiques juridiques au programme d'action général du gouvernement

Résultats collectifs

Droit de la famille

Pensions alimentaires pour enfants

- Le 1er novembre 2000, de nouvelles modifications de forme aux Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants sont entrées en vigueur. Ces modifications étaient nécessaires pour clarifier l'application prévue de certains articles, de même que pour harmoniser les versions française et anglaise des Lignes directrices.

- Une stratégie de consultation relative aux pensions alimentaires pour enfants a en outre été élaborée de concert avec les provinces et les territoires, et elle intègre le fruit des études, recherches et ateliers réalisés à l'échelle du pays. Les ateliers en question portaient notamment sur les jeunes et les peuples autochtones. **Grâce au Fonds de justice familiale axée sur les enfants, le Ministère a versé 14,1 millions de dollars en subventions et contributions.**

- Un document de consultation a aussi été préparé conjointement avec les provinces et les territoires; on y retrouve, pour l'exercice en cours, des propositions précises quant à

la façon d'améliorer les dispositions relatives à la garde et au droit de visite, de même qu'aux pensions alimentaires pour enfants.

- En ce qui concerne les Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants, nous continuons à contrôler le montant et la cohérence des pensions alimentaires pour enfants grâce aux données fournies par certains tribunaux choisis dans le cadre du *Sondage sur les montants adjugés*. Le calcul des montants adjugés a en outre été effectué, pour l'année d'imposition 2000, dans le cadre de l'analyse annuelle de la stabilité des montants adjugés et publiés.

Enfants victimes

- Le ministère de la Justice achève les consultations relatives aux questions soulevées par un document de travail intitulé *Les enfants victimes et le système de justice pénale.* Les consultations publiques sont terminées et les consultations fédérales-provinciales-territoriales touchent à leur fin.

- Les consultations publiques et les tables rondes fédérales-provinciales-territoriales ont permis d'isoler les questions et les suggestions formulées dans le document de travail qui s'avéraient les plus utiles quant à l'étude d'options de rechange visant à protéger les enfants contre toute forme extrême de négligence, de mauvais traitements et d'exploitation.

- Le Ministère examine par ailleurs, avec les provinces et les territoires, des moyens d'améliorer les liens entre les instances judiciaires et les mécanismes de détection, de prévention et d'exécution relatifs à la protection des enfants.

Garde et droit de visite

- Dans les domaines de la garde et du droit de visite, le Ministère a mené à bien toute une série de projets spécifiques axés sur les questions soulevées par le rapport conjoint du Sénat et de la Chambre des communes intitulé *Pour l'amour des enfants*. Certaines des questions faisant l'objet d'études et de rapports concernent l'évaluation des droits des enfants dans les procédures, l'établissement et la gestion des cas hautement conflictuels, le traitement des fausses allégations, les consultations avec les médiateurs familiaux, les régimes parentaux et les problèmes des minorités relativement à la garde et au droit de visite.

- Pour ce qui est de l'exécution des ordonnances alimentaires, notre étude sur le respect et le non-respect des décisions rendues inclut maintenant des données de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan. L'an prochain, nous intensifierons la collecte de données en Colombie-Britannique.

Programme d'action national pour les enfants

Le ministère de la Justice continue de travailler en étroite collaboration avec plusieurs autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires et diverses organisations non gouvernementales à la stratégie nationale globale sur l'ensemble des questions qui touchent les enfants, annoncée dans le Discours du Trône d'octobre 1999, de même, dans un cadre plus large, qu'au Programme d'action national pour les enfants (PANE). Le ministère de la Justice est en outre parvenu à tisser, avec d'autres ministères fédéraux, des liens propres à favoriser une intervention adéquate de sa part dans les dossiers relatifs au PANE qui pourraient influer sur le système de justice.

Stratégie sur la justice applicable aux Autochtones

En 2000-2001, soit la dernière des cinq années de son mandat officiel quant à la Stratégie sur la justice applicable aux Autochtones (SJAA), le Ministère a continué de répondre aux besoins des peuples et des collectivités autochtones en soutenant les programmes de justice communautaire, en participant aux négociations sur l'autonomie gouvernementale touchant l'administration de la justice, et en élaborant diverses politiques. La SJAA a depuis été reconduite pour une période d'un an (2001-2002), afin que soient précisés les détails d'un financement à long terme.

- **Grâce à de solides partenariats fédéraux-provinciaux-territoriaux et à des contributions totalisant 5,9 millions de dollars, la SJAA a pu soutenir 90 programmes à frais partagés auprès de plus de 280 collectivités autochtones.** Le rapport d'évaluation final de la Stratégie révèle que « la SJAA fait état des progrès et enregistre des succès. » Ces programmes communautaires de guérison et de réconciliation viennent compléter les initiatives prises par le Centre national de prévention du crime, le Programme des assistants para-judiciaires auprès des autochtones et la Stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes.

- L'équipe multidisciplinaire de la Direction de la justice applicable aux Autochtones (DJAA) a continué à fournir conseils, et soutien en matière d'élaboration des politiques à la ministre, au sous-ministre ainsi qu'aux négociateurs du ministère de la Justice et des autres ministères fédéraux. En mars 2000, la DJAA était présente à 27 tables de négociation sur l'autonomie gouvernementale où l'on sollicitait son avis sur l'administration de la justice dans un tel contexte. La moitié de ces négociations concernent des collectivités bénéficiant de programmes de justice communautaire mis sur pied par la DJAA.

- Le Réseau de la justice autochtone a poursuivi ses activités de vulgarisation, d'éducation et de formation sous la direction générale d'un Comité consultatif autochtone et d'un Conseil des anciens formé de représentants des différentes régions du pays œuvrant dans le secteur de la justice autochtone.

Commerce électronique et protection des renseignements personnels dans le secteur privé

- En août 2000, la ministre de la Justice a annoncé un examen du régime fédéral de protection de la vie privée. Cet examen s'est avéré nécessaire du fait, en partie, de l'avènement des technologies de l'information et de la biotechnologie, de même que de l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, qui porte sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Cet examen a pour but premier de déterminer si les lois actuelles protègent adéquatement la vie privée des Canadiens et des Canadiennes.

- Dans le cadre de cet examen, le Ministère a, au cours du dernier exercice, consulté divers ministères et organismes fédéraux pour connaître les initiatives courantes du gouvernement. Il poursuit d'ailleurs ses efforts en ce sens tout en étudiant les demandes de réforme passées, notamment les propositions du Commissaire à la protection de la vie privée. Le Ministère consultera par ailleurs le plus grand nombre de citoyens pour connaître leurs perceptions et leurs préoccupations concernant la protection de la vie privée.

Accès à l'information

- En réponse aux préoccupations exprimées par diverses parties, entre autres les députés, le Commissaire à l'information et des personnes du public, la ministre de la Justice et le président du Conseil du Trésor ont annoncé la création du Groupe de travail sur la réforme de la *Loi sur l'accès à l'information*.

- Le Groupe de travail procède à un examen approfondi du régime d'accès à l'information, y compris des changements administratifs et législatifs requis, et fera ses recommandations à l'automne 2001 concernant d'éventuelles modifications à la Loi.

Étude de la législation de l'équité salariale

- À la suite de l'annonce du gouvernement, le 29 octobre 1999, de procéder à l'étude de la législation sur l'équité salariale, les ministres de la Justice et du Travail se sont entendus pour collaborer à cette importante initiative.

- En octobre 2000, les ministres de la Justice et du Travail ont ainsi nommé Beth Bilson, doyenne de la faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan, à la présidence du Groupe de travail fédéral sur l'étude de la législation sur l'équité salariale. Ses premières tâches à ce titre comprenaient la tenue de consultations auprès des principaux organismes concernés afin d'établir les questions et les préoccupations de l'heure ainsi que de mettre au point le mandat du groupe de travail. Ces consultations ont pris fin en décembre 2000 et ont fait l'objet d'un rapport aux ministres de la Justice et du Travail, ainsi que de recommandations quant aux mesures à envisager.

Une approche équilibrée en matière de justice pénale

Politique sur la justice pour les jeunes

- Le 5 février 2001, le projet de loi C-7 (anciennement C-3) a été présenté à la Chambre des communes. Le 26 mars 2001, le projet de *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* a été transmis pour étude au Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Ce projet de loi constitue la pièce maîtresse d'une initiative plus vaste visant à renouveler le système de justice pour les jeunes au Canada, initiative dont les principales orientations ont trait à la prévention du crime, aux conséquences significatives des crimes commis par les jeunes, ainsi qu'à l'intensification des mesures de réhabilitation et de réintégration des jeunes contrevenants.

- La mise en œuvre de l'Initiative de renouvellement du système de justice pour les jeunes (RSJJ) et la préparation à l'adoption de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* ont été nos deux préoccupations principales en 2000-2001, et ont donné lieu à plusieurs réalisations de taille, parmi lesquelles :
  - **le transfert, à même le Fonds de RSJJ, de 7,2 millions de dollars à divers organismes en rapport avec une variété de projets;**
  - un forum national de la police, d'une durée de deux jours, qui a rassemblé quelque 150 agents de la paix des quatre coins du pays pour discuter de la nouvelle loi sur la justice pénale pour les adolescents;
  - une conférence des gestionnaires des 17 projets pilotes novateurs en matière de justice pour les jeunes, qui mettent à l'essai de nouveaux modes d'intervention auprès des jeunes contrevenants;
  - un forum d'une journée à l'intention des gestionnaires d'organismes publics de vulgarisation et d'information juridiques en vue de discuter du projet de loi et de leur approche vis-à-vis de la conception et à la distribution de documents et de produits de pédagogie et d'information relatifs à la justice pour les jeunes, à la lumière de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.

Programme de financement des services de justice pour les jeunes

- **En 2000-2001, le Ministère a versé 179,0 millions de dollars aux services de justice pour les jeunes.** De nouveaux arrangements financiers sur cinq ans ont été négociés avec les provinces et territoires afin de soutenir la poursuite du projet de loi sur la justice pour les jeunes (projet de loi C-7) ainsi que des objectifs globaux de l'Initiative de renouvellement du système de justice pour les jeunes.

- Ces nouvelles ententes permettront de couvrir certains des coûts marginaux liés à la réforme législative, ainsi que de promouvoir et soutenir un large éventail de services et programmes susceptibles de contribuer grandement à la réalisation des objectifs de l'Initiative. Ces ententes jouent un rôle de premier plan dans la mise en œuvre souple des étapes à suivre, en étroite collaboration avec les administrations concernées.

Contrôle des armes à feu

La mise en œuvre du Programme canadien de contrôle des armes à feu a débuté en décembre 1998. Depuis cette date, le programme a prouvé son importance pour le bien public.

- Le Programme canadien de contrôle des armes à feu réalise ses objectifs en matière de sécurité publique en gardant les armes à feu hors de portée des personnes qui ne devraient pas en posséder. Plus de 3 000 permis ont ainsi été refusés ou retirés par les agents responsables de la sécurité publique. En ce qui concerne les retraits de permis, ils ont été vingt-sept fois plus nombreux qu'au cours des cinq dernières années du programme précédent.

- À la fin de décembre 2000, plus de deux millions de propriétaires canadiens d'armes à feu – soit plus de 90 % d'entre eux – s'étaient conformés à l'obligation d'obtenir leurs permis avant cette date, qui marquait la conclusion de la première phase majeure de mise en œuvre du programme. Parmi les facteurs qui ont contribué à ce succès, mentionnons l'utilisation de formulaires simplifiés, un meilleur service à la clientèle au moyen, entre autres, d'un programme d'aide aux demandeurs visant à aider les propriétaires d'armes à feu à remplir leurs formulaires, et une campagne d'information intensive.

Lutte contre le crime organisé

Le Ministère a élaboré une série complète de modifications à apporter au *Code criminel*, lesquelles ont été incorporées au projet de loi C-24 déposé le 5 avril 2001.

- Le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec les administrations provinciales pour étayer ses propositions, et ce, dans quatre domaines : les nouveaux délits liés à l'implication dans une organisation criminelle, et plus particulièrement ceux qui sont susceptibles de compromettre les dirigeants d'organisations criminelles; la clarification des pouvoirs des agents de la paix au moyen d'un processus d'imputabilité visant à les dégager de toute responsabilité criminelle vis-à-vis de certains actes autrement tenus pour criminels; l'élargissement des pouvoirs permettant d'obtenir la confiscation des produits de la criminalité; et les mesures requises pour protéger les parties prenantes au processus de justice pénale contre toute forme d'intimidation, et plus particulièrement celle qui émane des dirigeants d'organisations criminelles.

- Ces propositions étaient accompagnées de nouvelles données relatives à l'élaboration d'une stratégie de poursuite intensive et au déploiement d'efforts accrus dans l'exercice des pouvoirs de la police contre le crime organisé.

- Toutes ces mesures reposent sur plusieurs années de lutte contre le crime organisé. Elles sont conçues pour répondre directement aux préoccupations des Canadiens face à la menace que fait peser le crime organisé sur leurs collectivités. Nous continuerons, au

cours de l'année à venir, à affiner et à élargir nos efforts de lutte contre le crime organisé.

Victimes d'actes criminels

- Tel que promis en 1998 dans la réponse du Gouvernement au quatorzième Rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, intitulé *Les droits des victimes – Participer sans entraver*, le ministère de la Justice s'affaire à appliquer la Stratégie fédérale de protection des victimes d'actes criminels.

- Le Centre de la politique concernant les victimes a été créé au sein du Ministère afin de coordonner l'initiative fédérale de protection des victimes, de contrôler la mise en œuvre des modifications apportées au *Code criminel* (C-79, C.S. 1999, chap. 25) en décembre 1999 pour accentuer le rôle des victimes dans les poursuites pénales, et de veiller à ce que le point de vue des victimes soit pris en compte lors de l'élaboration de la politique fédérale concernant les victimes et de la réforme du droit pénal.

- Le Centre a pour mandat, entre autres, de consulter les victimes, les défenseurs des droits des victimes, les fournisseurs de services aux victimes ainsi que les agents provinciaux et territoriaux concernés, d'effectuer des recherches sur l'efficacité des réformes du droit et d'autres initiatives connexes, de colliger et de diffuser de l'information sur le système de justice pénal, sur les droits des victimes ainsi que sur les lois, les services et l'assistance dont les victimes d'actes criminels peuvent se prévaloir.

- Finalement, un Fonds d'aide aux victimes accorde des subventions et des contributions à des organisations non gouvernementales pour soutenir des projets novateurs, de même qu'aux provinces et territoires pour les aider à appliquer les modifications apportées au *Code criminel* ainsi que l'Énoncé des principes fondamentaux de justice pour les victimes d'actes criminels. **En 2000-2001, le Ministère a ainsi versé 1,3 million de dollars en subventions et en contributions.**

Conduite avec facultés affaiblies

Le projet de loi C-18 a été adopté par le Parlement en juin 2000, et adopté le 15 mars 2001. Il porte la peine maximale pour conduite avec facultés affaiblies entraînant la mort de 14 ans à l'emprisonnement à vie, et permet aux agents de la paix faisant enquête sur une collision ayant causé des blessures ou la mort de demander par téléphone un mandat autorisant le prélèvement d'un échantillon sanguin sur un conducteur soupçonné d'être sous l'effet de drogues.

Responsabilité criminelle des entreprises

La tragédie de la mine Westray en 1992 a entraîné la tenue d'une enquête publique provinciale, en 1997, à la suite de laquelle ou recommandé a entre autres que l'approche du droit pénal canadien en matière de responsabilité des entreprises soit revue. En réponse à cette recommandation, de même qu'à une requête du procureur général de la Nouvelle-

Écosse et à un intérêt croissant de la part des députés, le Ministère a commencé à revoir la loi dans ce domaine, aussi bien en ce qui a trait à la responsabilité criminelle des entreprises qu'à celle de leurs dirigeants et employés.

Preuve génétique

- Une loi adoptée et promulguée le 30 juin 2000 permet au Solliciteur général du Canada de constituer une banque de données génétiques et modifie le *Code criminel* de manière à autoriser les juges à ordonner le prélèvement de substances corporelles sur des contrevenants (aussi bien jeunes qu'adultes) reconnus coupables d'infractions au *Code criminel* afin d'enrichir cette banque de données génétiques.

- Le ministère de la Justice a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration de la politique qui étaye cette mesure législative et dans la formulation de ses dispositions pour faire en sorte qu'elles soient efficaces et conformes aux exigences constitutionnelles. Cette loi constitue un élément essentiel de la stratégie législative du gouvernement en matière d'empreintes génétiques, laquelle a pris forme avec l'ajout au *Code criminel* de la clause concernant les mandats de prélèvement d'ADN, en 1995. Pour assurer l'application efficace de la nouvelle loi, les agents du Ministère ont uni leurs forces à celles de leurs homologues provinciaux afin de tracer des lignes directrices homogènes en matière de poursuites, lignes directrices qui aiderait les avocats de la poursuite à exercer les pouvoirs discrétionnaires que leur confère la Loi.

Confiance du public à l'égard du système de justice

Subventions et contributions – Le Programme de vulgarisation et d'information juridiques (VIJ)

- Au cours du dernier exercice, plus d'un million de dollars ont été consacrés à l'élaboration d'outils de VIJ tels que brochures, vidéos et ateliers.

- Le Ministère a en outre, dans chaque province, reconduit son appui à un organisme agissant à titre de partenaire quant à l'exécution du Programme de VIJ. Les organismes concernés fournissent, dans les différentes régions du Canada, des services de vulgarisation et d'information juridiques afin de veiller à ce que les citoyens, et plus particulièrement ceux qui n'ont pas facilement accès à d'autres sources d'information, aient conscience de leurs droits, responsabilités et obligations juridiques.

- Ce réseau d'organismes a aidé le Ministère à rehausser la confiance du public à l'égard du système de justice en veillant à ce que tout renseignement opportun relatifs à des questions telles que la violence familiale, les pensions alimentaires pour enfants et les engagements de ne pas troubler l'ordre public soit rapidement et facilement accessible.

Le Programme de subventions et de contributions

Le Ministère continue de verser des subventions et des contributions pour appuyer les innovations dans des secteurs de politique clés tels que la justice réparatrice, l'accès à la justice et l'amélioration du système de justice. Les connaissances acquises grâce à ces projets aident le Ministère à accroître sa capacité d'élaborer des politiques et, par conséquent, sa faculté de s'adapter à un contexte juridique en constante évolution.

Au cours du dernier exercice, **le Ministère a versé 89 millions de dollars à divers organismes en rapport avec des projets conçus pour améliorer le système de justice canadien.** Parmi les projets financés de la sorte, mentionnons le Prix du règlement des conflits pour les étudiants en droit, la création d'une faculté de droit à Iqaluit, le Projet de justice axé sur la collaboration et diverses conférences.

Accès licite

Le gouvernement a établi un plan quinquennal afin d'aider les services de police et de sécurité nationale à trouver des solutions aux problèmes techniques et juridiques posés par les technologies nouvelles ou émergentes. La résolution de ces problèmes répondra au besoin d'accéder en toute légalité aux communications électroniques et aux données électroniques archivées. La capacité de garantir un accès licite aux communications tout en préservant les intérêts légitimes liées à la confidentialité fait partie intégrante des stratégies de prévention du crime, qui visent le crime organisé et ses différentes manifestations. Le ministère de la Justice est responsable de l'élaboration de la politique législative et de la prestation de conseils juridiques dans ce domaine.

Magistrature fédérale

- La force de la magistrature canadienne est un élément clé de notre prospérité et de notre santé en tant que nation. Il ne peut y avoir de justice sans procès équitable sous la supervision d'un juge compétent, indépendant, impartial et efficace.

- L'importance de l'aspect financier de l'indépendance des juges a été soulignée par le projet de loi C-12 – *Loi modifiant la Loi sur les juges et une autre loi en conséquence* – , déposé le 21 février 2001. Ce projet de loi vise à appliquer la réponse du gouvernement aux recommandations de la Commission d'examen de la rémunération des juges (1999). Plus précisément, il mettrait en œuvre les recommandations de la Commission relativement aux hausses de traitement, à de modestes améliorations au régime de pension (notamment l'instauration d'une option de retraite anticipée), de même qu'à une augmentation des prestations d'assurance et des indemnités. Le projet de loi C-12 assurerait par ailleurs le remboursement des frais de représentation judiciaires sur une base partagée.

Le processus d'examen des demandes de clémence

- L'article 690 du *Code criminel* permet aux personnes qui ont épuisé tous leurs droits d'appel et qui estiment avoir été injustement déclarées coupables d'un acte criminel ou condamnées à une peine de détention préventive, conformément à la partie du *Code criminel* relative aux délinquants dangereux ou aux délinquants à contrôler, de demander à la ministre de la Justice de revoir leur dossier.

- Le 14 mars 2001, au terme d'un long processus de consultation publique, la ministre de la Justice a déposé le projet de loi C-15 – *Loi de 2001 modifiant la législation pénale* –, qui comporte des modifications visant à améliorer le processus d'examen des demandes de clémence de manière à le rendre plus ouvert, plus accessible et plus responsable vis-à-vis du public.

Leadership sur les questions de justice internationale grâce à une approche dynamique et cohérente vis-à-vis des politiques et des activités

Résultats collectifs

Droit international privé

- Voici quelques-uns des plus importants projets menés au cours du dernier exercice dans le domaine du droit commercial international :

  - ébauche de la Convention sur les intérêts internationaux dans l'équipement mobile et ébauche connexe du Protocole sur l'équipement aérien, coparrainée par Unidroit et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui fournissent un cadre de travail en ce qui a trait à la création et aux effets d'un intérêt international dans l'équipement mobile;

  - peaufinage de la Convention de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) sur les affectations de comptes clients dans le droit commercial international et travaux connexes dans le domaine de l'arbitrage; et

  - signature et ratification de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États de la Banque mondiale (CIRDI), qui nécessite l'accord de toutes les administrations canadiennes.

- Dans le domaine du droit de la famille, le ministère de la Justice participe en outre à l'élaboration d'un projet de loi qui permettra d'appliquer la Convention de La Haye de 1999 sur la protection internationale des adultes et de la Convention de La Haye de 1996 sur la juridiction, le droit applicable, la reconnaissance, l'exécution et la

coopération concernant la responsabilité parentale et les mesures de protection de l'enfant.

Justice pénale internationale

- Le Ministère met aussi son expertise à la disposition d'un nombre croissant de tribunes internationales, comme la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, le Conseil de l'Europe, l'Organisation des États américains, le Commonwealth et le G-8. Le nombre croissant de conventions, traités et arrangements fonctionnels de lutte contre la criminalité internationale qui résultent de ces efforts contribueront à la sécurité du public et à un ordre international plus solide.

Tribunal pénal international

- La *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre* est entrée en vigueur le 23 octobre 2000. Cette loi assure au Canada la capacité de remplir ses obligations en vertu du Statut de Rome du Tribunal pénal international et a renforcé le fondement législatif permettant de poursuivre au Canada des personnes pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Le Ministère continue d'œuvrer avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour appuyer l'établissement du Tribunal pénal international.

Initiatives internationales de lutte contre la corruption

- Le Ministère a participé activement à diverses initiatives de lutte contre la corruption au sein de différentes tribunes internationales, entre autres l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), l'Organisation des États américains (OÉA), l'Organisation des Nations Unies et le G-8, et a par ailleurs joué un rôle prépondérant dans la préparation canadienne au Forum mondial sur la lutte contre la corruption et la sauvegarde de l'intégrité II.

- Le Canada a ratifié la Convention interaméricaine de lutte contre la corruption le 6 juin 2000, et le ministère de la Justice a travaillé en étroite collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à l'élaboration, au sein de l'OÉA et dans le cadre d'une rencontre d'experts gouvernementaux, de recommandations relatives à la mise au point d'un mécanisme de suivi de la Convention.

- Le Ministère a participé à la préparation du Rapport annuel au Parlement sur l'application de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics dans les transactions internationales et sur l'exécution de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers*.

Crime informatique (international)

Le Ministère continue de participer à différentes tribunes internationales (G-8, Conseil de l'Europe, Nations Unies) afin d'apporter une solution à la criminalité informatique internationale. Le Ministère participe activement, entre autres, à la négociation d'une convention internationale sur le crime cybernétique au sein du Conseil de l'Europe, à l'élaboration au sein du G-8 de principes touchant l'accès transfrontalier aux données archivées et de mécanismes permettant de retracer des communications au moyen des réseaux informatiques. Le Ministère a également joué un rôle prépondérant dans l'élaboration de l'ordre du jour de l'atelier de travail sur le crime informatique dans le cadre du 10e Stage des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui s'est tenu en avril 2000.

Promotion d'un système de justice intégré à la fois rentable, axé sur les citoyens, branché sur la collectivité équitable et accessible qui réponde aux besoins évolutifs d'une population diverse

Résultats collectifs

Sécurité communautaire et prévention du crime

- Au cours de l'exercice 2000-2001, la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, Phase II, a poursuivi ses efforts en vue de réduire la criminalité et la victimisation. En vertu de la Stratégie, les collectivités se voient fournir l'information, les outils (p. ex., des cadres stratégiques liés au priorités hiérarchiques de la Stratégie) et le soutien requis pour s'attaquer aux racines profondes de la criminalité et de la victimisation. Cette approche, fondée sur la prévention du crime par le développement social, tient compte des facteurs sociaux, économiques et culturels complexes qui contribuent à la criminalité et à la victimisation.

- Au cours du dernier exercice, la Stratégie a injecté, par l'entremise de ses programmes de financement, **près de 27 millions de dollars en subventions et en contributions à 657 projets communautaires de prévention du crime.** Il est particulièrement intéressant de noter que 16 nouveaux projets ont été financés en vertu du Programme d'intervention des entreprises pour la prévention du crime. Ce programme, sous la tutelle du Réseau des entreprises pour la prévention du crime (composé de représentants du monde des affaires), injecte dans les projets de sécurité communautaire et de prévention du crime des fonds équivalents à ceux fournis par les organismes sans but lucratif et les associations professionnelles qui les mettent sur pied. Parmi les initiatives mises de l'avant par les projets ainsi financés, mentionnons celles qui visent à réduire les vols d'automobiles, les vols à l'étalage et les incendies criminels, de même que celles qui visent à prévenir la violence.

Diversité et égalité des sexes

- Dans le cadre de ses efforts visant à créer un système de justice plus accessible et plus équitable qui garantira une égalité véritable à tous les Canadiens et répondra aux besoins d'une population en évolution, le Ministère a activement participé aux activités de suivi de la 4e Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, en guise de préparation à la Session spéciale sur les enfants de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a eu lieu en juin 2000.

- Le Ministère continue à co-présider, avec la Colombie-Britannique, le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la diversité, l'égalité et la justice, qui traite des questions de diversité dans une perspective intergouvernementale. Le Groupe de travail FPT met présentement la dernière main à la Grille intégrée d'analyse de la diversité et de l'égalité (GIADE), qui permettra une analyse plus approndie des conséquences possibles des initiatives en matière de justice sur les peuples autochtones, les personnes handicapées, les jeunes et les enfants, les minorités raciales, les femmes et d'autres groupes vulnérables.

Programme des assistants parajudiciaires auprès des Autochtones

- Le Programme des assistants para judiciaires auprès des Autochtones (TJA), grâce à ses travaux auprès des tribunaux et des collectivités autochtones, a vu son efficacité reconnue en tant qu'instrument adapté aux défis que présentent les rapports entre le système de justice pénale et les peuples autochtones. Ce programme est important pour tous les Canadiens dans la mesure où un nombre démesuré d'Autochtones doivent affronter le système de justice pénale, ce qui a de lourdes conséquences sur le plan social et économique.

En 2000-2001, le Ministère a concentré ses efforts sur le renforcement du Programme des TJA dans trois secteurs clés :

- il a établi, avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones, une procédure conjointe qui permettra de renouveler les ententes relatives au partage des coûts de manière à tenir compte de l'évolution du rôle des assistants parajudiciaires dans l'ensemble du Canada;

- dans le cadre du forum des politiques établies qu'est le Groupe de travail tripartite sur les TJA, il a élaboré un accord de travail tripartite visant à appliquer les recommandations relatives à l'avenir du Programme, et il a entamé la première phase des travaux en procédant à la rédaction conjointe d'un manuel de formation national des assistants parajudiciaires;

- il a en outre allégé les contraintes liées au financement du Programme des TJA en élaborant un plan de mise en œuvre de l'élargissement des cadres de ce programme efficace au moyen de subventions fédérales accrues.

Programme d'accès aux études de droit pour les Autochtones

L'objet de ce programme est de promouvoir une représentation équitable des peuples autochtones au sein de la profession juridique. Il est ouvert aux Métis, aux Inuits et aux Indiens non inscrits. **Au cours de l'exercice financier 2000-2001, le Programme a accordé à 27 étudiants autochtones des bourses d'une valeur totale de 210 631 $.**

Aide juridique

- **En 2000-2001, en vertu du Programme d'aide juridique, le Ministère a versé 81,9 millions de dollars aux gouvernements des provinces et des territoires pour leur permettre de répondre aux besoins des Canadiens à faible revenu qui sont accusés de certaines infractions criminelles et qui sont admissibles à l'aide juridique.** En mars 2001, le Ministère a obtenu 20 millions de dollars supplémentaires au titre de l'aide juridique en matière pénale. En 2001-2002, cette somme s'ajoutera aux 81,9 millions de dollars versés aux provinces et territoires.

- Le Groupe de travail permanent sur l'aide juridique (GTP), de ressort fédéral-provincial-territorial (FPT), a continué de mettre l'accent sur la négociation des ententes de contribution FPT à l'aide juridique aux criminels et aux jeunes contrevenants. Cet effort du GTP permettra de veiller à ce que la contribution fédérale à l'Aide juridique soit bel et bien utilisée de manière à assurer une prestation optimale aux Canadiens admissibles qui ont besoin des services de l'Aide juridique dans l'ensemble du pays.

- Les ministres FPT chargés de la Justice ont donné leur aval, en août 2000, à un programme de recherche visant à appuyer l'élaboration d'une stratégie à long terme d'accès plus équitable à l'Aide juridique. Ce programme de recherche conjoint se concentrera sur l'établissement de la nature et de l'étendue des besoins non satisfaits en aide juridique dans l'ensemble du Canada, et contribuera à l'élaboration de politiques d'aide juridique, de mécanismes de financement et de modes de prestation des programmes répondant le mieux possible aux besoins des Canadiens.

Ententes d'accès aux services de justice

Le Ministère négocie présentement le renouvellement des ententes d'accès à la justice échues le 31 mars 2001 dans les trois territoires. Ces ententes portent sur l'aide juridique, l'assistance parajudiciaire auprès des Autochtones et les services de vulgarisation et d'information juridiques, et elles accordent aux territoires la souplesse dont ils ont besoin pour relever les défis que pose la prestation des services juridiques dans le Nord canadien. Le renouvellement de ces ententes permettra aux territoires de toucher leur part des 20 millions de dollars supplémentaires affectés à l'aide juridique en matière pénale pour l'exercice 2001-2002.

Examen global de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*

- Le 8 avril 1999, la ministre de la Justice annonçait la création d'une commission indépendante présidée par le juge LaForest et chargée de revoir la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Il s'agissait là du premier examen en profondeur de la Loi depuis son entrée en vigueur en 1977, et la Commission a publié, en juin 2000, un rapport intitulé *Promotion de l'égalité : une nouvelle vision*.

- Ce rapport, fruit de vastes consultations auprès du public et d'intervenants du secteur privé, renferme 165 recommandations qui couvrent un large éventail de points et comprennent des propositions relatives à un certain nombre de changements structuraux et procéduraux.

Soutien aux politiques

Renforcement des infrastructures de soutien aux politiques

Le Ministère a entrepris une refonte majeure de son infrastructure de soutien aux politiques de justice. Les améliorations apportées permettront de renforcer les processus d'établissement des priorités du Ministère et de mieux les relier à celles des autres ministères et administrations dans le cadre du programme global d'élaboration des politiques.

- Un nouveau système d'affectation et d'utilisation des ressources est en cours d'élaboration et sera mis en place au cours du prochain exercice. Le nouveau système permettra de renforcer et de mettre plus systématiquement l'accent sur l'utilisation des ressources et les résultats dans les activités liées aux politiques. Un mode de financement par reconduction a été appliqué afin de renforcer la capacité du Secteur des politiques de mener à bien ses activités de recherche, de consultation et d'évaluation essentielles à l'égard des grandes initiatives de politiques qui relèvent de la ministre de la Justice, et d'assurer la présence d'une masse critique de ressources suffisante pour assurer la conceptualisation, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sur une base saine et professionnelle.

2.5.3 Administration

Dépenses prévues (RPP 2000-2001)	**48 100 000 $**
Autorisations totales (comptes publics)	57 432 036 $
Dépenses réelles en 2000-2001 (comptes publics)	60 362 060 $

L'objectif premier de ce secteur d'activités est d'assurer une gestion stratégique efficace du programme d'administration de la justice en établissant des cadres et des services d'administration et de gestion qui permettent une gestion interne optimale du Ministère et de ses ressources

Résultats collectifs

Gestion des ressources humaines

Dans le cadre de son plan stratégique, le Ministère a élaboré un plan des ressources humaines de quatre ans qui définit ses priorités clés à cet égard. Ces priorités, telles qu'énoncées dans le plan des ressources humaines, sont au nombre de quatre, et ont trait au recrutement du personnel, au maintien en fonctions du personnel, au perfectionnement professionnel ainsi qu'à la restructuration des services de formation et de gestion des ressources humaines. Ce plan a été soumis au Conseil du Trésor en janvier 2001, et il jette les bases de la gestion future des ressources humaines au sein du Ministère.

Recrutement du personnel

Le Ministère a élaboré une stratégie globale de recrutement sur quatre ans qui fournit un cadre d'action à qui lui permettra de restructurer son effectif et de répondre à ses besoins futurs en main-d'œuvre. En présentant le Ministère sous un jour favorable aux éventuels candidats, la stratégie de recrutement permettra de cibler et d'embaucher les personnes les plus aptes à occuper des postes clés, et accroîtra la représentation de certains groupes dans l'ensemble du Ministère.

La stratégie de recrutement du Ministère comporte un certain nombre d'initiatives distinctes quoique complémentaires. Ces initiatives constituent les fondements sur lesquels nous pourrons bâtir une organisation basée sur la connaissance, et où le recrutement et la conservation de professionnels de haut calibre s'avèrent cruciales. Certaines de ces initiatives ont été menées à terme en 2000-2001 :

- la mise sur pied du Programme d'excellence pour les avocats (PEA);
- la réduction de 25,5 % à 14,7 % du nombre d'employés engagés pour une période déterminée;
- l'adoption d'un nouveau plan de quatre ans d'équité en matière d'emploi;

- la mise en œuvre du nouveau programme d'orientation.

Le Ministère continue par ailleurs d'investir dans la technologie, et a inauguré un nouveau site Web intitulé « Les Ressources humaines à votre service ». Il a de plus a mis sur pied un système de suivi de l'embauche qui lui permettra de contrôler l'efficacité de ses pratiques en matière d'embauche de même que ses progrès en ce qui concerne la réalisation de ses nouveaux objectifs d'équité en matière d'emploi. Ce système nous permettra également d'évaluer les répercussions de l'équité en matière d'emploi, les résultats de nos efforts en vue de nous distinguer, le bien-fondé du Programme d'excellence pour les avocats, le caractère concurrentiel de notre système de rémunération des membres de la profession juridique, etc.

Maintien en fonction du personnel

À la suite de l'examen de ses niveaux de référence, le Ministère a grandement progressé dans ses efforts pour régler les questions relatives aux charges de travail considérées pour prioritaires à la suite des forums sur la justice et du sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, et il continuera d'œuvrer en ce sens au cours de l'année à venir. Le Ministère s'est aussi doté d'une politique sur le télétravail et exploite au mieux diverses formules de travail ainsi que les autres moyens disponibles pour fournir un meilleur milieu de travail à ses employés.

Le Ministère relancera son Programme d'entrevue de fin de service en 2001-2002 afin de déterminer les raisons du départ d'employés estimés et de mieux réagir face à ce phénomène.

De plus, un nouvel objectif consistant à favoriser un milieu de travail exempt de toute forme de harcèlement a été adopté l'an dernier. La promotion d'attitudes et de comportements respectueux a toujours été une priorité de premier plan pour le Ministère, et elle revêt aujourd'hui une importance accrue. C'est pourquoi nous redoublons d'effort pour instaurer l'équité et la diversité au sein de nos effectifs. Les forums sur la justice et le sondage mené l'an dernier auprès de fonctionnaires fédéraux ont confirmé l'importance fondamentale d'établir une culture favorisant le respect de chaque personne afin de réaliser nos objectifs ministériels et de faire du ministère de la Justice un lieu de travail de choix.

Formation

À l'automne 2000, les unités de formation du Ministère ont été regroupées au sein d'une nouvelle entité, la Direction du perfectionnement professionnel. La Direction du perfectionnement professionnel soutient l'engagement du Ministère à devenir réellement une organisation axée sur l'apprentissage en offrant des cours, des conseils et une orientation pertinente à tous ses employés. Cette réorganisation des services de formation découle du deuxième point de notre Orientation stratégique, telle qu'annoncée en février 2001.

Le programme pilote de mentorat du Ministère à l'intention de ses employés a été évalué l'an dernier, et, vu son immense succès, nous comptons le déployer à l'échelle nationale. Ce programme encourage les apprentissages, le partage et la croissance tant personnelle que professionnelle à tous les niveaux; il facilite l'intégration des nouveaux employés et favorise le maintien en fonction et le perfectionnement professionnel du personnel.

Communications

- La Direction des communications, chargée d'assurer les communications internes et externes au Ministère, a continué d'informer le public à propos des quatre grandes priorités de la ministre : la prévention du crime, la justice pour les jeunes, les besoins des victimes et la lutte contre le crime organisé.

- La Direction générale des communications a joué un rôle déterminant dans le repositionnement de l'Initiative de GRJ. Grâce au remodelage et à l'élaboration du site intranet de l'Initiative, les employés du Ministère et divers groupes de clients (autres que ministériels) seront en mesure d'échanger des renseignements essentiels et à jour, et pourront mieux circonscrire et réduire le risque juridique. De plus, la Direction continue d'appuyer l'équipe de GRJ grâce à des instruments de communication variés, entre autres des fiches de renseignement, des brochures, des allocutions périodiques, ainsi qu'un porte-parole pour répondre aux questions des médias. La Direction œuvre par ailleurs à accroître la visibilité de l'Initiative auprès des autres ministères fédéraux.

- De plus, la Direction des communications met en œuvre une nouvelle stratégie pour promouvoir ses services auprès des Canadiens et des clients gouvernementaux du Ministère, de même que pour promouvoir l'image de ce dernier à titre d'employeur de choix. Parmi les éléments de cette stratégie, mentionnons l'élaboration d'une identité visuelle et le lancement de deux publications conçues pour faire valoir, d'une part, l'incidence des travaux du Ministère sur la vie de tous les jours des Canadiens et des Canadiennes (*Justice Canada*) et, de l'autre, les possibilités de carrière au sein du Ministère (*Justice à l'œuvre*). Un programme d'allocutions et de rayonnement, de même qu'un programme d'exposition plus ciblé, font également partie de la nouvelle stratégie de promotion.

- Des auxiliaires de communication ont en outre été fournis relativement à un large éventail d'initiatives en matière de politiques juridiques, qu'il s'agisse de justice pour les jeunes, de protection des enfants contre le crime sur Internet (crime cybernétique), de nouvelles mesures visant à combattre le crime organisé ou affaires judiciaires susceptibles de retenir l'attention du public.

- La Direction des communications a aussi œuvré dans le domaine des communications électroniques. Elle est responsable des sites intranet et Internet du Ministère, et assure le contrôle de la qualité de tous les contenus publiés dans ces sites. La Direction des communications assurera en outre le soutien de l'initiative Le gouvernement en direct par l'entremise du Bureau central des services en direct du Ministère.

- La Direction des communications a produit plus de 200 communiqués, documents d'information et textes d'allocutions, et contribué à l'information du public en appuyant la participation du Ministère à divers événements et conférences à caractère juridique. Les relations avec les médias représentent une part importante du travail de la Direction des communications. Or, en plus de répondre sur une base quotidienne aux demandes d'information des médias et de préparer les porte-parole à répondre aux questions, des cours ont été donnés aux procureurs de tout le pays pour améliorer la communication avec les médias. Au cours de l'année écoulée, la Direction a créé des postes de conseillers en communication au sein de cinq bureaux régionaux afin de rehausser la qualité des services et de renforcer la présence du Ministère dans les différentes régions du pays.

Gestion financière – Modernisation de la fonction de contrôle

Résultats collectifs

- En 2000-2001, le Ministère s'était fixé comme objectif d'établir de nouvelles pratiques en matière de contrôle afin d'accroître sa capacité décisionnelle. En juillet 2000, la fonction de contrôle du Ministère a été soumise à une analyse d'écart à partir de modèles élaborés par le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Bureau du vérificateur général. Le Ministère s'est ainsi vu accorder une cote de 3, une cote de 5 correspondant à la plus haute norme d'excellence internationale en matière de contrôle. Le Ministère s'affaire depuis à mettre en œuvre les plus récentes techniques de contrôle pour les intégrer à son modèle de gestion.

- Le 1er avril 2001, le ministère de la Justice a implanté avec succès l'infrastructure prévue par la Stratégie d'information financière (SIF), ce qui constitue un élément clé de sa démarche en vue de moderniser sa fonction de contrôle. La SIF est une initiative gouvernementale conçue pour améliorer la prise de décision et la reddition de comptes dans l'ensemble des ministères, de même que pour accroître le rendement organisationnel grâce à l'utilisation stratégique de données financières et autres sur le rendement. Conformément à la SIF, le Ministère a :

    - appliqué, à l'instar d'autres ministères fédéraux, les méthodes de la comptabilité d'exercice à l'enregistrement et à la transmission des données financières;
    - revu ses politiques et procédures pour les rendre conformes au nouveau régime de gestion financière;
    - assumé la responsabilité de ses méthodes comptables, empruntées aux organismes centraux.
    - configuré et mis à l'essai son système intégré des finances et du matériel pour qu'il soutienne le passage à une comptabilité d'exercice;
    - établi et mis à l'essai les liaisons voulues vers les nouveaux systèmes des organismes centraux;
    - répertorié et évalué ses immobilisations; et

- préparé et donné la formation nécessaire aux collectivités concernées.

Au cours de l'année à venir, le Ministère continuera d'améliorer ses politiques et pratiques en matière de gestion financière afin d'améliorer la prise de décision et la reddition de comptes dans l'ensemble de l'organisation.

Gestion de l'information / Technologie de l'information (GI/TI)

En 2000-2001, les deux priorités du Ministère étaient d'accroître les communications et de stimuler le partage des connaissances.

- Le Ministère a mis l'accent sur une connectivité accrue en faisant appel à la technologie d'Internet afin de répondre aux besoins des principaux bureaux, des régions, des Services juridiques ministériels (SJM), des télétravailleurs, des clients et des citoyens en matière de communication. Au cours de l'année, on a pu fournir un accès à distance sécuritaire aux applications centrales, aux ressources électroniques et aux services du Ministère à plus de 300 employés, y compris ceux de 10 SJM, de 8 Unités mixtes des produits de la criminalité (UMPC) et d'autres bureaux non reliés au réseau informatique du Ministère.

- De nouveaux employés de la RCN, des régions et des SJM se voient par ailleurs reliés au réseau mois après mois. L'infrastructure des SJM est maintenant en place, et on se concentrera désormais sur la formation des employés de même que sur la gestion des connaissances relatives à leurs nouveaux outils. En région, l'infrastructure et la formation sont déjà solidement implantées. Diverses options de branchement en continu sont présentement à l'essai au sein des SJM, et tout semble indiquer que leur connectivité s'en trouvera grandement simplifiée. On se prépare également à améliorer la connectivité d'un plus grand nombre d'UMPC ainsi que du Service fédéral des poursuites.

- Parallèlement, la mise à niveau des réseaux locaux (LAN) et étendus (WAN) a permis d'obtenir des connexions plus rapides et d'améliorer le temps de réponse des applications. Elle a en outre permis de relier de nouveaux employés aux systèmes sans réduire le rendement de l'infrastructure de TI. De plus, de nouveaux employés ont désormais accès aux services d'assistance et de soutien du réseau.

- Le Ministère continue d'élargir les possibilités de partage des connaissances et des fruits du travail afin d'améliorer ses pratiques en matière de politiques et de services juridiques. Un des grands avantages de cette connectivité accrue tient à l'augmentation du nombre des employés du Ministère qui peuvent accéder au Système informatisé de recherche des avis juridiques et des précédents (LOPORS). Ce nombre est en effet passé de 450 à 1 300. Qui plus est, un projet d'amélioration de la gestion de l'information a été mis sur pied afin d'en revoir les techniques et d'adopter de nouvelles technologies applicables à l'archivage, à la consultation et au partage des dossiers du Ministère.

3.0 Groupement des rapports

3.1 Stratégie de développement durable (SDD)

Faits saillants de la période se terminant le 31 mars 2001

Initiatives principales	Résultats prévus	Progrès accomplis
Objectif 1 : ***Accroître la capacité du Ministère de donner des conseils juridiques aux clients sur le développement durable***		
• Élaborer un module de formation juridique permanente sur le développement durable	• Augmentation de la capacité de donner des conseils juridiques sur le DD et accroissement de la sensibilisation et des connaissances au sein des Services juridiques ministériels	• Formation continue interne et échange des connaissances sur un grand nombre de thèmes liés au DD • Révision des priorités de la clientèle, entre autres sur le DD, dans le cadre de la planification annuelle • Maintien de la page d'accueil sur le DD
Objectif 2 : ***Déterminer ou mettre à jour les rapports entre le développement durable et les services ministériels***		
• Mise à jour de la stratégie en vue de continuer à faire des progrès dans le domaine du DD	• Mise à jour de la Stratégie de développement durable de 1997-2000 du Ministère	• Le ministère de la Justice et la Commission du droit du Canada ont convenu d'échanger régulièrement des renseignements sur des projets communautaires de DD
Objectif 3 : ***Appuyer la réforme du droit de façon à promouvoir le développement durable***		
• Accroître la capacité d'aider les ministères clients à déterminer quelle réforme leur permettrait d'éliminer les obstacles au développement durable	• Réforme de la loi pour promouvoir le DD	• Le ministère de la Justice appuie les clients dans leurs principaux examens de la loi du DD
Objectif 4 : ***Fournir des conseils uniformes et de qualité supérieure sur le développement durable***		
• Établir un réseau ministériel sur le développement durable • Élaborer des lignes directrices qui permettent d'intégrer les questions relatives au	• Amélioration de l'infrastructure en vue de promouvoir la prestation de services juridiques de qualité aux initiatives de DD	• Création d'un réseau sur le DD • Incorporation du DD aux listes de contrôle de la planification des politiques • Communications étendues sur le

Initiatives principales	Résultats prévus	Progrès accomplis
développement durable dans les avis juridiques • Intégrer le développement durable à la liste de vérification de la planification stratégique • Intégrer le développement durable aux communications		développement de la deuxième SDD du Ministère • Lancement de projets de règlement des différends
Objectif 5 : *Améliorer la condition physique du Ministère*		
• Améliorer la capacité de repérage des données de mesure du rendement et de liaison des méthodes de rapport	• Augmentation de la capacité de rendre compte / d'orienter les initiatives à venir/ de mettre en place des prévisions à long terme favorisant l'établissement d'objectifs à court et à long terme	• Justice a mis l'accent sur le développement de mesures du rendement dans l'établissement de la deuxième SDD
• Réduire l'utilisation des véhicules à combustibles fossiles pour la distribution du courrier et les remplacer par d'autres méthodes	• Diminution des émissions de monoxyde de carbone et des frais de distribution du courrier	• Justice a continué d'accroître l'utilisation des communications électroniques
• Réduire l'utilisation du papier	• Réduction des déchets solides et des coûts d'exploitation	• Stabilisation de l'utilisation du papier
• Mettre en place l'approvisionnement et les marchés écologiques en matière de services	• Augmentation de la sensibilisation / établissement de solutions de rechange / promotion de l'approvisionnement écologique/ promotion chez les fournisseurs de la production et de la distribution de produits écologiques	• Approvisionnement écologique pour les quatre plus importants articles achetés par l'Administration centrale de Justice
• Former le personnel sur le recyclage et la diminution des coûts	• Augmentation de la sensibilisation du personnel / meilleure élimination des déchets / réduction des coûts d'exploitation	• Formation donnée à l'Administration centrale du Ministère

La version intégrale de la SDD est diffusée sur le site web du ministère de la Justice à l'adresse suivante : http://canada.justice.gc.ca/Consultations/sustain/SDS_en.pdf.)

4.0 Rendement financier

4.1 Aperçu du rendement financier

Dépenses de fonctionnement :

L'écart de 165,9 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles d'exploitation pour 2000-2001 comprend ce qui suit :

	(En milliers de dollars)
Accroissement des ressources par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses :	
• Blanchiement d'argent	577
• Stratégie de développement axées sur l'enfant	3 882
• Litiges liés aux Autochtones et aux Métis	9 366
• Équité salariale	1 293
• Conventions collectives	1 316
• Armes à feu	122 067
• Accès licite	1 852
• ADRC – Projet de loi Omnibus et autres présentations	1 988
• Transfert de subventions et de contributions au fonctionnement de la justice pour les jeunes	2 350
• Contrebande du tabac	7 789
• Report de ressources de 1999-2000	7 899
• Victimes d'actes criminels	2 921
• Poursuites liées au crime organisé (De Trang)	2 000
• Autres	2 484
Réduction des ressources par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses :	
• Transfert à la Commission de contrôle de l'énergie atomique	(203)
Autres réajustements :	
• Péremption des comptes publics	(1 467)
• Autres	200

Recettes non disponibles :

L'écart de 109,2 millions de dollars entre les revenus prévus et réels de 2000-2001 est dû surtout à une réduction du montant des droits perçus pour les armes à feu découlant des mesures incitatives d'exemption des droits.

Paiements de transfert :

L'écart de 7,8 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles de 2000-2001 s'explique comme suit :

	(000 $)
Accroissement des ressources par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses :	
• Armes à feu	14 384
• Autres	925
Réduction des ressources par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses :	
• Remaniement – Renouvellement du système de justice pour les jeunes	(9 120)
• Remaniement – Stratégie de développement axées sur l'enfant	(3 415)
• Remaniement – Stratégie nationale de prévention du crime	(3 412)
• Transferts au budget de fonctionnement	(2 350)
• Péremption des comptes publics	(4 297)
• Autres ajustements	(500)

Note : Le remaniement est un processus qui permet de transférer les fonds accordés à une initiative cette année à une autre année. Le Conseil du Trésor approuve cette façon de faire.

Tableaux des résumés financiers

4.2 Tableau financier 1: Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit		2000-2001 Dépenses prévues	2000-2001 *Autorisations totales*	2000-2001 Dépenses réelles
	Programme d'administration de la justice			
1	Dépenses de fonctionnement	316,6	*487,2*	485,8
5	Subventions et contributions	370,2	*366,7*	362,4
(S)	Ministre de la Justice – Traitement et allocation de voiture	0,1	*0,1*	0,1
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	35,8	*40,4*	40,3
	Total pour le Ministère	722,7	*894,4*	888,6

Nota : Les chiffres des autorisations totales comprennent ceux des budgets principal et supplémentaire des dépenses et d'autres autorisations. Les chiffres peuvent différer des totaux présentés en raison de l'arrondissement.

4.3 Tableau financier 2: Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses ministérielles prévues et réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	ETP	Exploitation	Immobilisations	Subventions et contributions approuvées	Sous-total: dépenses brutes approuvées	Subventions et contributions législatives	Dépenses brutes totales	Moins : recettes disponibles	Dépenses nettes totales
Services aux clients gouvernementaux	1,967	236,3	-	-	236,3	-	236,3	-	236,3
(autorisations totales)	*1,967*	*250,9*	-	-	*250,9*	-	*250,9*	-	*250,9*
(Dépenses réelles)	**2,060**	**240,3**	-	-	**240,3**	-	**240,3**	-	**240,3**
Droit et orientation	323	68,1	-	370,2	438,3	-	438,3	-	438,3
(autorisations totales)	*323*	*219,4*	-	*366,7*	*586,1*	-	*586,1*	-	*586,1*
(Dépenses réelles)	**268**	**225,5**	-	**362,4**	**587,9**	-	**587,9**	-	**587,9**
Administration	380	48,1	-	-	48,1	-	48,1	-	48,1
(autorisations totales)	*380*	*57,4*	-	-	*57,4*	-	*57,4*	-	*57,4*
(Dépenses réelles)	**411**	**60,4**	-	-	**60,4**	-	**60,4**	-	**60,4**
Total	2,670	352,5	-	370,2	722,7	-	722,7	-	722,7
(autorisations totales)	*2,670*	*527,7*	-	*366,7*	*894,4*	-	*894,4*	-	*894,4*
(Dépenses réelles)	**2,648**	**526,2**	-	**362,4**	**888,6**	-	**888,6**	-	**888,6**

Autres recettes et dépenses	
Recettes à valoir sur le Trésor	(149,4)
(autorisations totales)	*(149,4)*
(Dépenses réelles)	**(40,2)**
Coût des services rendus par d'autres ministères	36,5
(autorisations totales)	*36,5*
(Dépenses réelles)	**45,2**
Coût net du programme	609,8
(autorisations totales)	*781,5*
(Dépenses réelles)	**893,6**

Nota : Les chiffres en italique représentent les autorisations totales pour 2000-2001 (budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations). **Les chiffres en caractères gras représentent les dépenses/recettes réelles en 2000-2001.** Les chiffres peuvent différer des totaux présentés en raison de l'arrondissement. Les données de la colonne Exploitation comprennent les contributions aux régimes d'avantages des employés et les indemnités versées à la ministre.

4.4 Tableau financier 3: Comparaison historique des dépenses prévues et réelles totales

Dépenses ministérielles prévues et réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses prévues	*Autorisations totales*	Dépenses réelles
	1998-1999	1999-2000	1999-2000	*2000-2001*	2000-2001
Services aux clients gouvernementaux	178,9	195,5	236,3	*250,9*	240,3
Droit et orientation	426,1	472,7	438,3	*586,1*	587,9
Administration	41,8	48,0	48,1	*57,4*	60,4
Total	646,8	716,2	722,7	*894,4*	888,6

Nota : Les chiffres des autorisations totales comprennent ceux des budgets principal et supplémentaires des dépenses et d'autres autorisations. Les chiffres peuvent différer des totaux présentés en raison de l'arrondissement.

4.5 Tableau financier 5: Recettes

Recettes non disponibles (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Réelles	Réelles	Prévues	*Autorisations totales*	Réelles
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	*2000-2001*	2000-2001
Services aux clients gouvernementaux	-	-	-	-	-
Droit et orientation	7,5	16,1	147,4	*147,4*	35,5
Administration	0,9	0,8	2,0	*2,0*	4,7
Recettes totales à valoir sur le Trésor	8,4	16,9	149,4	*149,4*	40,2

Nota : Comprend les services et les droits relatifs aux armes à feu, au Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, au Bureau d'enregistrement des actions en divorce, aux frais de cour et diverses recettes provenant de l'extérieur du gouvernement, ainsi que les recettes provenant d'amendes et de saisies, le loyer d'habitation et de services publics et d'autres.

4.6 Tableau financier 6: Paiements législatifs

Paiements législatifs par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Réelles 1998-1999	Réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	*Autorisations totales 2000-2001*	Réelles 2000-2001
Services aux clients gouvernementaux	18,9	21,3	28,2	*24,5*	24,5
Droit et orientation	5,5	8,6	3,6	*11,8*	11,8
Administration	3,1	3,4	4,0	*4,2*	4,2
Total des paiements législatifs	27,5	33,3	35,8	*40,5*	40,5

Nota : Comprend les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés, le traitement et la location de voiture de la Ministre, les dépenses de biens de la Couronne et les honoraires d'agences de recouvrement.

4.7 Tableau financier 7: Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Réelles 1998-1999	Réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	*Autorisations totales 2000-2001*	Réelles 2000-2001
SUBVENTIONS					
Services aux clients gouvernementaux	-	-	-	-	-
Droit et orientation	12,6	22,5	29,4	*26,3*	24,2
Administration	-	-	-	-	-
Total des subventions	12,6	22,5	29,4	*26,3*	24,2
CONTRIBUTIONS					
Services aux clients gouvernementaux	-	-	-	-	-
Droit et orientation	278,1	300,5	340,8	*340,4*	338,2
Administration	-	-	-	-	-
Total des contributions	278,1	300,5	340,8	*340,4*	338,2
Total des paiements de transfert	290,7	323,0	370,2	*366,7*	362,4

4.8 Tableau financier 8: Besoins en ressources par organisation et secteur

Comparaison des dépenses prévues, des autorisations totales et des dépenses réelles pour 2000-2001 par organisation et secteur d'activité (en millions de dollars)

	Secteurs d'activité			
Organisation	**Services gouvernementaux aux clients**	**Droit et orientation**	**Administration**	**TOTAL**
Cabinet de la Ministre			2,2	2,2
(autorisations totales)			*2,2*	*2,2*
(Dépenses réelles)			**2,2**	**2,2**
Cabinet du sous-ministre			1,1	1,1
(autorisations totales)			*1,1*	*1,1*
(Dépenses réelles)			**1,1**	**1,1**
Secteur du droit civil et de la gestion ministérielle *	24,4		40,8	65,2
(autorisations totales)	*24,4*	*6,2*	*50,1*	*80,7*
(Dépenses réelles)	**25,2**	**5,8**	**50,9**	**81,9**
Secteur des activités juridiques	201,4	5,0		206,4
(autorisations totales)	*215,6*			*215,6*
(Dépenses réelles)	**204,1**			**204,1**
Secteur des politiques		433,3		433,3
(autorisations totales)		*579,9*		*579,9*
(Dépenses réelles)		**582,1**		**582,1**
Direction des services législatifs	10,5			10,5
(autorisations totales)	*10,9*			*10,9*
(Dépenses réelles)	**11,0**			**11,0**
Direction des communications et des services exécutifs			4,0	4,0
(autorisations totales)			*4,0*	*4,0*
(Dépenses réelles)			**6,2**	**6,2**
TOTAUX	236,3	438,3	48,1	722,7
(autorisations totales)	*250,9*	*586,1*	*57,4*	*894,4*
(Dépenses réelles)	**240,3**	**587,9**	**60,4**	**888,6**
% du TOTAL	**27,0%**	**66,2%**	**6,8%**	**100,0%**

Nota : Les chiffres en italique représentent les autorisations totales pour 1999-2000 (Budget principal et supplémentaires des dépenses et autres autorisations). **Les chiffres en caractères gras représentent les dépenses/recettes réelles en 1999-2000.** Les chiffres peuvent différer des totaux présentés en raison de l'arrondissement.

* Comprend les Affaires constitutionnelles et la Direction de la gestion de l'information

4.9 Tableau financier 9: Passif éventuel

Passif éventuel (dollars)

Liste des éléments du passif éventuel	Montant courant du passif éventuel
Bellamy, B.	25 000
Bussey	30 000
Cina, D.	1 500 000
Doe, A	125 000
Donalco Inc. & Group	30 000
Edwards, L.	200 000
Kramer, K.	40 000
Schreiber, K.	1 000 000
Skandarajah,	25 000
Trucker & Baldasaro	3 000
Total – Passif éventuel	**2 978 000**

Nota : Le passif éventuel comprend des éléments qui pourraient s'ajouter ou non au passif réel selon la suite des événements.

5.0 Renseignements supplémentaires

5.1 Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires et sites web

L'Honorable A. Anne McLellan, ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, 4e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0H8
Tél. : 613-992-4621

Morris Rosenberg, sous-ministre et sous-procureur général, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8
Tél. : 613-957-4997

Rachel Larabie-LeSieur, directrice générale, Direction des communications, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : 613-957-4221, Téléc. : 613-941-2329

Wendy Sailman, directrice, Division des affaires publiques, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8
Tél. : 613-957-4211, Téléc. : 613-954-0811

John Sims, c.r., sous-ministre délégué, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8
Tél. : 613-957-4550, Téléc. : 613-957-2546

Mario Dion, sous-ministre délégué, Tour St-Andrew's, 275, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1A 0H8
Tél. : 613-641-4073, Téléc. : 613-941-4074

Mary Dawson, sous-ministre déléguée, Tour St-Andrew's, 275, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1A 0H8
Tél. : 613-957-4898, Téléc. : 613-952-4279

Site web : L'adresse du site Web du ministère de la Justice est http://canada.justice.gc.ca

5.2 Lois appliquées et règlements connexes

La Ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)	*L.R.C. 1970, chap. A-14*
Loi sur la preuve au Canada	*L.R., chap. C-5*
Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative au jugement en matière civile et commerciale	*L.R., chap. C-30*
Déclaration canadienne des droits	*1960, chap. 44*
Loi sur l'arbitrage commercial	*L.R., chap. 17 (2e suppl.)*
Loi sur les contraventions	*1992, chap. 47*
Loi sur la responsabilité de la Couronne et les poursuites contre la Couronne	*L.R., chap. C-50*
Loi sur le divorce	*L.R., chap. 3 (2e suppl.)*
Loi sur les biens en déshérence	*L.R., chap. E-13*
Loi sur l'extradition	*L.R., chap. E-23*
Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et Des ententes familiales	*L.R., chap. 4 (2e suppl.)*
Loi sur la Cour fédérale	*L.R., chap. F-7*
Loi sur les armes à feu	*1995, chap. 39*
Loi sur l'enrôlement à l'étranger	*L.R., chap. F-28*
Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères	*L.R., chap. F-29*
Loi sur les criminels fugitifs	*L.R., chap. F-32*
Loi canadienne sur les droits de la personne	*L.R., chap. H-6*
Loi sur l'identification des criminels	*L.R., chap. I-1*
Loi relative à la Convention internationale sur les contrats de vente de marchandises	*1991, chap. 13*
Loi d'interprétation	*L.R., chap. I-21*
Loi sur les juges	*L.R., chap. J-1*
Loi sur le ministère de la Justice	*L.R., chap. J-2*
Loi sur la Commission du droit au Canada	*1996, chap. 9*
Loi sur le mariage (degrés interdits)	*1990, chap. 46*
Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations	*2000, chap. 12*
Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle	*L.R., chap. 30 (4e suppl.)*
Loi sur les langues officielles	*L.R., chap. 31 (4e suppl.)*
Loi sur les secrets officiels	*L.R., chap. O-5*
Loi sur les recours consécutifs à une Interruption des services postaux	*L.R., chap. P-16*
Loi canadienne sur les prises	*L.R.C. 1970, chap. P-24*
Loi sur les Lois révisées du Canada, 1985	*L.R., chap. 40 (3e suppl.)*
Loi sur les infractions en matière de sécurité	*L.R., chap. S-7*
Loi sur l'immunité des États	*L.R., chap. S-18*
Loi sur la révision des lois	*L.R., chap. S-20*
Loi sur les textes réglementaires	*L.R., chap. S-22*
Loi sur la Cour suprême	*L.R., chap. S-26*
Loi sur la Cour canadienne de l'impôt	*L.R., chap. T-2*
Loi sur la Convention des Nations Unies Concernant les sentences arbitrales étrangères	*L.R., chap. 16 (2e suppl.)*
Loi sur les jeunes contrevenants	*L.R., chap. Y-1*

La Ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Loi sur l'accès à l'information	*L.R., chap. A-1 (président du Conseil du Trésor)*
Loi sur les connaissements	*L.R., chap. B-5 (ministre des Transports)*
Code criminel	*L.R., chap. C-46 (solliciteur général du Canada et ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire)*

Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions	*L.R, chap. G-2 (ministre de la Défense nationale, ministre des Finances et ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux)*
Loi sur la protection des renseignements personnels	*L.R., chap. P-21 (président du Conseil du Trésor)*

5.3 Rapports annuels prévus par la loi et autres rapports ministériels

Légende

P – copie papier disponible
É – copie électronique disponible sur le réseau du ministère de la Justice

État des réalisations 1998-1999 et plan d'action 1999-2000 Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*	É
Loi et règlements : l'essentiel	É
Un aperçu de la législation canadienne sur les armes à feu - (Mini Guide) Questions et réponses concernant la Loi sur les armes à feu, ses règlements et les documents d'appui.	P, É
Étude de l'enquête préliminaire au Canada (Avril 1993)	É
La violence est inacceptable peu importe la langue (JUS-P-677E) immigrantes qui sont victimes de mauvais traitements dans leur famille ou dans le cadre d'une relation avec une autre personne	P, É
Introduction à la législation canadienne sur les armes à feu À l'intention des peuples autochtones du canada (Questions et Réponses)	P, É
Le système des tribunaux au Canada (JUS-P-703) Pour les étudiants et les personnes désirant mieux connaître le système de tribunaux du Canada.	P, É
Le ministère de la Justice du Canada-Brochure	É
Le système de justice au Canada Pour les étudiants et les personnes désirant mieux connaître le système de tribunaux du Canada.	É
Programme canadien concernant les crimes de guerre Rapport annuel 2000-2001	É
La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents Une nouvelle loi, une nouvelle approche	É
Charte canadienne des droits et libertés	É

Recueil des décisions relatives à la Charte canadienne des droits et libertés (Août 1999)	É
Dispositions canadiennes sur la garde et les droits de visite : une comparaison législative	É
Les droits de garde et de visite des enfants : analyse comparative de lois étrangères du Royaume-Uni, de la Floride, de l'Indiana, de l'État de Washington, du Minnesota, de la Californie, de l'Australie, et de la Nouvelle-Zélande	É
Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants : Cahier d'application pour les parents (Février 1998)	É
Aide les parents à calculer les versements mensuels des pensions alimentaires pour enfants.	
Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants : Cahier d'application détaillé (Novembre 1997)	É
Aide les professionnels à faire une estimation des versements des pensions alimentaires pour enfants à l'aide des Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants.	
Cadre de recherche sur l'initiative sur les pensions alimentaires pour enfants (Mars 1999)	É
Les recours et réparations offerts aux victimes de discrimination raciale au Canada et à l'étranger	É
Lois constitutionnelles de 1867 à 1982	É
Principaux dossier à l'étude en matière de politiques publiques, Janvier 2000	É
Budget des dépenses	É
2001-2002 Rapport sur les plans et les priorités	É
2000-2001 Rapport sur les plans et les priorités	É
Tables fédérales simplifiées de pensions alimentaires pour enfants : cinq enfants ou plus	É
Tables fédérales simplifiées de pensions alimentaires pour enfants : un à quatre enfants	É
Pensions alimentaires pour enfants :Guide des nouvelles lignes directrices fédérales (JUS-P-725)	P

Règlements relatifs à la *Loi sur les armes à feu* – Mars 1998	P, É
Le point sur les armes à feu - Bref historique du contrôle des armes à feu au Canada	P, É
Les droits des victimes - participer sans entraver : Réponse au quatorzième rapport du Comité permanent de la Justice et des droits de la personne	É
Étude du régime de mandat autorisant le prélèvement pour analyse génétique : - Réponse du gouvernement au Neuvième rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne.	É
Réponse du gouvernement du Canada au Vingt-et-unième rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne – *Vers l'élimination de la conduite avec facultés affaiblies*	
Réponse du gouvernement du Canada au Rapport du Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants – *Pour l'amour des enfants*	É
Réponse du gouvernement du Canada au Quatrième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international – *L'enlèvement international d'enfants : solutions de rechange*	É
Réponse du gouvernement du Canada au rapport de la Commission du droit du Canada sur les sévices infligés aux enfants dans les institutions canadiennes – *Garantir l'avenir et guérir le passé*	É
Si votre paiement fédéral a été réduit...Aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	É
Programme d'accès aux études de droit pour les autochtones	É
Aperçu des activités et des réalisations récentes, ministère de la Justice du Canada (août 2001)	É
Aperçu des activités et des réalisations récentes, ministère de la Justice du Canada (août 2000)	É
Engagement de garder la paix (JUS-P-696)	P
La protection des Canadiens et de leur famille – Mesures visant les délinquants violents à risque élevé	P
Les choix qui s'offrent à vous : Pour régler des différends	É
Rapport au procureur général du Canada : Conseils et recommandations concernant certains certificats d'analyste établis par Santé Canada	

Règlement sur l'exposition sécuritaire des armes à feu – Brochure	P, É
Règlement sur l'entreposage sécuritaire des armes à feu - Brochure	P, É
Règlement sur le transport sécuritaire des armes à feu – Brochure	P, É
Résumé du rapport sur la stratégie de recherche relative à l 'observation et à l'inobservation des ordonnances de pensions alimentaires pour enfants (Février 1999)	É
Examen de la légitime défense – Les femmes incarcérées	É
Stratégie de développement durable	É
La *Loi sur les langues officielles de 1988* Cette brochure fournit un aperçu général de la Loi, ainsi que des explications de base concernant les mesures législatives et autres, l'administration de la justice, le service au public et langue de travail, la participation des deux groupes linguistiques et la promotion des minorités linguistiques, de même que le traitement des plaintes et l'éventuel recours judiciaire.	P
La Loi sur la corruption d'agents publics - Un guide	É
Le secret du petit cheval (JUS-P-533) Un livre pour enfants qui leur explique qu'ils n'ont pas à respecter le secret sur l'exploitation sexuelle.	P, É
Guide de base concernant la Loi sur les armes à feu, ses règlements d'application et des documents d'appui.	P, É

6.0 INDEX

A

Accès à la justice, 37
Administration, 38
ADN, 30
Aide juridique, 36
Armes à feu, 4, 28, 55, 57, 58
Autochtones, 25, 35, 36, 55, 57
  Programme des travailleurs judiciaires, 35

C

Charte canadienne des droits et libertés, 56
Child Support, 46
Code criminel, 54
Commerce électronique, 26
Commission du droit, 43
Conduite avec facultés affaiblies, 29
Contributions, 30, 31
Cour fédérale, 53
Cour suprême du Canada, 53

D

Déclaration canadienne des droits, 53
Departmental Legal Services Units, 43
Diversity, 28
Droit criminel, 30
Droit et orientation, 13, 22
Droit international, 32
  Justice pénale internationale, 33

E

Égalité des sexes, 35
Enfants, 25, 56, 57, 58
Exploitation sexuelle, 58

F

Femmes, 35
Firearms, 45, 46

G

Garde et droit de visite, 24

J

Jeunes, 4, 27

L

Loi
  Loi canadienne sur les droits de la personne, 37
Loi
  Code criminel, 54
  Loi canadienne sur les droits de la personne, 53
  Loi sur l'extradition, 53
  Loi sur la protection des renseignements personnels, 54
  Loi sur le divorce, 53
  Loi sur les armes à feu, 53, 55, 57, 58
  Loi sur les contraventions, 53
  Loi sur les jeunes contrevenants, 54
  Loi sur les juges, 53
  Loi sur les langues officielles, 53, 55
  Loi sur les secrets officiels, 53
  Loi sur les textes réglementaires, 53

M

Mandat, 57

N

Nations Unies, 35
Nations Unies, 33, 34

P

Paiements de transfer, 31
Paiements de transfert, 30, 46
Pensions alimentaires pour enfants, 4, 23, 56, 57
Prévention du crime, 4, 34
Programme des travailleurs judiciaires, 35

R

Ressources humaines, 38

S

Secteurs d'activités
  Droit et orientation, 13, 22
Secteurs d'activités
  Administration, 13, 38
Secteurs d'activité
  Services aux clients gouvernementaux, 14
Secteurs d'activités
  Services aux clients gouvernementaux, 13
Services aux clients gouvernementaux, 13, 14
Services axés sur la clientèle, 15
Services juridiques, 43
Subventions, 30, 31, 45

T

Transfer Payments, 46, 49

V

Victimes, 24, 29, 40, 56, 57